RÉGIE DE L'ÉNERGIE

DEMANDE D'HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION
POUR RÉALISER LE PROJET LECTURE À DISTANCE
PHASE 1

DOSSIER : R-3770-2011

RÉGISSEUR : Me RICHARD LASSONDE, président

AUDITION DU 22 MARS 2012

VOLUME 5

JEAN LAROSE
Sténographe officiel

COMPARUTIONS

Me PIERRE TOURIGNY
procureur de la Régie;

REQUÉRANTE :

Me JEAN-OLIVIER TREMBLAY
Me MARIE-JOSÉE HOGUE
procureurs de Hydro-Québec Distribution (HQD);

INTERVENANTS :

Me STÉPHANIE LUSSIER
procureure de Association coopérative d'économie familiale de l'Outaouais (ACEFO);

Me DENIS FALARDEAU
procureur de Association coopérative d'économie familiale de Québec (ACEFQ);

Me SERGE CORMIER
procureur de Association des redistributeurs d'électricité du Québec (AREQ);

Me ANDRÉ TURMEL
procureur de Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI);

Me GENEVIÈVE PAQUET
procureure de Groupe de recherche appliquée en macroécologie (GRAME);

Me ÉRIC DAVID
procureur de Option consommateurs (OC);

Me FRANKLIN S. GERTLER et
Me JACYNTHE LEDOUX
procureurs de Regroupement des organismes environnementaux en énergie (ROEÉ);

Me ANNIE GARIÉPY
procureure de Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ);

Me DOMINIQUE NEUMAN
procureur de Stratégies énergétiques et Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (SÉ-AQLPA);

Me RICHARD BERTRAND et
Me LOUISE HÉLÈNE GUIMOND
procureurs de Syndicat des employés-e-s de techniques professionnelles et de bureau d'Hydro-Québec, section locale 2000 (SCFP-FTQ);

Me HÉLÈNE SICARD
procureure de Union des consommateurs (UC);

Me MARTINE BURELLE et
Me Steve Cadrin
procureurs de Union des municipalités du Québec (UMQ);

TABLE DES MATIERES

PAGE

LISTE DES ENGAGEMENTS 5

LISTE DES PIÈCES 6

PRÉLIMINAIRES 7

PREUVE HQD -
TECHNOLOGIE À LA BASE DE PROJET, DÉPLOIEMENT ET IMPACTS

FRANÇOIS G. HÉBERT

GEORGES ABIAD

FRANÇOIS BRASSARD

DENIS PARENT

FABIO CHARBONNEAU

NATHALIE VIENS

INTERROGÉS PAR Me MARIE-JOSÉE HOGUE 9

CONTRE-INTERROGÉS PAR Me GENEVIÈVE PAQUET . . 26

CONTRE-INTERROGÉS PAR Me JACYNTHE LEDOUX . . . 50

CONTRE-INTERROGÉS PAR Me DOMINIQUE NEUMAN . . 110

CONTRE-INTERROGÉ PAR Me RICHARD BERTRAND . . . 192

CONTRE-INTERROGÉS PAR Me HÉLÈNE SICARD 264

_____

LISTE DES ENGAGEMENTS

PAGE

E-17 (HQD) : Fournir le nom exact du modèle de compteur de Landis+Gyr qui a été installé dans les projets pilotes (Demandé par le GRAME). 28

E-18 (HQD) : Quelle est la durée de conservation après laquelle les données sont détruites par Hydro-Québec, des données de consommation reçues aux quinze (15) minutes sur tous ses clients et spécifier si ces données sont gardées de façon individuelle ou amalgamée (Demandé par SÉ/AQLPA) 123

E-19 (HQD) : Vérifier si les clients Heure juste sont tous revenus à la tarification régulière ou s'il est prévu qu'ils doivent y retoourner (Demandé par SÉ/AQLPA) - (Rempli scéance tenante) 128

_____

LISTE DES PIÈCES

PAGE

C-GRAME-0065 Page 23 du document intitulé « Travaux préparatoires du projet Lecture à distance » déposé dans le dossier R-3723-2010 . . . 48

C-SÉ/AQLPA-0033 : Document relatif à la technologie utilisée par Idaho Power . . 174

_____

L'AN DEUX MILLE DOUZE, ce vingt-deuxième (22e) jour du mois de mars :

PRÉLIMINAIRES

LA GREFFIÈRE :

Protocole d'ouverture. Audience du vingt-deux (22) mars deux mille douze (2012), dossier R-3770-2011, demande d'Hydro-Québec Distribution pour réaliser le projet Lecture à distance - Phase 1. Poursuite de l'audience.

LE PRÉSIDENT :

Alors, bonjour, Mesdames et Messieurs. Maître Hogue, vous avez des questions préliminaires.

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

Des petites... oui, des petites questions d'intendance. Première chose, certains m'ont demandé, compte tenu qu'on a pris du retard sur l'horaire qui était prévu, si on maintenait l'idée de faire témoigner le panel 4 avant le panel 3. Dans la mesure où la personne qui est absente aujourd'hui risque de l'être demain, on va maintenir la même séquence, c'est-à-dire le panel 4 avant le panel 3.

Par ailleurs, comme j'ai mentionné hier, les contrats ont été déposés au greffe. Il y a des

ententes de confidentialité à être signées, certains l'ont déjà fait. En vue d'alléger là aussi, on va retirer Daniel Bénay parce que ça n'a plus d'utilité. Ça a été fait dans un contexte où il n'y avait pas de contrat, puis on ne savait pas si les fournisseurs accepteraient que les contrats soient disponibles. Dans la mesure où ils le sont, j'invite tous les intervenants qui voudraient vouloir en prendre connaissance, tout simplement communiquer avec maître Tremblay pour signer les ententes de confidentialité, puis s'il y a des représentations à faire au niveau des clauses contractuelles, bien, on est tous des avocats, puis on les fera. Ça fait que ça permettra de sauver du temps à cet endroit-là.

_____

PREUVE HQD -

TECHNOLOGIE À LA BASE DE PROJET, DÉPLOIEMENT ET IMPACTS

L'an deux mille douze (2012), ce vingt-deuxième (22ième) jour du mois de mars, ONT COMPARU :

FRANÇOIS G. HÉBERT

GEORGES ABIAD

FRANÇOIS BRASSARD

DENIS PARENT

FABIO CHARBONNEAU

NATHALIE VIENS

Sous le même serment

INTERROGÉS PAR Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

Q. [1] Il y a également un certain nombre d'engagements auxquels on est prêt à répondre aussi ce matin. Ça fait que je suggère de les faire d'entrée de jeu. Ce sont les engagements, je vais les nommer un à un, mais E-1, E-5, E-6, E-7, E-8, E-11, E-13 et E-16, les autres sont toujours en voie d'être... en voie de l'être.

E-1 a été déposé dans le système SDE ou le sera là incessamment. C'est la liste des associations dont fait partie Hydro-Québec. Alors, le document va être déposé et il y aura des copies papier également qui seront...

LE PRÉSIDENT :

Messieurs, voulez-vous aller vous asseoir et puis je viens de comprendre que vous avez des choses... vous aurez des choses à ajouter. Alors, vous reviendrez quand maître Hogue aura terminé. Ça va?

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

Alors, il y aura des copies papier également qui seront disponibles un peu plus tard là au niveau de cette liste-là des associations pour E-1. Au niveau de l'engagement E-5 jusqu'à E-13, c'est monsieur Abiad qui est en mesure d'y répondre. Alors, je suggère de les prendre une à une pour qu'il puisse y répondre dès maintenant. Alors, E-5, c'était de :

> Mettre en parallèle les courbes des prix des compteurs première génération et des compteurs LAD en complétant les courbes à la figure 2 de HQD-1, document 1, page 13 pour les années deux mille huit (2008) à deux mille onze (2011).

M. GEORGES ABIAD :

R. Bonjour. Oui. Pour le prix du compteur de première génération par rapport au prix du compteur de nouvelle génération, la proportion est d'environ cinquante pour cent (50 %), c'est-à-dire que le prix d'un compteur de première génération est cinquante pour cent (50 %) du prix du compteur de nouvelle génération, et le prix des compteurs de nouvelle génération tel que décrit dans la courbe à cent dollars (100 $) est stabilisé depuis deux

mille neuf (2009) là autour de cent dollars (100 $), donc... depuis ce temps-là.

Q. [2] Alors, l'engagement 6, c'était de savoir

> Combien de compteurs sur les dix-neuf mille (19 000) nécessitaient la présence du client...

lors de l'installation

> ...soit parce que le compteur était à l'intérieur ou qu'il était à l'extérieur mais non accessible à l'installateur et combien sur les douze mille (12 000) réellement installés requéraient la présence du client soit parce que le compteur était à l'intérieur ou à l'extérieur mais non accessible

R. Pour l'ensemble des pilotes, c'est-à-dire Memphrémagog, Boucherville et Villeray, le nombre de compteurs qui nécessitaient la présence du client s'élèvent à huit mille trois cent quarante-deux (8 342). De ce huit mille trois cent quarante-deux (8 342), sept mille quatre cent quatre-vingt-un (7 481) se trouvaient à Villeray, donc c'était la précision que les gens ont demandée. Donc, sept mille quatre cent quatre-vingt-un (7 481) se

trouvaient à Villeray du huit mille trois cent quarante-deux (8 342) total.

Q. [3] Alors, l'engagement 7, quant à lui, était de :

> Fournir les données concernant le rythme d'installation des compteurs hors du projet pilote

R. C'est-à-dire lors du projet pilote par les installateurs externes, nous avons atteint un rythme là pendant trois semaines qui a été la moyenne de pic là de trente-huit (38) installations par jour par installateur, trente-huit (38) installations par jour par installateur. Et le plus haut qu'on a atteint, c'est cinquante (50) installations par jour par installateur.

Q. [4] E-8 était de :

> Fournir le nombre de visites par année d'un releveur chez un client qui utilise l'auto-relève

R. D'ailleurs, l'auto-relève n'est pas un mode... ce n'est pas une option de relève, hein! Nous sommes tenus à visiter les clients pour faire la relève. Donc, lorsque... lors de notre visite, si le client est absent, on laisse une carte et ensuite le client remplit la carte d'auto-relève et nous l'envoie. Donc, c'est important de comprendre que

ce n'est pas une option de relève parce que, même si la carte est envoyée, l'autre cycle après, le releveur retourne sur la place pour pouvoir lire visuellement le compteur.

Q. [5] E-11 :

> Donner le nombre de collecteurs et de routeurs installés dans la zone 1

R. Dans la zone 1, le nombre de collecteurs s'élèvent à cent quatre-vingt-deux (182) et le nombre de routeurs à trois mille huit cent quatre-vingt-seize (3 896).

Q. [6] L'engagement E-13 était de :

> Fournir la distance standard en milieu urbain et en milieu rural de communication d'un compteur vers une autre composante

R. Ici, c'est important de comprendre que la propagation de radiofréquence est difficilement prévisible, ça dépend des embûches. Il y a beaucoup de facteurs d'environnement là-dedans. Cependant, ce qu'on a pu constater, c'est qu'en milieu urbain, c'est environ quatre cents mètres (400 m) la distance, et en milieu rural, c'est environ cinq cent cinquante mètres (550 m).

Q. [7] E-16, ça va être monsieur Charbonneau qui va

être en mesure d'y répondre plutôt que monsieur Abiad pour celui-là, c'est :

> Confirmer si le rapport de Lofty-Perch a indiqué si la solution du Distributeur rencontre les nouvelles normes de la NERC à l'égard du Critical Infrastructure en référence à l'extrait HQD-4, document 13, page 24

M. FABIO CHARBONNEAU :

R. Cette norme-là ne s'applique pas au Distributeur, à la distribution électrique, elle s'applique seulement au Producteur et au Transporteur. Donc, Lofty-Perch n'a pas eu à se commettre sur cette norme-là.

Q. [8] Merci.

LE PRÉSIDENT :

Merci, Maître Hogue. Alors, Maître Turmel, on vous écoute.

9 h 40

Me ANDRÉ TURMEL :

Bonjour, Monsieur le Président.

LE PRÉSIDENT :

Bonjour.

Me ANDRÉ TURMEL :

André Turmel pour la FCEI. Simplement quelques

questions ou remarques. J'ai compris, je veux m'assurer que j'ai bien compris, des propos de ma consoeur maître Hogue qu'elle... qu'elle retirait. Parce qu'elle a parlé de la preuve de maître Bénay, là.

LE PRÉSIDENT :

Elle retirait l'avis.

Me ANDRÉ TURMEL :

Donc...

LE PRÉSIDENT :

Elle retirait l'avis déposé par maître Bénay au dossier.

Me ANDRÉ TURMEL :

O.K.

LE PRÉSIDENT :

Moi, c'est ce que j'ai compris.

Me ANDRÉ TURMEL :

Tout à fait. Et donc... donc, je comprends la pièce HQD-1, Document 5, en liasse, comme HQD est maître de sa preuve, est retiré du dossier. Parfait.

Donc, il n'y a... Monsieur... Maître Bénay ne sera pas... ne fera pas partie du panel.

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

Exactement.

Me ANDRÉ TURMEL :

O.K. En conséquence...

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

Pardon. Exactement.

Me ANDRÉ TURMEL :

O.K. Donc parfait. En conséquence, évidemment, on a commencé à prendre connaissance des contrats hier en fin d'après-midi et on le fait à travers les audiences. On essaie d'être efficace.

J'avais quand même annoncé que je réservais nos droits quand on aura fini, qu'à la fin du panel 2, il n'est pas impossible, on va vous le confirmer aujourd'hui, qu'on ait quelques questions sur le contrat, mais en lien avec la technologie. C'est assez court, là. Mais donc, qu'il y ait... Donc, de prévoir un huis clos sur cette question. Évidemment, qu'est-ce que couvre le contrat au niveau technologique, et même chose pour le panel 3, et même chose pour le panel 4. Donc, surtout qu'on n'a pas maître Bénay pour expliquer, là.

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

Je n'ai pas de problème du tout avec ça. Je ne pense pas que maître Bénay serait bon pour vous expliquer la technologie de toute façon.

Me ANDRÉ TURMEL :

C'est ce que je croyais aussi.

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

C'est d'autres personnes.

Me ANDRÉ TURMEL :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

Évidemment, quand on procède à huis clos il y a un petit...

Me ANDRÉ TURMEL :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

... chambardement des façons de faire, là. Je veux dire ça ne serait pas mauvais peut-être que vous vous parliez pour éviter, dans la mesure du possible. Il doit y avoir, même si les... je ne sais pas, même si les contrats sont... Il y a peut-être certaines parties des contrats qui sont de nature confidentielle. Il peut y avoir des questions un peu plus générales qui ne demandent pas nécessairement de faire un huis clos, là.

Me ANDRÉ TURMEL :

Tout à fait.

LE PRÉSIDENT :

Je ne sais pas, là, mais en tout cas on peut le

faire à huis clos. Il n'y a pas de problème avec ça, mais je me dis il y a quand même un réaménagement de la salle, il faut ne garder ici dans la salle que ceux qui ont signé des ententes de confidentialité, exclure le public, et caetera. Ce n'est pas la fin du monde, mais c'est un petit chambardement, là, en tout cas.

Me ANDRÉ TURMEL :

Tout à fait, évidemment. Et comme, évidemment, ce n'est pas nous qui avons requis la confidentialité, et si je peux poser mes questions au grand public je vais le faire, et puis j'aviserai ma collègue de mes questions qui viennent. Puis ce n'est pas... ce n'est pas compliqué, là.

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

Oui, mais je pense en fait tout ceux qui pensent avoir des questions qui pourraient peut-être donner lieu à une discussion à savoir si ça devrait être à huis clos ou non, je peux me rendre disponible, moi, pour qu'on les... on en discute d'avance. Puis, effectivement, ce qui peut être fait sera fait.

Comme je vous dis, la seule contrainte c'est les engagements envers les fournisseurs, mais on va tenter, dans la mesure du possible, ce qui

est d'ordre plus général de le faire ici.

Me ANDRÉ TURMEL :

Très bien.

LE PRÉSIDENT :

Parce que ce n'est pas un grand mystère le genre de préoccupations que peuvent soulever ces contrats-là. Est-ce qu'il y a des clauses de prix qui protègent le Distributeur et, par voie de conséquence, les consommateurs, est-ce qu'il y a des prix plafond, des prix unitaires, et caetera.

Me ANDRÉ TURMEL :

Partage de...

LE PRÉSIDENT :

Est-ce qu'il y a des exceptions? Je veux dire ça c'est un peu général, là, tu sais. On n'a pas besoin d'aller au mot à mot des contrats. En tout cas, je laisse ça à votre...

Me ANDRÉ TURMEL :

Oui, mais en même temps, Monsieur le Président, permettez-nous de...

LE PRÉSIDENT :

Oui, oui.

Me ANDRÉ TURMEL :

... de le demander.

LE PRÉSIDENT :

Tout à fait. Ça, je trouve que c'est pertinent.

Me ANDRÉ TURMEL :

Puis, évidemment, sur la technologie, il y a certainement moins de questions.

LE PRÉSIDENT :

Oui.

Me ANDRÉ TURMEL :

Dans le panel 3 à l'égard des coûts, je peux vous dire qu'il y en a des questions en lien avec le contrat.

LE PRÉSIDENT :

Bon. Ça va. Maître Neuman, avez-vous des représentations à faire sur ces questions préliminaires?

Me DOMINIQUE NEUMAN :

Oui. Merci, Monsieur le Régisseur. Dominique Neuman pour Stratégies énergétiques et l'AQLPA.

LE PRÉSIDENT :

Vous, vous avez une voix qui ne porte pas du tout un peu comme moi.

Me DOMINIQUE NEUMAN :

Pas du tout, d'accord.

LE PRÉSIDENT :

Ça fait que je pense que vous êtes mieux... On ne

serait pas bons à l'opéra vous et moi. Alors essayez de parler près du micro parce que les gens dans le fond des fois font des « pfff! pfff! », tu sais.

Me DOMINIQUE NEUMAN :

Alors merci, Monsieur le Régisseur. Dominique Neuman pour Stratégies énergétiques et l'AQLPA.

Donc, effectivement, c'était... ça allait dans le même sens que maître Turmel. Nous avions prévu certaines questions à monsieur Bénay qui portaient sur le contrat, mais je comprends. Je les ai relues il y a quelques instants et certaines de ces questions vont pouvoir être adéquatement redirigées vers le présent panel puisque nous ne sommes pas encore passés. C'étaient des questions assez... Il n'y avait pas un grand nombre de questions. Donc...

Et pour ce qui est du huis clos, notre préférence c'est d'éviter autant que possible le huis clos et la confidentialité puisque, bien notamment, mes... mes clientes, et surtout ma cliente l'AQLPA intervient publiquement et cherche à éviter d'être liée par des informations confidentielles pour pouvoir plus librement commenter ce que...

LE PRÉSIDENT :

Oui.

Me DOMINIQUE NEUMAN :

... ce qui ressort du dossier.

LE PRÉSIDENT :

Mais les huis clos on fait ça pour cause.

Me DOMINIQUE NEUMAN :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

On ne fait pas ça juste pour aller faire des audiences dans le fond du garde-robe, là. O.K.

Me DOMINIQUE NEUMAN :

Pour garder le caractère public de l'information qui circule.

LE PRÉSIDENT :

O.K.

Me DOMINIQUE NEUMAN :

Merci.

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

Alors dernier petit point avant que je cède la parole à ma consoeur.

Il y a monsieur Charbonneau, hier, qui, en réponse à une question, a indiqué certaines choses qu'il voudrait clarifier ce matin. Il avait une précision à apporter. C'est en lien avec votre

pièce C-GRAME-0064 et je pense c'est la question des versions. Alors je vais tout simplement lui demander, suite aux vérifications qu'il a faites hier soir, ce qu'il en est à ce... à cet égard-là.

LE PRÉSIDENT :

Merci.

M. FABIO CHARBONNEAU :

R. Bonjour tout le monde.

Les confirmations que je voulais ramener ce matin par rapport à cet article. Nous, dans l'intégration de la version 5, dans nos pilotes nous avons fait faire des avancées énormément avec Landis+Gyr. On a eu à mettre des versions dans le « framework », des compteurs dans « framework » et des versions 5. On a de Frontal Acquisition la version 5.6 qui va s'implanter.

Le « High Speed », les radios « High Speed » ça a été la première implantation de radios « High Speed » à l'intérieur d'Hydro-Québec qui a été fait, donc on était son premier client avec le « High Speed » au point de vue de la radio. Et la sécurité avancée aussi au point de vue de l'intégration.

Donc, ça, on voit on a beaucoup d'éléments de fonctionnalités identifiés dans l'article qui

sont implantés actuellement chez Hydro-Québec.

Hydro-Québec, actuellement, sur la... c'est la série 4 qui est actuellement au point de vue du réseau, du Network. La beauté de la situation avec Landis+Gyr, c'est que Landis+Gyr continue à investir comme il le démontre dans son... dans son article et s'assure de garder un « backwork compatibility », donc une compatibilité vers les versions précédentes en tout temps lorsqu'il avance dans ses technologies.

Donc, la version... le niveau 5, la version 5 du Network, actuellement les éléments ne sont pas sur le marché, O.K., comme tels. Et les fonctionnalités qu'on a intégrées vont être dans cet élément-là, donc on a des éléments déjà en place dans notre... dans notre solution. Et on va bénéficier, lorsque ces éléments-là arriveront sur le marché, de voir à quel moment intégrer ça dans le cadre d'un déploiement.

LE PRÉSIDENT :

Alors merci. Maître Paquet, avant de vous passer la parole, je vais juste vous faire remarquer qu'on est très en retard sur notre échéancier, là. Moi, je regarde ma feuille, là, on est supposés être mardi avant le dîner. Puis là, on est rendus jeudi

matin.

Je vais vous demander d'être complémentaire les uns vis-à-vis les autres. Par exemple, la figure de la première pièce au dossier, comment dire, commence à être une figure connue. Alors je veux dire essayez de ne pas toujours revenir sur les mêmes choses. Concentrez-vous sur vos préoccupations.

Là, on est dans un panel de technologie, alors vous avez des préoccupations au niveau de la technologie, vous pouvez poser des questions. Puis je vous suggérerais quasiment des fois d'aller relire la définition du contre-interrogatoire. Il y en a une belle dans le Grand dictionnaire terminologique de la langue française, là. Ça c'est supposé, entre autres, être une façon d'aller chercher des éléments qui renforcent votre propre preuve.******

Et rappelez-vous que votre propre preuve est déjà au dossier. Alors j'ai vu des... Votre assiette est déjà là. Si vous pouvez peut-être aller à la pêche puis essayer de mettre une belle prise dans votre assiette, mais vous pouvez mettre des crapets aussi, là.

Alors je vous demanderais d'être...

d'être... de vous concentrer pour aller vers les choses qui vous préoccupent vraiment et ce qui serait susceptible d'améliorer votre position, pas de l'affaiblir. D'accord?

Alors allons-y.

9 h 49

CONTRE-INTERROGÉS PAR Me GENEVIÈVE PAQUET :

Q. [9] Alors bonjour. Merci pour ces commentaires, Maître Lassonde. Geneviève Paquet pour le Groupe de recherche appliquée en macroécologie.

Donc pour revenir sur la réponse que vous venez de nous donner, Monsieur Charbonneau, juste pour être certaine de bien comprendre. Vous avez précisé que la version du logiciel qui était intégré au collecteur, c'est la version 5 effectivement.

Et puis concernant l'équipement directement le collecteur lui-même, donc on ne parle pas de la version du logiciel, vous confirmez également, pouvez-vous confirmer qu'on parle de la série 5, que vous avez installé la série 4, excusez-moi, simplement pour être certaine?

M. FABIO CHARBONNEAU :

R. Au point de vue « hardware » c'est la série 4 actuellement avec les radios de série 4 qui sont

présentement dans nos pilotes.

Q. [10] Et puis concernant le compteur qui est installé, pourriez-vous nous donner le nom exact du modèle qui a été installé dans le cadre des projets pilotes?

M. FRANÇOIS BRASSARD :

R. C'est parce que dans le fond si on pouvait avoir nos notes je vous le dirais là, c'est le Focus AXRSD, mais ça serait à valider, là. Ça fait que soit qu'on prenne l'engagement ou que vous nous permettiez de regarder nos documents, là. Si vous voulez quelque chose de précis à ce point-là ou?

Q. [11] Oui, si possible?

R. On l'a pas bien loin.

Q. [12] Ou on peut-tu prendre simplement l'engagement?

R. On vous reviendra, on vous reviendra à la pause, là.

Q. [13] Oui, si vous revenez à la pause, ça peut être, ça peut être bien. Merci. On peut numéroter, ça serait numéro 17. Donc avoir le nom exact du modèle de compteur de Landis+Gyr qui a été installé dans les projets pilotes. Merci.

E-17 (HQD) : Fournir le nom exact du modèle de

compteur de Landis+Gyr qui a été installé dans les projets pilotes (Demandé par le GRAME).

Q. [14] Maintenant concernant l'alimentation électrique des collecteurs, pouvez-vous préciser si la technologie qui est utilisée, est-ce qu'on utilise des batteries dans les collecteurs pour assurer l'alimentation en énergie?

M. FABIO CHARBONNEAU :

R. Oui, chacun des collecteurs a une batterie.

Q. [15] Savez-vous quelle est la durée de vie utile de cette batterie, des batteries qui sont utilisées?

R. On parle d'une durée de vie alentour de huit ans.

Q. [16] Est-ce que le Distributeur a prévu des mesures de récupération de recyclage pour ces batteries?

R. Oui, comme élément responsable au point de vue écologique tous ces éléments-là sont couverts à l'intérieur du dossier.

Q. [17] Lors des projets pilotes, est-ce que vous avez rencontré des difficultés par rapport à ces batteries ou batteries qui ont été utilisées dans les collecteurs, avez-vous eu des problèmes?

R. Non, aucune difficulté à ce niveau-là.

Q. [18] Est-ce que ces batteries-là sont utilisées

comme pour un système de « backup » ou de réserve?

R. C'est pour permettre lors de panne électrique d'avoir une communication qui puisse continuer pendant une période de temps.

Q. [19] Merci. Maintenant je reviens une dernière fois sur une question qui avait été posée hier concernant la fonction de branchement-débranchement. Hier vous nous aviez expliqué que pour des raisons pratiques, on voulait éviter de débrancher la clientèle ou les employés là, en hiver par exemple s'il fait moins vingt (-20) puis on comprend que ça semble raisonnable.

Mais est-ce qu'on peut déduire de cette réponse-là que le Distributeur n'a pas procédé à des tests de débranchement-rebranchement lors des projets pilotes à cause des inquiétudes par rapport au fait de ne pas être capable de rebrancher rapidement?

M. GEORGES ABIAD :

R. O.K. Je vais essayer de vous expliquer plus, plus encore en détail qu'est-ce qu'on veut dire quand on a fait les tests. Puis là, je n'ai pas de carte devant moi, mais je vais essayer de vous donner vraiment là, pour qu'on puisse tout le monde apprécier ce qu'on veut dire par test.

Le centre d'exploitation de mesurage qui est responsable de peser sur le « enter » est situé au 201, Jarry euh... est au 140, Crémazie, onzième étage. Ça va. La banque de données du système d'acquisition est situé au centre-ville. Le compteur, dans le moment du test, le compteur était situé quelque part qui était testé sur Jarry.

Alors quand je fais « enter » à Crémazie, la commande, elle passe au centre-ville, elle parle au collecteur qui est à Villeray, elle commande le compteur de déconnecter. C'est comme si le compteur je l'avais chez moi mettons et là, il s'est déconnecté, il y avait quelqu'un qui était assis à côté du compteur puis il a dit : « oui, il est déconnecté ».

Après ça on a reconnecté, on a mesuré le temps. La commande est passée du centre d'exploitation sur Crémazie, elle est allée au centre-ville, a parlé au collecteur et a réalimenté le compteur.

Quand on dit « environnement contrôlé », c'est ça qu'on veut dire. Alors que ce compteur-là soit situé, que ce compteur-là soit situé dans une maison, dans un laboratoire, c'est la même affaire. C'est ça qu'on veut dire par contrôlé.

Ce n'est pas comme on s'est mis devant le compteur puis on l'a juste testé comme un « zap », là, il a suivi la chaîne que normalement le système suivrait pour déconnecter un compteur. Est-ce que ça répond, ça clarifie la question?

Q. [20] En fait, ça revient un peu à la réponse que vous m'aviez donnée hier?

R. Oui.

Q. [21] Merci. Donc on va passer à une autre question. Je vous remercie. Je vous demanderais de consulter le complément de réponse à la demande de renseignements numéro 1 du GRAME, la pièce HQD-4, Document 5.1 à la page 8. On retrouve le tableau R-68 qui sont les résultats de la performance de connectivité quotidienne qui sont à la réponse 68 du Distributeur, le tableau R-68.

Donc on comprend que les chiffres ont pu changer depuis le vingt-trois (23) novembre, le Distributeur nous indiquait avoir installé dix-huit mille deux cent quarante-trois (18 243), si je ne me trompe pas, compteurs en excluant ceux du projet Heure juste.

Est-ce que vous pourriez m'indiquer le nombre de compteurs pour chacune des trois zones qui ont été installés au total?

9 h 58

R. Oui, on sait que ça a augmenté depuis ce temps-là donc j'imagine que oui on peut prendre un engagement... on peut prendre un engagement pour vous donner ça aujourd'hui par zone, par...

Q. [22] Avant de prendre... peut-être avant de prendre l'engagement, ma prochaine question était de savoir si on arrivait au même taux de lecture, donc avec les nouveaux compteurs, donc ce serait peut-être l'engagement de mettre à jour le tableau R-68.

LE PRÉSIDENT :

Bien, qu'est-ce que vous voulez mettre à jour dans ce tableau-là, là, je n'ai pas bien compris, là.

Me GENEVIÈVE PAQUET :

C'est le nombre de compteurs qui ont été installés par projet pilote et puis le résultat en pourcentage de la cueillette de données aux registres de consommation. C'est le pourcentage de lecture, donc on avait des questions par rapport à ces résultats.

LE PRÉSIDENT :

O.K. Vous voulez dire, par exemple, dans le projet Villeray - Montréal il y avait sept mille six cents (7 600) compteurs d'installés. Maintenant on dit qu'il y en a peut-être dix-huit mille (18 000),

quelque chose comme ça, là, est-ce que ça change les pourcentages de reconnaissance?

Me GENEVIÈVE PAQUET :

Effectivement.

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

Je suggère peut-être une question plus générale, dans un premier temps, de savoir s'il y a des changements significatifs avant qu'on fasse tout un travail sans ça on n'en sortira jamais puis on va être ici encore au mois de mai, là.

LE PRÉSIDENT :

Oui.

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

Pour faire toute cette analyse-là, s'il n'y a pas de changement significatif, je m'interroge vraiment quant à l'utilité de faire ça.

LE PRÉSIDENT :

Parce que vous voyez que les résultats, là, c'est des décimales, là, tu sais, déjà avec les nombres de compteurs qui sont là, mais mettons que vous multipliez ça par trois, les compteurs, là, ça change-tu vraiment beaucoup, là, si ce n'est plus quatre-vingt-dix-neuf virgule soixante-dix-sept (99,77) mais que c'est quatre-vingt-dix-neuf (99), ça peut être virgule soixante-dix-huit (,78), là,

mais je pense que ce n'est pas une mauvaise idée de voir... on va y aller par étape, la théorie des petits pas.

Est-ce que, avec les compteurs additionnels, les résultats de la cueillette des données a changé de façon significative et puis si on s'aperçoit que ça a changé plus dans les zones rurales que les zones urbaines, bien là, vous pourrez peut-être poser les... bon, en tout cas...

Me GENEVIÈVE PAQUET :

D'accord.

LE PRÉSIDENT :

D'accord, on y va.

Me GENEVIÈVE PAQUET :

Q. [23] Oui, j'accepte votre proposition. Donc est-ce que... êtes-vous en mesure de répondre s'il y a eu des changements par rapport aux taux de lecture qui sont observés, là, au tableau R-68?

R. Non.

Q. [24] Et puis séparément, là, pour les trois zones si possible.

LE PRÉSIDENT :

Si vous avez déjà la réponse, gênez-vous pas, là.

M. DENIS PARENT :

R. Donc déjà là dans les tableaux que vous avez là,

vous avez la population complète de Boucherville et la population complète de Memphrémagog. Donc les chiffres ils se sont perpétués, ils sont encore en continu comme ça. Donc il n'y a que Montréal que la population a augmenté, et je confirme que les résultats sont du même ordre de grandeur, on est dans les décimales encore.

Me GENEVIÈVE PAQUET :

Q. [25] Dans les décimales, vous voulez dire au dessus de quatre-vingt-neuf virgule quatre pour cent (99,4 %)?

R. Exact.

Q. [26] Merci. Maintenant, concernant ce pourcentage-là, par exemple, à Boucherville, on parle de quatre-vingt-dix-neuf point cinquante-cinq pour cent (99,55 %), donc je comprends que ce chiffre-là c'est une moyenne, en fait, une moyenne des cinq mille sept cents (5 700) compteurs, est-ce que c'est exact?

R. C'est le pourcentage de lecture quotidien que l'on reçoit des compteurs qui sont installés dans le parc à tous les jours. On fait la... je reçois... on reçoit les données à chaque jour et il y a une persistance d'avoir quatre-vingt-dix-neuf point quatre pour cent (99,4 %) des compteurs qui

envoient leur consommation à tous les jours.

Q. [27] Donc ces quatre-vingt-dix-neuf (99) des... quatre-vingt-dix-neuf point cinquante-cinq pour cent (99,55) des compteurs, ce n'est pas une moyenne des compteurs?

R. C'est un registre par compteur donc c'est quatre-vingt-dix-neuf point quatre (99,4) c'est pour les compteurs, à chaque fois pour la consommation. Le registre de consommation qui sert à la facturation c'est un seul registre qui est nécessaire, donc le quatre-vingt-dix-neuf point quatre pour cent (99,4 %) représente les compteurs par... qui envoient leur consommation à chaque jour.

Q. [28] Puis sur quelle période de temps est-ce que vous basez... vous avez basez le... votre évaluation?

R. Depuis le début.

Q. [29] Depuis le début, mais je veux dire, il y a eu une progression, là, dans le nombre d'installations donc, on voudrait savoir sur quelle période de temps ça a été calculé?

R. Bien, c'est sûr, pour avoir une statistique valable on attend que le réseau soit à peu près à quatre-vingt-seize pour cent (96 %) complété, c'est dans la façon de fonctionner, et là, on commence la

mesure en continu des performances. Mais je peux vous dire que dans les étapes, dès qu'on a fait les trois premières... on avait des jalons critiques à chaque fois, des... qu'on commençait des projets pilotes, puis après trois cents (300) compteurs on vérifiait si on les avait tous vus et si les profils étaient au... les registres et les profils étaient au rendez-vous avant de continuer le déploiement. Et dès le début, on atteignait des performances qu'on souhaitait.

Q. [30] Et puis y avait-il certains compteurs qui ne respectaient pas, là, le pourcentage de quatre-vingt-dix-neuf point quatre pour cent (99,4 %) de lecture?

R. Voulez-vous précisez quand vous dites c'est des types de compteur, c'est des modèles?

Q. [31] Non, pas... non, mais simplement compteurs sur, par exemple, à Boucherville, sur les cinq mille sept cents (5 700), est-ce qu'il y avait un nombre, là, quelconque qui ne respectait pas le pourcentage de lecture?

R. Bien, il y en a point quatre pour cent (0,4 %) à tous les jours, là, à point... je veux dire...

Q. [32] Donc la...

R. ... et ce n'est pas toujours les mêmes, c'est ça

qu'il faut que vous compreniez, là, c'est que c'est un réseau qui est maillé, ça peut être des problèmes de comm... comme ça peut être un client. Vous savez, là, quatre-vingt-dix-neuf point (99,4), là, il est calculé puis s'il y a une panne, je vais avoir quatre-vingt-dix-neuf point deux (99,2) parce qu'il y a eu cinquante (50) maisons en panne. Donc il y a des raisons toujours pourquoi que le... pourquoi qu'on est capable de mesurer le... mais c'est le vrai taux qu'on mesure.

Q. [33] Merci. Maintenant, pour arriver à ces taux de lecture-là qui sont assez satisfaisants, combien de collecteurs et de routeurs supplémentaires, au delà de l'estimation initiale qui avait été faite, est-ce que le Distributeur a été obligé d'en ajouter pour arriver à ces taux de lecture?

R. Donc les collecteurs il n'y a eu aucun changement, là, c'est les... c'est les quatre qui étaient prévus, deux à Villeray, un à Boucherville, un à Memphrémagog. Si je prends la topologie qui avait été au départ par Landis+Gyr au départ, on en a installé moins. Donc ça a été le premier fait.

On a étudié toutes nos performances, et vous savez que chacun des pilotes a ses propres objectifs puis a ses propres contraintes et par la

suite on a rajouté, juste pour s'assurer que le parc industriel, vu que le réseau n'est pas maillé autour, il est de l'autre bord de l'autoroute puis il n'a pas les... il ne peut pas profiter du quartier résidentiel, on a validé qu'en ajoutant quelques routeurs on était capable d'atteindre les performance donc ce qui nous rassurait que le réseau, une fois installé, serait correct. Mais on est dans les point quelque, là, c'est ça qu'on travaille actuellement et c'est des... à toutes fins pratiques, là, il n'y a pas eu de changements qui ont été apportés à la topologie.

10 h 06

Q. [34] Puis avez-vous une idée de grandeur du ratio collecteur-routeur pour chacune des trois phases?

M. FABIO CHARBONNEAU :

R. Actuellement, la topologie prévue, on a cinq cent soixante (560) collecteurs de prévus sur la totalité de la province du Québec, donc... Et on a quatorze mille cinq cent quatre-vingt-quinze (14 595) routeurs prévus pour la totalité du secteur du Québec.

Q. [35] Serait-il possible de ventiler cette information-là par projet pilote?

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

Écoutez, encore ici, je m'interroge là quant à l'utilité de tout ça, on peut faire ça pendant des heures là de ventiler de façon plus précise. Alors, à moins qu'on m'indique qu'est-ce qu'on cherche avec ça...

Me GENEVIÈVE PAQUET :

En fait, ça allait avec ma prochaine question qui était de savoir la densité de compteurs par kilomètre carré là, donc...

LE PRÉSIDENT :

Mais, vous allez où avec ça là?

Me GENEVIÈVE PAQUET :

Mais, c'était pour... en fait, c'était pour vérifier si... quelles installations qui étaient prévues.

LE PRÉSIDENT :

Moi, j'ai compris là que vous aviez une préoccupation au niveau de savoir si les données qui sont venues par les compteurs, il y a une certaine acuité, si c'est fiable ou pas. Bon. Là on vous a dit « on a fait des tests et puis dans quatre-vingt-dix-neuf virgule cinq pour cent (99,5 %) des cas quotidiennement les compteurs faisaient ce qu'ils doivent faire. Ils comptent,

puis ils envoient la donnée ». Bon. Ça, ça veut dire que dans point quatre pour cent (0,4 %) des cas, les compteurs n'envoient pas la donnée. Là j'ai compris qu'il peut y avoir, enfin, une obstruction quelconque là. Moi, la question que j'avais : est-ce que le fait que, dans le point quatre pour cent (0,4 %) des cas, le fait que la donnée ne se soit pas rendue quotidiennement, est-ce qu'il se perd des données qui pourraient affecter la facturation? Ça, ce serait une préoccupation. En tout cas, moi, c'est la préoccupation que j'avais en entendant ça là. Si c'est juste une petite interruption temporaire et puis que quand ça reprend, bien, qu'il n'y a aucune perte de...

Q. [36] Je ne sais pas, est-ce qu'il y a une perte de lecture? Parce que c'est ça qui est important. Est-ce que ce sont des... C'est la... comme on dit, il n'y a pas rien de plus... de base que ça dans... pour un distributeur d'électricité, de calculer et de facturer précisément l'électricité. Alors, que parce que, je ne sais pas moi, il y a eu une obstruction quelconque entre un compteur, un routeur ou je ne sais trop quoi, qu'il y a une perte... qu'il n'y a pas eu la donnée quotidienne.

Alors, ma question, moi, c'est : dans point quatre pour cent (0,4 %) des cas, je comprends que dans vos tests à Boucherville ou ailleurs là, la donnée quotidienne ne s'est pas rendue. Est-ce que ça cause un problème au niveau de l'acuité des données qui vont servir à la facturation?

M. DENIS PARENT :

R. La réponse est « aucun problème », toutes les données sont toujours conservées dans le compteur en vertu de tout ce qu'il y a...

M. FRANÇOIS BRASSARD :

R. Mesures Canada...

M. DENIS PARENT :

R. ... François va compléter.

LE PRÉSIDENT :

Bon. Alors, après ça, la configuration du réseau, sur quel poteau vous mettez tout ça là, je veux dire, j'ai dit tantôt qu'on était en retard là. Je veux bien que vous vous concentriez sur vos préoccupations, sauf qu'à un moment donné, juste par pure curiosité intellectuelle, on peut entretenir des discussions fort intéressantes pendant longtemps. Mais, t'sais, ici, on n'est pas à « Tout le monde en parle ». On est à la Régie de l'énergie là. Et puis, moi, ici là, je vois les

dollars s'évaporer vers le plafond.

Me GENEVIÈVE PAQUET :

Je comprends, mais...

LE PRÉSIDENT :

C'est un projet dispendieux, mais, je veux dire, le processus qu'on suit là est assez dispendieux aussi. Alors, est-ce qu'on pourrait être un peu efficace là? Merci.

Me GENEVIÈVE PAQUET :

Oui, Maître Lassonde. En fait, je vais réserver ces questions-là pour le panel 3 des coûts parce que c'était en lien, effectivement, donc avec les coûts éventuels du projet.

Q. [37] Maintenant, au niveau des connexions cellulaires qui sont utilisées, est-ce qu'on utilise une connexion vingt-quatre (24) heures sur vingt-quatre (24) en temps réel?

M. FABIO CHARBONNEAU :

R. La connexion est toujours disponible pour que le collecteur puisse faire sa communication.

Q. [38] Est-ce que c'est bien une connexion vingt-quatre (24) heures sur vingt-quatre (24)?

R. Il va utiliser sa communication lorsqu'il en a besoin. Sa communication, elle est présente et lorsqu'il envoie de la communication sur le nuage

cellulaire, le nuage cellulaire va le transporter jusqu'au Centre de traitement et vice-versa.

Q. [39] Et pourriez-vous préciser combien de bandes passantes supplémentaires sont disponibles, via les connexions cellulaires, pour accueillir les autres fonctions des systèmes de réseau intelligent?

M. DENIS PARENT :

R. Alors, je vais vous donner un peu les résultats des projets pilotes là-dessus. Alors, on a fait les statistiques de communication pendant... Je peux vous dire là, seize mille (16 000) compteurs pendant six semaines, on a tout analysé les routes de chacun des compteurs jusqu'à... jusqu'à chez nous. Et le temps d'utilisation par collecteur, c'est autour de trois minutes par jour réparties uniformément. Donc, si vous me dites, si c'est surchargé, je vous dis que c'est occupé trois minutes par jour par radio au collecteur.

Q. [40] Et puis comment on peut comparer la vitesse de transmission du compteur vers le Centre d'opération pour les installations cellulaires versus pour celles à la fibre optique comme à Boucherville?

M. FABIO CHARBONNEAU :

R. Actuellement, ces temps de traitement-là, c'est aussi rapide un que l'autre actuellement. On ne

voit pas de différence majeure à ce niveau-là, c'est des... On est rendu dans le... à la vitesse... la différence entre deux courseurs qui sont un à côté de l'autre puis qu'il y a un courseur arrive avec une fraction de seconde avant à la ligne d'arrivée. Il n'y a rien actuellement qui, dans le traitement de ces données-là, demande d'avoir des vitesses extraordinaires.

M. GEORGES ABIAD :

R. J'ajouterais ce qui est important d'apprécier quand même qu'on voit que notre technologie déjà cellulaire, fibre optique, on voit qu'elle est flexible, nous permet d'avoir des opportunités performantes, c'est important. C'est pour ça qu'on a voulu quand même tester la fibre optique et la présenter comme résultat dans le dossier-ci.

Q. [41] Puis, est-ce que...

M. FABIO CHARBONNEAU :

R. Peut-être juste pour augmenter, si on regarde le cellulaire aujourd'hui, prenez juste le I-Pad, le I_Pad, qu'est-ce qui se promène sur les ondes, les pages qui se promènent à la vitesse de l'éclair. Actuellement, en termes de rapidité, on parle de quelques bites qui se promènent sur ces réseaux-là pour nous là.

Q. [42] Et pourquoi le Distributeur a testé la fibre optique? On a testé le lien cellulaire, mais pourquoi on n'a pas testé le lien satellite dans le cadre des projets pilotes? Pour quelle raison?

R. Le lien satellite est en train de se tester actuellement. Rogers a déjà fait ses essais de communication pour se rendre jusqu'à nous et on est en attente du modem pour finaliser les tests avec le collecteur, donc c'est juste une question de synchronisation.

Q. [43] Et pour l'instant, est-ce que les tests sont concluants ou...?

R. Les tests sont très concluants actuellement. Et aujourd'hui, je vous dirais déjà Hydro-Québec a déjà utilisé du satellite dans le passé pour faire de la communication de données de son Centre de traitement à d'autres équipements sensibles et ça fonctionne très bien. Donc, on ne voit pas d'élément technologique dangereux dans ce dossier-là point de vue risque.

Q. [44] Merci. Donc, j'aborde une dernière question, Monsieur le Président. C'est en lien avec l'installation là, un peu le déploiement du projet. Donc, j'aurais une pièce à déposer, sous la cote C-GRAME-0065.

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

Je vais juste en prendre connaissance avant.

LE PRÉSIDENT :

Il faut d'abord peser sur le bouton et ensuite se rapprocher du micro puis là il y a comme un juste milieu, c'est souvent comme ça dans la vie là qui est... si on est trop proche, ça fait comme une espèce de déformation là, mais si on est trop loin, les gens n'entendent pas.

Me GENEVIÈVE PAQUET :

Juste pour votre information, Maître Hogue, c'est une pièce qui vient du dossier R-3723-2010 et puis la preuve au dossier 3723-2010 avait été versée au présent dossier, même si elle n'apparaît pas sur le site.

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

C'est bon, je viens de voir de quoi il s'agit.

Me GENEVIÈVE PAQUET :

Donc, j'en donne une copie à madame la greffière. Merci. Donc, j'aimerais qu'on le dépose sous la cote C-GRAME-0065. Donc, j'ai reproduit seulement la page 23 là pour éviter des copies un peu inutiles.

C-GRAME-0065 Page 23 du document intitulé

« Travaux préparatoires du projet Lecture à distance » déposé dans le dossier R-3723-2010

Donc, à la page 23, pour le secteur du quartier Villeray à Montréal, on indique qu'un :

> Fort taux de compteurs intérieurs remplacés (88 %)

Pouvez-vous me préciser combien de compteurs ont été installés à l'intérieur des habitations pour le quartier Villeray? Je sais qu'il y a eu la réponse à l'engagement numéro 6, je pourrais me contenter de cette réponse-là seulement si vous me confirmez qu'il n'y a pas de compteur sur les sept mille quatre cent quatre-vingt-un (7 481) qui provenaient du projet Heure juste.

M. GEORGES ABIAD :

R. Je ne pense pas que dans Villeray il y avait des compteurs Heure juste là.

M. FABIO CHARBONNEAU :

R. Non, on le confirme, il n'y a pas de compteur Heure juste à Villeray.

M. GEORGES ABIAD :

R. Bon. Et puis, est-ce que c'est correct donc la réponse?

Q. [45] Oui, c'est parfait. Maintenant, à quelle date le Distributeur a lui-même commencé l'installation dans le quartier Villeray des compteurs?

R. Je crois, c'est la première semaine de septembre.

Q. [46] Quant à l'installateur externe, est-ce que c'est la même date?

R. L'installateur a commencé dès avec nous en septembre. Je crois qu'au début, on a... Comme monsieur Parent a expliqué, on fait les premiers trois cents (300) compteurs, on arrête dans chacune des zones. Je pense, ça, ça a été fait par l'interne. Puis une fois qu'on a stabilisé le système, là on est parti avec prestataire externe.

Q. [47] Donc, ce serait en septembre également?

R. Tout ça est en septembre, oui.

Q. [48] D'accord.

LE PRÉSIDENT :

Et je présume qu'on parle de septembre deux mille onze (2011).

Me GENEVIÈVE PAQUET :

Deux mille onze (2011), oui.

R. Excusez. Oui, septembre deux mille onze (2011).

Q. [49] Merci pour la précision. Donc, ça complète pour les questions du GRAME. Je vous remercie.

LE PRÉSIDENT :

Merci, Maître Paquet. On est rendu au ROEÉ, Maître Ledoux.

CONTRE-INTERROGÉS PAR Me JACYNTHE LEDOUX :

Q. [50] Alors, bonjour, Monsieur le Président. Bonjour aux Membres du panel. Je vais essayer de parler fort. Faites-moi signe si jamais vous n'entendez pas. Alors, on va y aller droit au but. En fait, je vais commencer avec les questions qu'on n'a pas pu poser au panel 1. Il s'agit, en fait, des questions sur le « last gasp ». Je vous référerais donc au rapport d'Accenture à la page 39 tout en haut où on peut lire :

> Enfin, en parallèle au projet LAD, une étude préliminaire sur la gestion des pannes est en cours.

Et dans le même paragraphe tout en bas, on fait mention du « last gasp » qui est aussi mentionné d'ailleurs à la page 15 de votre présentation dans votre « road map ». Est-ce que vous désirez que je redistribue la même image que j'avais déjà distribuée au panel 1? Non. Vous l'avez déjà. Ça va aussi...

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

Je ne sais pas de quelle image on parle.

Me JACYNTHE LEDOUX :

Ah! Je vais vous la montrer.

Q. [51] Alors, pour ceux qui veulent voir aussi de façon informatique, c'est coté C-ROEÉ-34 et c'est la deuxième page. Donc, sur cette image, on peut voir une pièce qui est... c'est l'intérieur du compteur d'ailleurs cette image-là. On peut voir une pièce qui est identifiée comme étant « last gasp for outages », « outages » c'est les pannes. Est-ce qu'on parle bien de la même chose qui est mentionnée dans le rapport d'Accenture donc sur l'étude préliminaire?

M. DENIS PARENT :

R. Exactement.

Q. [52] O.K. Est-ce que vous pouvez nous rappeler ce qu'est le « last gasp » et pourquoi on en est à une étude préliminaire à ce moment-ci? Alors, je note qu'il y a des discussions là.

R. Bon. La pièce que vous voyez là, le Super Cap là, c'est un condensateur qui permet de transmettre lors d'une panne son événement comme quoi il est tombé une panne à cet endroit, donc il a encore le pouvoir de le transmettre. Et cette composante est présente, on l'a confirmé hier, dans le compteur. Donc, l'information est déjà disponible au

« Command Center » au systèmes d'acquisition de données lorsque survient une panne.

M. GEORGES ABIAD :

R. Maintenant, une fois qu'on comprend c'est quoi, qu'est-ce que ça fait ça, c'est qu'il y a une image qu'il y a dans le Centre d'exploitation de mesurage où on voit une zone Google Earth et on voit les compteurs. Et quand ça fait le « last gasp », ça devient des couleurs qu'on voit visuellement. Puis on dit « oups! Last gasp, il y a une panne là ». Pourquoi on dit que c'est temporaire, ce n'est pas encore intégré? C'est qu'au-delà du fait de le voir, le Centre d'exploitation de mesurage, son rôle premier, c'est de recueillir l'information pour facturer les clients.

Q. [53] O.K.

R. Alors, ce qui reste à faire, comme monsieur Richard l'a mentionné lundi, ces données-là qu'on voit, on a l'intention de mettre le même type d'écran dans le Centre d'exploitation au Centre de conduite du réseau où il voit, comme nous on va voir au Centre d'exploitation de mesurage, les mêmes choses. Mais, plus que ça encore, on va intégrer les données qu'on a recueillies des compteurs via les moyens de communication qu'on a aujourd'hui. On va les passer

à nos collègues du Centre de conduite du réseau pour qu'ils puissent prendre ces données-là et, dans une formule, l'intégrer dans la formule pour localiser la panne, fort de la ligne qui a été... qui a été... par exemple, que les compteurs nous ont dit qu'ils ont été interrompus. Vous voyez, c'est ça. C'est pour ça qu'on dit que c'est un processus temporaire. Aujourd'hui, on les a appelés quand Memphrémagog a eu une chose, on l'a vue, on les a appelés. On a dit : « Regarde, moi, je vois sur telle rue, telle rue, telle rue, il y a des pannes » et là ils ont été... Alors, ça, c'est manuel là, ça fait qu'on essaie d'intégrer ça comme...

Q. [54] Alors, si j'ai bien compris, c'est une pièce qui est insérée dans le compteur et qui vous envoie un signal juste avant... c'est-à-dire quand il y a une panne, pour vous signaler qu'il y a une panne pour que vous puissiez envoyer plus rapidement et de façon plus efficace des gens pour aller régler le problème.

R. Bien, c'est-à-dire lui il ne dit « aye! Moi, c'est mon dernier souffle ».

Q. [55] Oui.

R. Dans son dernier souffle, il nous dit : « Il y a

quelque chose qui se passe chez moi là », il y a une panne et il tombe. O.K.

Q. [56] O.K. Donc, la deuxième partie de ma question, c'est pourquoi vous en êtes à faire une étude préliminaire à ce moment-ci sur cette fonctionnalité-là?

R. Non, ce n'est pas une étude préliminaire, on l'a testée, c'est-à-dire qu'elle est là, les compteurs sont munis de ce « last gasp-là ». Alors, qu'est-ce que je viens de vous dire, l'étude préliminaire dont on fait référence ici, ce n'est pas son activité ou sa mise en fonction, c'est fonctionnel, c'est opérationnel, alors on le voit. Ce qu'on vous dit, c'est qu'il va falloir trouver un moyen de transmettre de façon systématique ces données-là à nos collègues là qui sont... qui ont la gestion des pannes sous leur responsabilité pour pouvoir intervenir plus rapidement.

Q. [57] Donc, si je comprends bien, l'étude préliminaire dont il est fait mention dans le rapport d'Accenture porte sur quoi précisément? Je n'ai pas bien compris sur quoi porte l'étude préliminaire.

R. Excusez.

Q. [58] J'imagine que ce n'est pas sur la pièce,

qu'elle est déjà dans le compteur, donc...

10 h 23

M. FABIO CHARBONNEAU :

R. Excusez-moi, Maître. Précision. Quand on est dans une intégration, ici on est dans une intégration de système. O.K. Il y a des composantes que j'appellerais d'ingénierie qui sont le compteur comme son comportement et autres. Il y a des composantes logiciels et il y a l'interrelation avec d'autres systèmes.

Quand on parle d'étude préliminaire c'est comment on va traiter l'ensemble de cette information-là à Hydro-Québec pour que ça fasse un flot consistant et fluide dans l'organisation.

Donc, l'étude préliminaire ne vise pas à se poser la question si, technologiquement, l'infrastructure IMA est capable de le faire, on a les preuves concrètes que c'est capable de le faire. Les événements sont... C'est un événement, un « last gasp » c'est un événement qui nous arrive sur le réseau, et cet événement-là, il est transporté dans la voie, c'est régulier, « command center » où c'est actuellement ce n'est aucun problème.

L'élément qu'il nous reste à... quand on

parle d'étude préliminaire c'est vraiment de faire un tout pour s'assurer qu'on évalue correctement les efforts, qu'on évalue correctement qu'est-ce qu'il y a à réaliser et de le réaliser par la suite en termes de...

Donc, c'est une terminologie en étude préliminaire qu'on voit en technologie de l'information comme étape à l'intérieur d'un processus de développement de projet.

M. GEORGES ABIAD :

R. Si vous permettez, pour compléter. La raison pourquoi à ce stade-là, c'est parce qu'à l'origine, comme monsieur Richard vous l'a présenté, ce n'est pas dans le périmètre du projet, là. C'est une des opportunités qu'on va regarder et, là, on est en train de réaliser son coût, ses bénéfices. Et donc, on n'attend pas, là. Ce n'est pas dans le périmètre du projet. C'est pour ça qu'on est en stade préliminaire.

Ce qui est important pour nous comme projet c'est de s'assurer qu'on facture.

Q. [59] Oui.

R. Que l'aménagement-déménagement est là puis que le branchement-débranchement est là. C'est ça, là, le périmètre du projet.

Q. [60] Hum, hum. Alors je comprends quand même qu'il vous reste des... des tests à faire même si c'est au niveau des TI et que ce n'est pas au niveau de l'intégration de la pièce, c'est bien ça?

M. FABIO CHARBONNEAU :

R. Si on regarde l'infrastructure IMA, qui part du compteur jusqu'au « command center », on peut vous garantir aujourd'hui que les événements de « last gasp » fonctionnent et sont fonctionnels. Ça c'est terminé.

Q. [61] O.K.

R. Si on regarde le reste qui... le reste, c'est de voir l'intégration de cette donnée-là d'information à l'intérieur d'un système d'information...

Q. [62] Oui.

R. ... d'Hydro-Québec pour que le chemin, on ramène cette information-là aux gens qui ont à traiter les... les « outages », donc les pannes, qui ont à traiter ces pannes-là et qu'ils puissent utiliser cette information-là pour bien diriger leurs employés à faire réparer les pannes.

Donc, on est dans un... un élément d'intégration d'information que j'appelle relativement simple puis qui se fait tout quotidiennement chez Hydro-Québec

Q. [63] Merci. Merci. Maintenant est-ce qu'il est exact que l'activation de la fonctionnalité de détection des pannes exige l'installation de cette pièce matérielle et qu'on ne pourra pas simplement plus tard la télécharger à distance si la pièce n'est pas préalablement installée?

M. FRANÇOIS BRASSARD :

R. Cette pièce-là fait partie intégrante du compteur. Puis ce qu'il faut juste comprendre c'est que quand on a une panne, le compteur il n'y a plus d'électricité, là.

Q. [64] Hum, hum.

R. Ça fait que la pièce sert à conserver l'alimentation le temps d'envoyer l'information du « last gasp ».

Q. [65] Mais vous êtes d'accord que la pièce doit être là, qu'on ne peut pas simplement...

R. Mais elle est là actuellement, là. Tous les compteurs qu'on a installés comportent cette composante.

Q. [66] Parfait.

R. Les prochains vont l'avoir également.

Q. [67] Puis est-ce que vous êtes d'accord pour dire que, si on veut activer cette fonctionnalité de détection des pannes pour l'ensemble du projet LAD,

il faut le prévoir avant comme vous l'avez fait, manifestement, ce qui est une bonne nouvelle, mais avant le déploiement massif des compteurs?

R. Peut-être qu'on ne saisit pas votre question, là. Ça se peut qu'on répète.

Q. [68] Mais ma question, je pourrais peut-être la... la reformuler de façon plus simple. C'est que êtes-vous d'accord pour dire que, pour cette fonctionnalité-là, précisément, de détection des pannes, il faut s'assurer de façon préalable que la pièce est à l'intérieur du compteur pour pouvoir dans le futur l'activer? C'est-à-dire il faut avoir une prévision en avance?

M. GEORGES ABIAD :

R. Oui, vous avez tout à fait raison.

Q. [69] Oui.

R. Je suis d'accord avec votre... Nous sommes d'accord avec votre supposition.

Q. [70] Excellent. Merci. Et est-ce que vous êtes d'accord pour dire, de façon plus large, qu'il existe un type de fonctionnalité, et elles sont donc plusieurs, ce n'est pas la seule, on l'a utiliser un peu comme exemple, pour lesquelles il faut préalablement prendre en considération l'ajout de pièces matérielles dans les compteurs sinon on

ne peut pas les activer à distance?

R. C'est-à-dire si on présume que ça prend des pièces.

Q. [71] Oui.

R. Hein, ce n'est pas juste un logiciel, c'est ce que vous voulez dire?

Q. [72] Oui, exactement.

R. Dans le fond est-ce qu'il y a des pièces « hardware » que ça prend à l'intérieur du compteur et il faut les prévoir d'avance sur ce concept-là, sur ce principe-là? Oui. Ça va de soi, oui.

Q. [73] Est-ce que vous avez... Est-ce que vous pourriez nous fournir une liste de toutes ces fonctionnalités-là qui nécessitent l'ajout de « hardware » dans les compteurs de façon préalable?

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

Je vais faire remarquer qu'on a déjà regardé toute la liste de fonctionnalités puis il a été indiqué ce qui était disponible. Alors j'ai l'impression qu'encore là, on fait un exercice additionnel qui... qui ne sert à aucune fin.

Me GENEVIÈVE PAQUET :

Je n'insiste pas, Monsieur le Président.

LE PRÉSIDENT :

Ça va.

Me GENEVIÈVE PAQUET :

Je n'insiste pas là-dessus. On va passer à la prochaine étape.

Q. [74] Or, lorsqu'on a demandé au panel 1 si un plan global avait été élaboré pour le projet LAD, vous nous avez référés au « road map », au plan de match qui se trouve aux pages 15 et 16 de votre présentation ici. Donc, pouvez-vous m'indiquer sur combien d'années ce plan s'étend?

M. GEORGES ABIAD :

R. C'est-à-dire que, comme à la... De toute évidence, ça va jusqu'en deux mille dix-sept (2017).

Q. [75] Alors on parle grosso modo de cinq ans?

R. Exact.

Q. [76] Exact. Et pouvez-vous me rappeler la durée de vie des compteurs?

M. FRANÇOIS BRASSARD :

R. Quinze (15) ans.

Q. [77] Et vous comptez les déployer sur une période de cinq ans, c'est bien ça?

M. GEORGES ABIAD :

R. Oui, on déploie sur une période de cinq ans.

Q. [78] Alors est-ce que vous êtes d'accord pour dire que les choix technologiques que vous faites aujourd'hui à la phase 1, et précisément ce que

vous allez installer dans les compteurs avant de les déployer va avoir un impact pour les vingt (20) prochaines années?

R. Impact, peut-on définir impact sur quel élément, financier, technique, qu'est-ce que vous voulez définir, qu'est-ce que vous voulez par « impact »?

Q. [79] Essentiellement, je pense qu'on se concentre sur l'aspect technologique. Évidemment, ça a aussi des impacts financiers. Or, « impact » au sens large, mais je pense que je chercher une réponse surtout en matière...

R. O.K. C'est-à-dire qu'en principe ce qu'on fait comme choix aujourd'hui, au pire il ne faut pas qu'on retourne le changer dans... parce qu'on s'est trompé, qu'on retourne le changer dans cinq ans. C'est ça que vous voulez dire par « impact »?

Q. [80] Oui.

R. O.K., c'est bon. On est d'accord.

Q. [81] Vous êtes d'accord. Super! Or, vous avez dit aussi dans le panel 1, si je me souviens bien, que lors de l'émission d'appel d'offres, Hydro-Québec a demandé à ce que toutes les pièces matérielles assurant l'évolutivité soient déjà dans le compteur. C'est... C'est bien ça?

R. Exact.

Q. [82] Or, dans les prochaines questions, on va essayer d'approfondir un peu cet aspect-là du dossier. Mais avant j'aimerais faire une parenthèse. Je remarque que quand on cherche à creuser un peu plus les aspects liés à l'évolutivité technologique, vous... vous nous référez souvent aux réponses de vos fournisseurs ou à ce moment-là à Accenture. En fait, je cherche à savoir quelles sont... est-ce que vous avez d'autres sources d'information, quelles sont vos sources d'information indépendantes et comment vous prenez vos décisions d'ordre technologique pour élaborer le design architectural de vos compteurs, et plus précisément où trouvez-vous l'information indépendante?

10 h 32

R. Écoutez, dans un premier, et je vais demander à mon collègue, monsieur Parent, de compléter plus en détail s'il le faut, c'est lors de l'appel d'offres...

Q. [83] Oui.

R. ... dès l'appel d'offres, nous avons demandé... vous savez, toutes les fonctions dont on a mentionné hier, la liste des fonctions, nous avons demandé à ce que toutes ces fonctionnalités-là

soient présentes dans les compteurs et dans l'équipement technologique qu'on va aller chercher, donc c'est un souci dès le départ, que ce soit au niveau de sécurité, santé, technologie, fonctionnalités, tout ça a été mis dans les appels de proposition dès le départ.

Donc c'est quelque chose qu'on avait travaillé avant qu'on sorte l'appel d'offres, ce n'est pas comme après qu'on a reçu les appels d'offres on a dit : « ah! ce serait bien d'avoir ci ou d'avoir ça », là, ce n'est pas de même que ça s'est passé, là, c'est un travail quand même de un an et demi de préparation.

On est allé voir ce qui se passe ailleurs, qu'est-ce que... où était la maturité de la technologie, quelles sont les fonctionnalités requises pour ne pas se tromper et qu'on soit obligé de chercher un compteur cinq ans plus tard, donc tout ce travail-là avant de même sortir le premier appel d'offres, tout ça a été fait.

Donc ce n'est pas juste par nos experts, par nos connaissances, par les balisages et par des visites et des rencontres. Donc c'était déjà une demande qui a été faite, et lorsque les gens nous ont répondu, ils nous ont répondu avec les preuves

à l'appui de chacune des fonctions.

Ensuite, chacune des fonctions qu'on regarde, qu'on a expliquée, on l'a testée, il y a tout un six mois de preuve de concept. On a tout passé à travers les fonctionnalités. Ça c'est-tu là, ça c'est-tu là, ça ça marche, il y a-tu un problème là.

Tantôt dans le papier qui a été déposé par votre... mais je pense que c'est vous qui venez de le déposer, là, ou l'autre avant, je ne me souviens pas, la pièce où on parle, là, de six mois de preuve de concept, c'est écrit là-dessus, là, c'est avant, excusez-moi.

Q. [84] O.K.

R. Donc dans cette preuve de concept c'est ça que a veut dire, il y avait tout... d'abord on avait tout décrit là-dedans, homologation, preuve de concept, test de fonctionnalités, alors ce n'est pas... on n'a pas attendu qu'Accenture vienne nous voir pour nous dire : « Hey! « by the way », avez-vous pensé à ça? » C'était déjà fait d'avance et je veux vous donner une perspective de comment la démarche s'est réalisée au cours des deux prochaines... des deux années avant de commencer les pilotes, les deux dernières années avant de commencer les pilotes.

Q. [85] Puis est-ce que vous pouvez nous décrire d'une façon générale là, ce que vous avez fait, les étapes par lesquelles vous êtes passé pendant ces deux années-là? En fait, c'est ça, parce que vous avez parlé hier d'autres étapes préalables ou simultanées, vous avez donné l'exemple, par exemple, de la topologie qui avait vraiment fait partie des exigences que vous aviez au moment de l'appel d'offres. Est-ce que vous aviez d'autres exigences? Vous m'avez aussi parlé de celle des... que toutes les pièces soient déjà dans le compteur.

R. Écoutez, mes collègues ont hâte de répondre parce qu'on a fait... on est fier de ce qu'on a fait, là...

Q. [86] Oui.

R. ... mais je vais juste vous donner une information quand même qu'on a partagée avec le... tout l'ensemble de l'assemblée ici. Et quand on vous a montré qu'on a fait des études ou des projets pilotes sur la subtilisation, par exemple, monsieur Richard a mentionné ça, c'est une preuve d'évolutivité, ça, c'est une preuve, là, de mettre un compteur IMA sur la moyenne tension, hein! c'est quand même, pour ceux qui connaissent ça, là, puis voir à regarder sur la... au niveau du vol

d'énergie, la subtilisation, c'est quand même une preuve d'avancement, là.

Le fait de brancher Boucherville sur la fibre pour monter les données reliées à la lecture des clients, ça c'est une autre preuve d'évolutivité. Le fait qu'on a le « last gasp » dont vous mentionnez... tout le monde le mentionne, ça c'est une autre preuve.

Donc on a essayé de vous... de vous fournir le maximum d'information par rapport à des réalités qu'on a testées autres que la lecture, l'emménagement, déménagement, on facture, on emménage, déménage les gens présentement, on peut faire le branchement, débranchement. On peut mettre le compteur sur la moyenne tension. On peut aller faire le « last gasp » pour la... pour la... pour le côté interruption.

On sait qu'on est capable de mettre avec la carte Zigbee le lien avec la maison pour la... pour la gestion de la consommation dans la maison. On va mettre à jour le système internet Web. Ça fait qu'on a essayé de vous fournir le maximum sans aller en arrière les... le maximum pour vous démontrer que ça tient la route pendant plusieurs années, là, cette technologie-là, là.

Q. [87] Voulez-vous ajouter quelque chose?

Me FRANÇOIS G. HÉBERT :

R. Non, je n'ai rien à ajouter, on l'a mentionné à plusieurs reprises.

Q. [88] C'est bon, je sentais que vous aviez quelque chose à dire. Alors c'est la fin de la parenthèse. Maintenant on va pouvoir plonger un peu plus... un peu plus en profondeur dans le sujet. J'aimerais commencer avec l'analyse du « in home display », le HAN. Si j'ai bien compris, pour supporter cette fonction-là, vous allez installer la carte Zigbee dans le compteur, c'est bien ça?

10 h 37

M. DENIS PARENT :

R. La carte est déjà présente dans le compteur.

Q. [89] Excellent. Est-ce que, pourquoi vous avez choisi d'installer Zigbee est-ce que vous avez exploité d'autres options, sinon pourquoi?

R. Bon, un, c'est probablement le standard qui est le plus utilisé dans l'industrie. Deux, on avait offert toutes les possibilités aussi aux fournisseurs. Mais toutes les balisages nous disent que c'était le standard actuel qui est en, qui est le plus utilisé.

Q. [90] Dans le rapport Accenture, toujours à la page

38, vous dites que :

> [...] des tests de mise à jour du protocole Zigbee (vers la version 2.0) ont été également réalisés avec succès.

Alors qu'est-ce que vous entendez par « vers » et par « 2.0 »?

R. Je l'ai corrigé hier, le Zigbee version 2.0 n'est pas encore disponible. Je pense que cette... quand ils ont écrit ça, c'était vraiment pour parler plus de notre mise à jour des cartes de communication qui ont été réalisées et on n'a pas touché à la mise à jour d'un Zigbee 2.0.

Q. [91] O.K. Donc si je comprends bien la version 2.0 est toujours en élaboration, c'est un brouillon à ce moment-ci, j'ai bien compris? Juste un signe de la tête, oui. Merci.

Est-ce que vous savez quand le version 2.0 sera ratifiée parce que je vois que vous l'incluez dans votre « road map » pour deux mille quinze, deux mille dix-sept (2015-2017), à la page 16?

M. FABIO CHARBONNEAU :

R. Cette élaboration-là ne dépend pas d'Hydro-Québec, elle dépend du marché. Actuellement on le voit pour nous en termes de besoins plus deux mille quinze,

deux mille dix-sept (2015-2017). Donc c'est dans ce carré-là qu'il est mis.

On sait que cette élaboration-là, ils sont sur le point de sortir une version qui va être acceptée par l'ensemble des joueurs du marché. Quand on parle des joueurs du marché, on parle de GE qui crée des frigidaires, on parle des télévisions.

Donc c'est un standard qu'il faut qu'il s'intègre dans chacun des éléments électroniques d'une maison. Donc comme vous pouvez voir nous il fallait être sûr de pouvoir être compatible et d'être capable, l'élément qui a été vérifié c'est d'être capable, la capacité de faire une migration du Zigbee en place, je pense qui est 1.0 au Zigbee 2.0.

Q. [92] Bien. Puis je crois comprendre là du haut de ma compétence d'avocate, qui n'est pas très, en tout cas bref. C'est des enjeux très techniques. Apparemment le protocole Zigbee 2.0 est un protocole de niveau supérieur, est-ce qu'on peut savoir quel niveau de niveau inférieur vous utilisez?

R. On utilise le protocole Zigbee, la version actuellement disponible sur le marché, là, je n'ai

pas le numéro exact, je pense bien que c'est la version 1.0. 1.1 ou un 1.0, on est dans la version actuellement disponible sur le marché.

Q. [93] O.K. Je vous ai aussi entendu mentionner hier le « Smart Energy Profile 2.0 ». Je suis un peu confuse, c'est quoi la différence en fait entre le Zigbee 2.0 et le « Smart Energy Profile 2.0 »? Est-ce qu'on parle de la même chose?

M. DENIS PARENT :

R. SEP, je pense que c'est « Smart Energy Profile », c'est 2.0, c'est la version Zigbee qui va faire ça. Donc tout ce qui est important de savoir c'est que lorsqu'il va être disponible, sa mise à jour va être possible avec notre système.

Q. [94] O.K. Alors, mais est-ce que, est-ce que j'ai raison par contre de dire que le « Smart Energy Profile » peut opérer avec la carte Zigbee, mais aussi avec un Wi-Fi, une ligne de tension? Est-ce que c'est exact?

Me FRANÇOIS G. HÉBERT :

R. On ne comprend pas la question, Maître.

Q. [95] Est-ce que vous préférez que je répète ou je passe à une autre question? Voulez-vous prendre un engagement? Parce que je suis juste être sûre que vous préférez ça. Mais apparemment c'est une

question qui est très, très précise. Est-ce que vous préférez prendre un engagement, aller vérifier ou bien vous voulez vraiment?

LE PRÉSIDENT :

Je répète un peu ce que j'ai dit tantôt, c'est des domaines intéressants, techniques, là, ça peut, on peut faire des longues conversations-là, mais est-ce que vous avez une préoccupation particulière le ROEÉ à ce niveau-là?

Me JACYNTHE LEDOUX :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

Je comprends que vous voulez savoir si on a des, si les compteurs sont susceptibles de recevoir des fonctionnalités éventuelles, mais qui ne sont pas dans le cadre du périmètre de ce projet, mais qu'on n'aura pas à tout, à tout changer la quincaillerie à moyen terme.

Ça il me semble que ça a été assez bien discuté. Mais là, cette dernière question-là ça m'apparaît une, une discussion un peu technique là qui, puis je ne vois pas trop votre préoccupation-là. Peut-être que si vous pouviez d'abord me dire qu'est-ce qui vous préoccupe puis poser vos questions en conséquence, ça irait mieux.

Me JACYNTHE LEDOUX :

Je comprends tout à fait votre préoccupation, Monsieur le président. En fait, j'ai une préoccupation très, très précise et je comprends que c'est très technique, mais j'essaie de voir le processus décisionnel qui a mené à ces choix technologiques là pour être certain, pour être certaine qu'on soit tous certain que ce sont des choix bien mûris, qui ont fait l'objet d'analyses sérieuses et approfondies.

Puis je pense qu'on doit pousser cette analyse-là même si ça semble très technique au premier abord, mais surtout parce que les choix qu'on fait maintenant vont avoir, comme on le disait un peu plus tôt, des impacts pour les vingt (20) prochaines années.

LE PRÉSIDENT :

Ça c'est une préoccupation tout à fait légitime.

Me JACYNTHE LEDOUX :

Hum, hum.

LE PRÉSIDENT :

Tu sais, alors essayez d'articuler vos questions là dans cette direction-là, mais il y en a déjà eu plusieurs questions là puis des réponses là. Oui. Justement dans ce cadre-là, il y a eu des questions

et des réponses, mais je ne veux pas vous empêcher de continuer, mais essayez de focaliser sur ces...

Me JACYNTHE LEDOUX :

Avec, avec tout respect, les questions précédemment très, très techniques aussi qui ont eu, qu'on a pu entendre traitaient d'un, du point de vue plutôt de l'intérieur d'Hydro-Québec. Moi je traite vraiment du compteur. On est à deux bouts complètement de la technologie. Alors si vous me laissez aller, il va y avoir vraiment un...

LE PRÉSIDENT :

Oui, je vous laisse aller, allez-y.

Me JACYNTHE LEDOUX :

O.K.

10 h 42

Q. [96] Alors pouvez-vous nous indiquer le numéro de standard que vous utilisez pour Zigbee? Pour vous aider, on peut aller voir, si vous voulez je peux vous référer à HQD-1, document 1, donc c'est B-6 à la page 53, il y a une liste de standards qui sont identifiés. Donc on est à la page 53 de B-6, HQD-1, document 1. Est-ce que vous pouvez nous expliquer ce qu'est-cette liste de standards et comment vous décidez de ceux qui doivent se retrouver sur cette liste-là? Est-ce que vous avez des critères

particuliers?

M. FRANÇOIS BRASSARD :

R. Bien, je peux prendre, là, comme exemple les premiers, là, dans certains cas ce sont des standards qui sont obligatoires dans l'industrie, là, si on prend tous ceux de Mesures Canada, ils sont... ils sont prescrits par la loi donc il n'y a pas... on n'a pas de choix par rapport à ça.

Pour ce qui est des autres ce sont des choix, écoutez, on est... on est une entreprise d'électricité qui est en place depuis plusieurs décennies. On a différentes normes d'homologation pour approuver les appareils puis vous avez la liste, là, des standards sur lesquels on s'appuie. On a une norme interne qui gère tout ça.

Donc c'est plusieurs années d'expérience derrière ça, là, qui nous amène à utiliser des standards qui exigent soit des fonctionnalités plus poussées ou soit des endurances par rapport à certains phénomènes qui sont plus précis que d'autres.

Q. [97] Et est-ce que vous pouvez m'expliquer pourquoi les standards de Zigbee ne sont pas sur cette liste?

Me FRANÇOIS G. HÉBERT :

R. En fait, c'est une liste des principales normes techniques qui sont applicables au projet, là.

Q. [98] Ah!

R. Des principales normes, c'est comme ça qu'elle est intitulée cette pièce.

Q. [99] Alors ce n'est pas exhaustif, si je comprends bien?

M. FRANÇOIS BRASSARD :

R. Non, non, effectivement, puis si vous voyez la première page c'est très axé sur... puis il faut se rappeler aussi qui est le périmètre du projet donc quand même mais c'est ceux-là sont principalement, là, reliés à des performances des appareils et des éléments réglementaires. Donc c'est... donc tous les standards au niveau, plus, dans le fond, communications, TI, ne sont pas nécessairement là-dedans, là. Il y en a quelques-uns, là, mais ils ne sont pas tous là.

Q. [100] Et on vient juste de parler du protocole Zigbee, alors j'attire votre attention sur le protocole ANSI C12.22, qui est environ au milieu de la seconde liste. Est-ce que vous pouvez nous expliquer ce qu'est ce standard et sa pertinence quant au protocole Zigbee? Est-ce que les standards

Zigbee et celui-là sont interchangeables et est-ce qu'on peut utiliser les deux?

R. Écoutez, là, je peux faire un premier bout, là, mais le protocole... d'abord, le ANSI C12 est à la base une norme, là, qui décrit comment l'appareil de mesure doit être construit, comment il doit fonctionner.

Le C1218 ce sont les protocoles de communication. Vous avez une série de protocoles de communication qui sont reliés aux ports optiques, à des communications externes via les ports RS232 ou de modems. Donc c'est ces protocoles-là qui font ce bout-là.

Maintenant, pour la partie avec le Zigbee, là, écoutez, on a besoin de nos propres gens aussi nous rendus là, là, pour descendre plus creux, là, dans la technologie. Vous êtes rendue vraiment, là, dans le microdétail, là.

Q. [101] Hum, hum. Ça va. Alors que fait Hydro-Québec finalement pour s'assurer d'une façon indépendante de ses fournisseurs que la carte Zigbee qu'ils vont installer ne va pas devenir obsolète?

M. GEORGES ABIAD :

R. Vous savez, la capacité de mettre à jour à distance les cartes Zigbee, les versions, c'est ça qui est

important pour nous, là, pas juste pour la carte Zigbee, là, c'est pour tout autre... on a dit tantôt qu'on a mis la sécurité avancée. On ne peut pas avancer plus qu'il faut dans sa description, mais il va y en avoir des versions de sécurité avancée qui vont se rajouter. On va être en mesure de les... de les placer.

D'ailleurs, pendant le pilote, en passant, pendant le pilote, c'est important, on a eu une version et on l'a testée, on l'a mise à jour à distance, la nouvelle version, et ça a très bien fonctionné.

Alors ce qui est important c'est la capacité de ce frontal d'acquisition-là de pouvoir communiquer avec le compteur puis mettre à jour à distance les versions.

Q. [102] Donc vous allez, si j'ai bien compris, téléchargé par le « software », bon, merci beaucoup. Maintenant, je vais examiner un peu plus en détail l'option de retrait qui est importante aussi. Est-ce que dans votre processus pour en arriver au choix d'enlever la carte de communication vous avez pris en considération les impacts de ce choix-là sur le reste du fonctionnement du compteur intelligent?

R. C'est ça. C'est important, mes collègues me disent, c'est vrai, peut-être j'étais contributif à la confusion, mais je vais recommencer, c'est le compteur qu'on va mettre dans le cadre d'une option de retrait, ce n'est pas un compteur où on enlève la carte, c'est vraiment un compteur qui n'a pas de carte, dans le fond, c'est un compteur électronique qui n'a pas de carte.

Q. [103] Alors est-ce que c'est toujours un compteur...

R. Un compteur de Mesures Canada, mais électronique, certifié par Industrie Canada, Mesures Canada, tout ça est en place mais c'est comme si... ou si c'est comme si vous prenez un compteur électronique pas de carte de communication dedans, pas de carte de radiofréquence dedans.

Q. [104] Donc ce ne sera pas un compteur intelligent sans carte de communication?

R. Dans le fond, quand on a dit hier, un compteur intelligent qu'on lui enlève l'intelligence, là...

Q. [105] Oui.

R. ... bon bien...

Q. [106] C'est ça qu'on...

R. ... dans le fond c'est un compteur qui va être conçu non intelligent. Non, mais ce n'est pas pour

rire, là, j'essaie de donner un parallèle pour qu'on se comprenne, là.

Q. [107] Oui.

R. Ce n'est pas un compte de nouvelle... un compteur de nouvelle génération qu'on enlève la carte, O.K. Donc il n'est pas conçu... il n'est pas conçu nouvelle génération puis on enlève la carte, c'est vraiment un compteur qui n'a pas... qui a été conçu sans carte.

Q. [108] Alors c'est un peu comme les compteurs électroniques que vous utilisez déjà actuellement?

R. Non, c'est vraiment un compteur électronique sans radiofréquence. Parce que c'est notre offre de base, on a établi ça notre offre de base c'est...

Q. [109] Oui.

R. ... électronique avec radiofréquence, celui-ci, l'ancienne génération maintenant c'est la nouvelle génération, celui-ci dont on parle c'est un compteur qui est conçu électronique sans carte.

10 h 50

Q. [110] O.K. Est-ce que vous avez évalué l'autre choix, parce que, finalement, avec ce choix-là les gens qui n'auront pas de... de... qui vont faire... qui vont faire le choix de l'option de retrait ne pourront pas bénéficier des autres fonctionnalités

des compteurs intelligents?

Me FRANÇOIS G. HÉBERT :

R. Il est non intelligent comme on l'a mentionné.

Q. [111] D'accord.

R. Alors...

Q. [112] Est-ce que vous avez envisagé des... des solutions... Par exemple, est-ce que je comprends que pour les gens qui veulent exercer l'option de retrait, l'enjeu c'est qu'il y ait aucune émission de radiofréquences? On s'entend.

Est-ce que vous avez envisagé des solutions, par exemple on a vu tantôt que le... bon, le « Smart Energy Profile 2.0 » on ne peut plus en parler pleinement, mais peut communiquer via, je vous le dis, il peut communiquer via un Wi-Fi et des lignes de tension surtout. Alors c'est ça qui m'intéresse. Est-ce qu'on peut imaginer utiliser des compteurs qui ne communiquent pas vers Hydro-Québec, mais qui, par exemple, pourraient avoir un... un... communiquer à l'intérieur de la maison, mais par les lignes de tension? Ça veut dire que quelqu'un qui exercerait le l'option de retrait pourrait quand même avoir une lecture de sa consommation dans sa maison via des fils, donc aucune émission de radiofréquences, il

bénéficierait quand même des services?

LE PRÉSIDENT :

Maître, je veux juste vous dire ça c'est toutes des bonnes questions, là.

Me JACYNTHE LEDOUX :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

Pour l'autre dossier. Parce que là...

Me JACYNTHE LEDOUX :

J'étais seulement dans l'aspect technique, Monsieur le Président. Je ne parle pas de coûts, là.

LE PRÉSIDENT :

Non, non, mais vous êtes dans l'aspect technique des différentes façons d'offrir l'« opting-out », des différents compteurs pour satisfaire les gens qui ne veulent pas un compteur avec un dispositif qui émet des radiofréquences. Ça c'est dans l'autre dossier, là, il me semble.

Me JACYNTHE LEDOUX :

Alors est-ce que je comprends bien que, dans l'autre dossier, on va avoir l'occasion de parler aussi des aspects techniques?

LE PRÉSIDENT :

Bien, il me semble que oui, là. Il me semble que oui. Il y a une proposition sur la table dans

l'autre dossier d'offrir des compteurs où il n'y a pas de carte qui émet des radiofréquences. Si vous pensez, vous, que ça ce n'est pas la solution, qu'il y en a d'autres, bien, vous le direz c'est dans l'autre dossier.

Ici, la question est de savoir, était de savoir, je vais le répéter pour la je ne sais pas combien de fois, est-ce que le fait d'offrir une option de retrait ça a des impacts sur la façon de déployer ce projet et ça a des impacts sur les coûts du déploiement de ce projet.

Puis dans l'autre dossier, il va y avoir la discussion à savoir sur l'option, mais même sur est-ce qu'il est opportun d'offrir l'option.

Me JACYNTHE LEDOUX :

Hum, hum.

LE PRÉSIDENT :

Alors est-ce qu'il devrait y avoir une option? Il y a une proposition, est-ce que la proposition devrait être acceptée ou pas, là. De quelle façon cette option-là peut être exercée. Ça m'apparaît être du domaine de l'autre dossier.

Me JACYNTHE LEDOUX :

Parfait.

LE PRÉSIDENT :

Mais je dis vos questions sont bonnes, mais dans l'autre dossier.

Me JACYNTHE LEDOUX :

Je vais les garder. Je vais les garder. Juste une dernière pour le bénéfice de tout le monde. Ensuite je n'en parle plus, promis.

Q. [113] Donc, je veux juste bien comprendre, là. Maintenant qu'on sait que ce n'est pas un compteur intelligent, sans intelligence, mais bien un autre type de compteur non communiquant. Donc, si jamais un jour vous décidez d'activer la fonction de tarification dynamique, pas de fonction... Ça ne fonctionnera pas pour ces....

M. GEORGES ABIAD :

R. Exact.

Q. [114] Exact. O.K. Bon, alors pour les gens, par contre, qui vont avoir des compteurs intelligents et qui n'auront pas exercer l'option de retrait, je comprends que ce n'est pas dans vos plans à court terme du tout d'aller vers la tarification dynamique, mais est-ce que vous êtes bien certains que ça ne le sera pas pour les vingt (20) prochaines années?

R. O.K. Je vais vous répondre sur notre expérience.

Q. [115] Oui.

R. On a eu un projet Heure juste, là, que... que nous avons testé, les pilotes dans le fond un peu partout au Québec. En passant, ce n'est pas juste à un endroit, là, on l'a placé dans quelques endroits. Et, comme on a déposé, je pense, à la Régie les résultats de ce... de ce projet pilote-là, ce qui est important à retenir c'est qu'il y a très peu d'intérêt de la part des gens pour ce type d'option tarifaire. En passant, si ça avait été quelque chose ça aurait été une option. Et ça a été très peu d'intérêt et il y avait très peu d'avantages pour les distributeurs en matière d'approvisionnement ou en matière de... d'abaissement de... de pointe, là, pour aller de l'avant.

Donc, le projet, les résultats qui ont été déposés, je crois pas plus tard que deux mille dix (2010), sont...

Q. [116] Hum, hum.

R. ... n'étaient pas concluants à cet effet. Donc, ça c'est quand même... c'est hier ça deux mille dix (2010), donc c'est assez récent.

Q. [117] Oui.

R. Alors c'est difficile de prendre ça puis se

projeter... se projeter dans les vingt (20) prochaines années. Alors vous me permettrez donc, je ne peux pas vraiment spéculer sur qu'est-ce qui va arriver dans vingt (20) ans d'ici, là.

Q. [118] Oui.

R. Mais ça c'est du concret ce que je vous donne là comme... C'est des faits les éléments que je vous mentionné.

LE PRÉSIDENT :

Maître Ledoux, je vais répéter un peu ce que j'ai dit hier, vous savez.

Me JACYNTHE LEDOUX :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

Quand le prix, c'est une question de prix de l'électricité.

Me JACYNTHE LEDOUX :

Hum, hum.

LE PRÉSIDENT :

Bon. Quand le prix va être à Montréal le même prix qu'à New York, je pense que beaucoup de monde va vouloir avoir des instruments pour mieux gérer leur consommation. Mais vous n'êtes pas sans savoir que le prix de l'électricité au Québec, là, à hauteur de plus de quatre-vingt-dix pour cent (90 %), c'est

fixé par la Loi de l'Assemblée nationale.

Me JACYNTHE LEDOUX :

Hum, hum.

LE PRÉSIDENT :

Et pour l'autre dix pour cent (10 %) ou je ne sais pas, même pas dix pour cent (10 %), c'est les règles du marché. Alors la Régie, nous, on fixe le coût du transport et de la distribution de l'électricité. Alors ce qui va se passer dans les vingt (20) prochaines années au niveau du prix de l'électricité, là, je pense ce n'est pas ici que vous devriez poser la question. D'accord?

Me JACYNTHE LEDOUX :

Oui, je vais changer de sujet. Je veux juste rappeler aussi l'existence de l'article 5 quand même de la Loi qui parle du rôle de la Régie en termes de développement durable et que donc, ce n'est pas seulement une question de prix et de fixation des tarifs, mais aussi une question d'arriver à une plus grande efficacité énergétique, ce qui bénéficie à l'ensemble de la population québécoise. Alors, sur ce, je vais continuer avec... Oups! Excusez.

LE PRÉSIDENT :

On va vous entendre en argumentation...

Me JACYNTHE LEDOUX :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

... avec plaisir à ce sujet.

Me JACYNTHE LEDOUX :

Merci.

10 h 56

Q. [119] Je vais continuer avec l'autoproduction. Donc, en contradiction en fait c'est les gens par exemple qui pourraient décider d'avoir une éolienne sur leur toit ou des panneaux solaires, c'est une fonctionnalité qui peut, que peut permettre les compteurs intelligents dans le long terme évidemment.

Je vous fais mention d'un cas en Californie c'est le « Southern California Edison » au sujet de la fonction d'auto-production qui émet l'avis suivant. Vous pouvez le trouver d'ailleurs en cliquant sur la note de bas de page 142 du rapport d'expert de monsieur Bertsch qui est coté C-ROEÉ-68, c'est écrit en extrêmement petit.

Là,je vais vous lire la citation, c'est en réponse à la question 5, mais c'est une très courte citation. N'arrachez-vous pas les yeux, je vais la lire. C'est :

The current version of the Smart Meter is not net energy metering compatible.

« Net energy metering » c'est la fonction d'auto-production.

Alors ce qu'on dit essentiellement c'est que la version des compteurs intelligents qui a été choisie en Californie n'est pas compatible avec la fonction d'auto-production. Alors que fait Hydro-Québec en ce moment dans l'élaboration de son, dans l'élaboration, pardon, de son propre design architectural pour s'assurer qu'un tel problème de compatibilité ne se produise pas avec les compteurs qu'il s'apprête à installer?

M. FRANÇOIS BRASSARD :

R. Actuellement, les compteurs qu'on achète et qui sont prévus là, sont bidirectionnels et dans le fond ce qu'on a c'est qu'on a les kilowattheures livrés et les kilowattheures reçus.

Donc on ne fait pas de « net » dans l'appareil. D'ailleurs, il y a toutes sortes de réglementations canadiennes par rapport à ça. Une fois qu'on a le kilowattheure livré et le kilowattheure reçu, bien vous pouvez imaginer tous les traitements possibles au niveau informatique puis une fois que les données sont rapatriées au

centre de traitement.

Ça fait qu'il ne devrait pas y avoir aucune autre problématique. Parce qu'électriquement parlant c'est les deux seules valeurs possibles qu'on peut mesurer. Et on les a de façon distinctive.

Me FRANÇOIS G. HÉBERT :

R. Et monsieur Richard en a témoigné plus tôt dans la semaine également.

Q. [120] O.K. Merci. Merci. Alors maintenant je vais passer aussi à autre chose, mais juste avant je voudrais simplifier à l'extrême, là, vous pourrez me signifier votre accord avec ce que je vais dire ou pas, mais je suis consciente que je simplifie beaucoup. C'est juste pour que les profanes comme moi aient l'impression de comprendre de quoi on parle.

Est-ce qu'on peut s'entendre pour dire qu'il y a, grosso modo, deux types de fonctionnalités, des fonctionnalités qui ont des implications, je sais que c'est clair, qu'on a compris, mais c'est comme une introduction aux prochaines questions.

Donc des fonctionnalités qui ont des implications matérielles, donc sur l'installation

des pièces de compteurs, on peut les... et qui doivent être prévues d'avance, on peut les appeler les fonctionnalités « hardware » et des fonctionnalités qui sont téléchargeables et qui, si tout a bien été prévu, peuvent être éventuellement téléchargées à distance, on peut les appeler les fonctionnalités « software » pour qu'on puisse bien se comprendre. Ça fait que oui, je vous vois faire oui de la tête, alors c'est bien ça en très, très simplifié, là.

Alors quand vous nous parlez d'une approche au cas par cas, est-ce qu'il faut bien comprendre que c'est la stratégie que vous adoptez exclusivement pour les fonctionnalités dites téléchargeables ou « software »? Ça demande des discussions ici aussi.

R. C'est parce que vous mentionnez au cas par cas, dans quel contexte on aurait dit ça, vous nous citez, là.

Q. [121] Oui, attendez un petit peu, je vais le trouver.

R. J'aimerais juste... On va être précis, là.

Q. [122] J'ai une citation précise, ça ne sera pas bien long.

LE PRÉSIDENT :

Peut-être que pendant vous cherchez votre citation, là, ça serait juste le bon moment pour prendre la pause de quinze minutes et ça va vous donner le temps de...

Me JACYNTHE LEDOUX :

Merci.

LE PRÉSIDENT :

... de regarder vos papiers. Alors on revient à onze heures quinze (11 h 15).

PAUSE

11 h 11

REPRISE

LE PRÉSIDENT :

Alors, Maître Hogue?

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

Oui, alors il y a un membre du panel qui s'était engagé à vérifier pendant la pause le nom du compteur. Alors ils ont l'information. C'est monsieur Brassard qui va y répondre.

M. FRANÇOIS BRASSARD :

R. Oui. Donc le modèle 1, donc la forme 2S dans le Standard NC c'est le Focus AXR-SD.

LE PRÉSIDENT :

Q. [123] Merci, Monsieur Brassard.

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que ça va? Avez-vous... Oui? Alors vous pouvez poursuivre votre contre-interrogatoire.

Me JACYNTHE LEDOUX :

Q. [124] Juste commencer par une petite clarification. Apparemment, d'un point de vue technique ma description était trop simplifiée. Alors je veux juste vous ramener pour la description des fonctionnalités « hardware » à l'exemple du « last gasp » auquel on a... on a référé au départ. Or, s'il y a des imprécisions c'est vraiment ce type de fonctionnalités-là que je réfère. Or, maintenant c'est ça, on cherchait... Vous m'aviez demandé de trouver, Maître Hébert, un... un... quelque chose qui démontrait que vous entendez adopter une approche au cas par cas. Alors c'est vous-même en fait, le dix-neuf (19) mars dans les notes sténographiques à la page 236, qui avez mentionné, et je vous cite :

> Et j'ajouterais pour compléter qu'on a mentionné ce matin que des études seraient faites au cas le cas et qu'au besoin nous soumettrions un projet à l'étude de la Régie conformément aux dispositions qui sont en place.

Et ça me semble tout à fait conforme à ce qui est écrit aussi au rapport d'Accenture à la page 24 où sous le point 4.3.5, à la première phrase, et le passage :

> [...] et que l'ajout de fonctionnalités avancées doit se faire au cas par cas.

Voilà! Est-ce que ça vous satisfait?

Me FRANÇOIS G. HÉBERT :

R. Bien, merci de nous rappeler le contexte. C'est effectivement ce que j'ai dit.

Q. [125] Merci.

Donc, peut-être si je répétais ma question. Alors quand vous nous parlez d'une approche au cas par cas, est-ce qu'il faut bien comprendre que c'est la stratégie adoptée exclusivement pour les fonctionnalités dites téléchargeables ou de « software »?

M. GEORGES ABIAD :

R. L'approche... L'approche cas par cas dans le contexte c'est plus de dire qu'est-ce qui est... ce que sont les fonctionnalités qui seront mises en route en dehors du périmètre actuel ciblé. C'est-à-dire outre la relève à distance, l'aménagement-déménagement et le branchement-débranchement à distance, toutes les autres fonctionnalités qui ont

été mentionnées par monsieur Richard dans le « road map » vont être regardées cas par cas.

Q. [126] O.K. Et, toujours compte tenu du fait qu'à cette phase-ci du projet LAD vos décisions sont susceptibles d'avoir des conséquences inéluctables pour les vingt (20) prochaines années, est-ce qu'il ne serait pas raisonnable, dans le but de minimiser vos risques, d'élaborer avant le déploiement un design architectural intégré, c'est-à-dire un plan global plus étoffé qui prend en considération toutes les fonctionnalités de « hardware » que vous envisagez activer pour les prochains vingt (20) ans?

R. C'est exactement ce que nous avons fait. C'est exactement ça. Quand on a fait le design architectural, quand on a demandé dès le début de l'appel d'offres il y avait une section qu'on appelait « La section évolution » où on s'est assuré que la technologie qu'on est en train d'acquérir, les compteurs détiennent toutes les... toutes les fonctionnalités « hardware », « software », mises à jour à distance bidirectionnelle possible pour assurer leur... leur pérennité et leur mise en fonction éventuellement.

Par ailleurs, mon collègue monsieur Parent,

hier, a décliné je pense la description des fonctionnalités, de qu'est-ce qu'elles font, puis à chacune des fonctionnalités possibles il vous l'a... il vous l'a mentionné que c'était faisable, faisable, faisable, faisable, une après l'autre. Donc... Donc, c'est ça.

Q. [127] Est-ce que juste toujours pour être sûre de bien comprendre, est-ce que vous avez fait ce plan-là global, votre design architectural intégré avant d'aller voir vos fournisseurs? Est-ce qu'il faut bien comprendre que le deux ans que vous avez passés c'était vraiment pour faire ce design-là ou bien est-ce que vous êtes arrivé avec des demandes et les fournisseurs vous ont fourni...

R. Bien écoutez, comme je vous dis, on ne s'est pas... on ne s'est pas réveillé un matin, on dit : « Tiens! On va écrire un appel d'offres, là, puis qu'est-ce que c'est qu'on peut mettre dedans? » Ce n'est pas ça qu'on a fait, là. On a travaillé deux ans. Je suis moi-même... j'étais responsable de ça personnellement. Donc, pendant deux ans à préparer l'appel d'offres.

Fort des expériences ailleurs, fort des besoins d'affaires d'Hydro, à court terme, moyen terme, long terme, on a un plan d'affaires pour

savoir qu'est-ce qui était prioritaire tout de suite. Donc, c'est là qu'on a identifié la relève en termes d'efficience, l'aménagement-déménagement. Donc, tout ce plan-là que vous voyez devant vous provient de positionnement d'affaires à l'intérieur de l'entreprise, les technologies qu'est-ce qu'elles peuvent offrir, quels sont les besoins qu'on va s'assurer qu'elles soient... que ces fonctionnalités-là, « hardware », « software », soient au rendez-vous avant de développer et partir l'appel d'offres.

Q. [128] Merci. Est-ce que vous pouvez nous décrire un peu l'équipe qui, chez Hydro-Québec, qui a été en charge de développer ce design architectural intégré?

R. Nous avons abordé ça par équipes multidisciplinaires. D'ailleurs, vous voyez ici qu'il y a plusieurs personnes de TI, technologie, télécom. Mais, au départ, ce qu'on a fait c'est qu'on a pris un comité directeur. Sur ce comité directeur siégeaient des directeurs de fonction. Parce qu'avant d'identifier quelle technologie, c'est de savoir quels besoins d'affaires que nous avons besoin. Donc, des gens de distribution, de réseau de distribution, de gestion des pannes, des

gens de gestion des tarifs.

Alors il y avait un comité directeur quand même assez important dans lequel nous avons décidé et designé ensemble quels sont... quels sont les besoins d'affaires et quelles sont les priorités qui doivent être mises en place.

Tout au long de ce comité directeur-là, avec un bureau de projet qui était mis en place, les gens de télécom, les gens de TI étaient présents et on a fait un comité à part technologique. Donc, une fois que le besoin d'affaires identifié avec un « road map » des besoins d'affaires, le comité directeur technologique a décliné ça sur des besoins télécom, des besoins de logiciels, les « challenges », les défis de comment intégrer ça dans SAP, dans nos systèmes actuels, dont monsieur Charbonneau était membre ainsi que d'autres qui étaient là, présents.

Et forte de ces deux besoins-là, l'équipe qui a décliné et écrit l'appel d'offres provient à la fois de toutes ces équipes-là. Donc, ces directeurs-là ont assigné des employés experts pour décliner la... les besoins qu'on a à l'intérieur de l'appel d'offres, et après ça on l'a envoyé.

11 h 24

Q. [129] À la question précédente, vous m'avez répondu, je vous ai demandé si vous aviez, si ce n'était pas pertinent de faire un plan, un design architectural intégré pour les vingt (20) prochaines années, vous m'avez dit « oui c'est déjà fait, on a déjà procédé à cette, à cette étape-là ».

Pourquoi à ce moment-là est-ce qu'on voit un plan de cinq ans?

R. Quand vous dites vingt (20) prochaines années, dans le fond tantôt vous ai répondu sur le fait qu'on ne peut pas prévenir là, prévoir qu'est-ce qu'il y a au niveau des vingt (20) prochaines années. Quelles sont les fonctionnalités qu'on veut faire.

Aujourd'hui le compte global de qu'est-ce qui existe c'est les douze (12), treize (13) fonctionnalités que vous avez eues là, après tout, excusez-moi l'expression, c'est un compteur là. Il y a une limite de ce qu'on peut faire avec.

Il y a treize (13) fonctionnalités. L'ensemble des fonctionnalités qui font partie des codes affaires, de l'ensemble des utilités publiques qui se sont engagées dans cette, dans cette voie-là, que ce soit aux États-Unis ou en Europe. Vous les avez devant vous, là. Les douze

(12), treize (13) fonctionnalités, il n'y en a pas d'autre là.

Donc c'est les douze (12), treize (13) qu'on a pris aujourd'hui puis on a pris ça comme référence, s'assurer de leur utilisation et de leur mise à jour plus tard.

Q. [130] Merci. Merci. Je vais, j'achève, il me reste deux questions. Je voudrais vous, ma prochaine question traite de l'arrimage entre les technologies Elster et Landis+Gyr en matière de détection de subtilisation.

Je vais vous fournir un document qui est aussi disponible sous la note 118, en fait il a déjà été coté, ah, je m'excuse. C'est la note 118 du rapport de monsieur Bertsch, qui est coté C-ROEÉ-28 et c'est la page 34, donc une note de bas de page, il faut aller cliquer sur le lien. C'est pourquoi d'ailleurs je vous ai fait des copies pour vous simplifier la vie.

Alors il s'agit d'un document qui décrit de façon très, très élaboré et technique, j'en suis consciente, comment la fonctionnalité de subtilisation peut être activée pour les compteurs fabriqués par Elster.

Est-ce que vous pouvez, Messieurs, nous

indiquer si le système de détection de subtilisation utilisé par Landis+Gyr est similaire à celui qu'Elster prévoit utiliser et est-ce que les deux modes de fonctionnement sont compatibles? Je comprends que ça devrait peut-être faire l'objet d'un engagement.

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

Bien là, est-ce que je dois comprendre que vous voulez qu'ils lisent le document que vous leur avez remis pour ensuite faire une comparaison entre les deux.

Je vais répéter ce que j'ai dit ce matin, je ne vois absolument pas l'utilité dans le cadre de ce qui nous, de ce qui est sous étude ici de faire cet exercice-là qui est quand même un exercice qui demande du temps, là.

Me JACYNTHE LEDOUX :

En théorie, ça devrait être de l'information technique qui a déjà été examinée. Donc ça ne devrait pas demander un travail absolument incroyable.

LE PRÉSIDENT :

Ça, pardon, ça c'est une note de bas de page, à la page 34 de votre rapport d'expert.

Me JACYNTHE LEDOUX :

Voilà.

LE PRÉSIDENT :

Ce genre, enfin dans ce genre de demande très pointue qui arrive comme ça à l'audience, il me semble que c'est, je comprends que vous auriez pu, quand vous regardiez la preuve du Distributeur, vous auriez peut-être pu poser des questions en DDR, mais en tout cas, ça n'a pas été fait. Mais il y a une note de bas de page, il faudrait donner le temps aux témoins de lire ça, ce n'est pas simple. Mon Dieu, c'est en deux colonnes puis il y a plusieurs pages là. À moins que vous puissiez les, tu sais, les aider.

Je me souviens moi je suis déjà allé plaider, j'avais donné un paquet de choses au juge, il m'a dit : « Je peux aller dans mon bureau lire ça puis je ne sais pas quand est-ce que je vais revenir, mais ou bien vous pouvez me résumer ça ».

Alors qu'est-ce que c'est? Vous pouvez peut-être résumer un peu...

Me JACYNTHE LEDOUX :

Je ne vais pas le résumer.

LE PRÉSIDENT :

... mettre le panel dans le contexte puis après ça

poser une question là. Peut-être qu'ils ont la réponse facile, mais en tout cas, allez-y.

Me JACYNTHE LEDOUX :

Q. [131] Mais je peux peut-être vous poser une question simplifiée de la même chose. Est-ce que c'est un enjeu technologique que vous aviez pris en considération déjà?

Me FRANÇOIS G. HÉBERT :

R. Pouvez-vous préciser votre, est-ce que c'est un enjeu technologique, pouvez-vous préciser votre question?

Q. [132] Ça m'apparaît des mots très, très simples?

R. Non, mais qu'est-ce que, qu'est-ce qui est un enjeu technologique?

Q. [133] La compatibilité entre les deux modes d'activation de la fonction détection de subtilisation entre Elster et Landis+Gyr?

R. C'est plus clair.

Q. [134] Merci.

M. FRANÇOIS BRASSARD :

R. Peut-être on peut aider à essayer de comprendre, est-ce que vous référez à la, le fait que l'on utilise un compteur Elster dans la solution Landis+Gyr? Et là, votre préoccupation c'est la compatilibité.

Q. [135] Bon.

R. Parce que si c'est ça, d'après ce qu'on détecte, c'est ça et la réponse est très simple effectivement.

Q. [136] Bien.

R. Si ce n'est pas ça, là on ne peut pas vous suivre là.

11 h 30

Q. [137] Est-ce que je peux vérifier, me donnez-vous juste un instant pour vérifier? Merci. Apparemment, si je vous lis un passage ça va tout clarifier. Alors je réfère donc à la page 34 du rapport d'expert, de monsieur Bertsch. Vous n'avez pas de page? Alors on est dans la section 7.3...

LE PRÉSIDENT :

Sur votre document, Maître, on est sur...

Me JACINTHE LEDOUX :

Non, non, non, vous n'êtes plus ce document-là. Non, non, je m'excuse, je vais être précise dans ma référence, en fait, je fais référence au rapport d'expert, donc de monsieur Bertsch qui a été déposé, coté C-ROEÉ-28.

LE PRÉSIDENT :

C'est à la page 34, là, c'est le deuxième paragraphe, d'après moi, là, qui traite de ça, là :

It is noted that the 2nd smart meter supplier for Hydro-Québec, Elster...

Patati-patata, c'est ça?

Me JACINTHE LEDOUX :

Oui, exactement.

LE PRÉSIDENT :

Bon.

Me JACINTHE LEDOUX :

Q. [138] Je pourrais le lire simplement, vous n'avez pas besoin d'aller vraiment le voir, je vais tout simplement le lire, donc :

Elster describes the use of tilt warnings and « host-based intrusion detection logging » and that it is nearly impossible to pierce an Elster meter.

M. GEORGES ABIAD :

R. Excusez-moi, lorsque vous faites référence au « tilt », vous pouvez appeler votre... c'est le « tilt », là, oui, c'est bien le « tilt »? Oui.

LE PRÉSIDENT :

Maître Ledoux, tu sais, j'ai bien compris, là, votre préoccupation, vous vous interrogez à savoir, puis ça a l'air plutôt votre expert, là, qui s'interroge, à savoir si les compteurs Elster sont capables de la fonction détection de panne, c'est

ça?

Me JACINTHE LEDOUX :

Ma considération...

LE PRÉSIDENT :

Ou, non, le vol, le vol, « tamper detection », c'est ça?

Me JACINTHE LEDOUX :

Voilà, oui, subtilisation.

LE PRÉSIDENT :

Alors il y a des compteurs Landis+Gyr, il y a des compteurs Elster, est-ce que les compteurs Elster sont capables de mettre en pratique cette fonctionnalité qui consiste à détecter le vol d'électricité sur le réseau.

Me JACINTHE LEDOUX :

Savoir si c'est compatible, si ça peut aller ensemble et juste pour préciser, ce n'est pas seulement mon expert qui est préoccupé par ça, c'est aussi moi qui est préoccupé par le degré de préparation d'Hydro-Québec face à ce genre de question-là.

LE PRÉSIDENT :

Bon, alors allons-y avec ça.

M. GEORGES ABIAD :

R. Ma compréhension, donc, c'est vous estimez que le

« tilt » est quelque chose d'important, donc est-ce qu'on a la même chose avec Landis+Gyr.

Q. [139] Alors ce que je comprends c'est que Elster a indiqué un degré très, très préparé et détaillé de leur façon de fonctionner. Est-ce que Landis+Gyr a élaboré un niveau aussi détaillé de leurs fonctionnalités?

R. À ce sujet-là, quand on regarde votre article, votre article couvre tous les aspects de la sécurité. Un des éléments qui nous a fait choisir Landis+Gyr, c'est que l'aspect de la sécurité avancée nous amenait vraiment des clés d'encryption qui faisaient que l'ensemble du réseau était protégé.

L'aspect, par la suite, du vol d'énergie se fait par certains « tampers » qu'on a avec la solution Landis+Gyr et qu'on peut avoir avec les compteurs de Elster parce qu'ils ont leur façon de faire au point de vue du compteur intérieur.

Mais ces événements-là vont passer sur le même réseau, ils vont nous être envoyés. Et on développe d'autres mécanismes en subtilisation qui vont nous permettre d'aller un peu plus loin, c'est ça qu'on parlait d'études préliminaires qui sont en train de se faire pour d'autres mécanismes avec la

moyenne tension et l'ensemble des comparaisons de profil.

Q. [140] Est-ce que cet enjeu-là a un effet sur le « hardware »?

R. La sécurité avancée qui a été mise en place n'a pas d'effet sur le « hardware » local, c'est des processus qui sont logiciels et qui protègent l'information. L'aspect des « tilts », des « tampers », oui, cet aspect-là, il y a des éléments dans le « hardware » et ce « hardware-là » est déjà prévu au point de vue des deux compteurs.

Q. [141] Merci. Alors il me reste une dernière, dernière question. Je vous réfère à HQD-4, document 8, c'est le document coté C-ROEÉ-45, c'est donc les réponses d'Hydro-Québec aux demandes de renseignements du ROEÉ, à la page 8, la réponse à la question 4.10. Je vais lire... je vais lire seulement les extraits qui nous intéressent, en fait. La question :

> Q. Veuillez nous indiquer si Hydro-Québec a l'intention de suivre les recommandations du groupe de travail national de normes et technologie Smart Grid.

Début de la réponse :

> R. Le Distributeur le confirme.

Alors la raison pour laquelle je repose la question et que je résume un peu, c'est que d'autres éléments autour laissaient traîner une espèce d'ambiguïté, là. Est-ce qu'on a bien raison de comprendre qu'Hydro-Québec a l'intention de suivre les recommandations de ce groupe de travail national de normes et technologie Smart Grid?

Me FRANÇOIS G. HÉBERT :

R. Avant qu'on réponde, là, vous faites une affirmation quant à des ambiguïtés possible, là, je veux juste préciser qu'on n'adhère possiblement pas à ça, là, ne sachant pas de quelle ambiguïté vous parlez, mais on va répondre à la question.

Q. [142] Oui, je suis désolée, c'est peut-être aussi notre compréhension, des fois on a des perceptions différentes.

M. FABIO CHARBONNEAU :

R. Si on regarde actuellement au point de vue sécurité c'est justement vers ces normes-là qu'on se... qu'on se retourne pour nous faire avancer au point de vue de suivre la norme du marché et notre fournisseur a la même tendance et a les normes lui aussi pour se garder son produit évolutif.

Si on regarde en sécurité, on a la NISTIR 7628, Gedline for Smart Grid Cybersecurity, ça fait

partie de ce type de normes, là, qu'est-ce que vous parlez. Donc l'ensemble des normes au point de vue de la... de Smart Grid, on regarde justement à suivre le marché, à être parmi ces joueurs-là, et s'assurer que nos fournisseurs soient parmi ces standards-là.

Q. [143] Vous me répondez en termes de sécurité, là, je veux juste être certaine de comprendre, vous n'êtes pas en train de confiner votre réponse, c'est un exemple pour... à titre général, oui, d'accord, on me dit oui. Alors merci beaucoup Messieurs et Madame, c'est tout.

LE PRÉSIDENT :

Alors merci, Maître Ledoux. Nous sommes rendus à stratégie énergétique, AQLPA, Maître Neuman.

11 h 39

CONTRE-INTERROGÉS PAR Me DOMINIQUE NEUMAN :

Rebonjour, Monsieur le Régisseur. Dominique Neuman pour Stratégies énergétiques et l'AQLPA. J'espère que je parle assez fort. Si jamais le micro ne porte pas assez, si quelqu'un peut... peut me le signaler.

Q. [144] Alors bonjour, Messieurs, Madame, les témoins.

En ce qui concerne les compteurs déjà en

place d'une génération précédente et qui... qui émettent des radiofréquences, est-ce qu'il est exact de dire que ce sont des compteurs Centron, Itron et Neptune, est-ce que c'est exact de dire ça ou est-ce qu'il y a d'autres...

M. FRANÇOIS BRASSARD :

R. Vous parlez dans le fond des compteurs actuellement, là, installés?

Q. [145] Oui, précédant le présent projet.

R. Précédant. On a du Centron, effectivement, qui est fabriqué par Itron. On a du GE, du I210. Puis dans le fond on pourrait dire qu'on a quelques... Mais ça, en tout cas je pense qu'on ne peut pas... ça ne vaut pas la peine d'en parler, on a quelques Sensus, mais il doit en rester sur les doigts de ma main, là, à l'heure où on se parle, là. Mais ils sont en train de tous être retirés, là, ça fait que je pense qu'il ne faut pas en parler.

Là, on s'entend qu'on simplifie vers le compteur plus résidentiel, là, dans le fond de type 2S.

Q. [146] Oui.

R. Parce qu'il existe d'autres compteurs qui ont aussi ces RF-là, et c'est fait par ces fabricants-là.

Q. [147] Est-ce qu'un compteur dont le nom inscrit et

de la marque Neptune, est-ce que c'est un des compteurs que vous avez décrits ou c'est autre chose?

R. Non, ça n'appartient pas à Hydro-Québec.

Q. [148] D'accord. Est-ce que tous les compteurs Centron de la compagnie Itron sont de tels compteurs, des compteurs qui émettent radiofréquences? En d'autres termes, si... si, par hasard, quelqu'un allait mesurer un compteur qui se trouve sur le territoire d'Hydro-Québec, un compteur Centron, Itron, est-ce qu'on est sûr que c'est un des ces compteurs-là dont on parle qui émettent des radiofréquences?

R. Non.

Q. [149] O.K. Donc, il y en a qui n'émettent pas parmi les... parmi les Centron, Itron sur le territoire?

R. Exact.

Q. [150] D'accord. Vous avez indiqué, le panel a indiqué hier que les compteurs déjà existants émettent toutes les deux secondes ou, selon le cas, toutes les trente (30) secondes. Donc, cela fait... cela fait un total annuel de, selon le cas, un million (1 M) ou quinze millions (15 M) d'émissions pour seulement six collectes de ces... de ces données par an? C'est bien cela?

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

Je vais intervenir ici. Je veux juste m'assurer qu'on ne rentre pas dans... Ce n'est pas le débat ici, là, de regarder les anciens compteurs qui ont pu être installés puis faire des analyses au niveau des émissions. Alors je ne sais pas s'il y a un objectif particulier, là, dans le cadre de ce qui nous intéresse maintenant. Mais, à défaut, c'est parce qu'on va se retrouver avec encore... encore beaucoup plus de retard.

LE PRÉSIDENT :

Bien, il y a un rapprochement très général puis c'est peut-être... c'est moi-même qui l'ai souligné hier. J'en étais à me demander quelle était la différence au niveau de l'émission des radiofréquences entre les compteurs nouvelle génération dont on parle puis les anciens compteurs, les compteurs première génération, mais on ne va pas faire une autopsie détaillée des émissions des compteurs de première génération; mais je pense que la discussion à savoir s'il y a plus ou moins de radiofréquences émises par les nouveaux compteurs qu'on vient d'installer, peut-être, mais peut-être limiter vos questions à ça.

Me DOMINIQUE NEUMAN :

Monsieur le Régisseur, je tiens à vous rassurer. Ma question, mes questions se situent exactement dans le sens des propos que vous avez tenus hier et que vous venez de mentionner.

LE PRÉSIDENT :

Je m'en étais rendu compte, là.

Me DOMINIQUE NEUMAN :

Q. [151] Lorsque ces compteurs... ces compteurs ont été déployés, à notre connaissance, et je vous demanderais de nous le confirmer, il n'y a pas eu d'information publique à l'effet que ces compteurs émettaient aux deux secondes ou aux trente (30) secondes, est-ce que je me trompe?

M. GEORGES ABIAD :

R. Nous sommes en train de faire des vérifications sur tous ces points-là, à ces questions-là.

Q. [152] D'accord. J'ai parlé des compteurs du présent projet et dans mes questions qui suivent je vais séparer mes questions en deux groupes. D'abord, je vais vous parler des données qui sont collectées par les compteurs. Et, dans un deuxième temps plus tard, je vais vous poser des questions sur les transmissions des données. Donc, par exemple, quand on parle de périodicité, c'est que la transmission

telle que proposée, telle qu'indiquée, est de six fois par jour, mais que la collecte est à un autre rythme. Donc, c'est pour ça que je veux établir cette distinction.

Donc, mes premières questions qui suivent portent sur la collecte des données. D'abord, pour bien situer le débat, un panel précédent, et tous les membres n'étaient pas présents dans le panel 1, le panel 1 avait indiqué, et confirmez-le-moi ou infirmez-le-moi si ce n'est pas exact, que les données étaient collectées seulement aux quinze (15) minutes par les compteurs qui sont prévus? Donc c'est les données de consommation qui seront disponibles seront des données aux quinze (15) minutes?

M. FRANÇOIS BRASSARD :

R. Je veux juste préciser la portion compteur, mon collègue fera la suite. Dans le compteur résidentiel, l'information dans le profil de consommation, donc communément appelé aussi « le profil de charge », l'information de l'énergie est stockée à toutes les quinze (15) minutes.

Q. [153] La raison d'être de cette collecte de données aux quinze (15) minutes, je veux être sûr de bien comprendre. D'abord, corrigez-moi si je me trompe,

mais pour les fins de la facturation, on n'en a pas besoin aux quinze (15) minutes, on en a besoin au rythme de la facturation qui est aux mois ou aux deux mois selon le cas?

R. Peut-être juste pour qu'on se comprenne, là. Les données sont enregistrées dans l'appareil aux quinze (15) minutes, là. Il n'y a pas de...

Q. [154] Non, je ne parle pas de transmission, je parle de...

R. Parce que vous utilisez le mot « collecte », là, puis, pour nous, on associe ça à un autre terme parce que peut-être que ça a une connotation anglophone. Mais dans le fond les données sont enregistrées aux quinze (15) minutes.

Q. [155] O.K. Alors je vais parler d'enregistrement aux quinze (15) minutes. Un jour... Vous les recevez un peu plus tard, donc c'est des données aux quinze (15) minutes, mais pour les fins de la facturation, vous avez juste... et vu qu'il n'y a pas de tarification à... C'est variable selon le temps et que je ne parle pas... et je ne parle pas du cas particulier des clients d'Heure juste, là. Vous en avez besoin au rythme de la facturation, c'est-à-dire aux trente (30) jours ou aux soixante (60) jours selon le...

R. Oui.

Q. [156] ... le rythme de facturation du client?

R. Ce qu'il faut comprendre c'est que les appareils doivent être approuvés par Mesures Canada et scellés aussi. Et les choix qu'on fait aujourd'hui sont importants parce qu'on ne peut pas changer ça par la suite. Donc, le choix que vous mentionnez là, donc dans le format d'enregistrement des données, si on ne fait pas ce choix-là, le choix qu'on fait aujourd'hui va être tributaire de la suite des choses. Alors si on veut avoir l'ensemble des options possibles dans le futur, il nous faut enregistrer aux quinze (15) minutes.

Ceci étant dit, pour les compteurs qui ont de la demande, bien là, ce n'est pas une option de notre part, c'est obligatoire si on veut être capable de facturer la demande selon les différents algorithmes qui sont requis.

11 h 48

Q. [157] Qu'est-ce que vous voulez dire par compteurs qui ont de la demande, je n'ai pas compris?

R. La demande c'est un appel de puissance en watts ou en VA. Et ça peut s'appliquer à des clients résidentiels dont l'entrée électrique est substantielle en termes d'ampérage.

Q. [158] O.K. Et là, vous en avez besoin au rythme de, vous en avez besoin aux quinze (15) minutes?

R. C'est des cinq minutes glissants. Donc on appelle ça du, des fenêtres coulissantes là qui, c'est la nouvelle réglementation qui est adoptée par le gouvernement fédéral. Donc on s'en va vers ces réglementations qui est un cinq minutes glissant puis on fait la sommation sur le quinze (15) minutes.

Q. [159] O.K. Pour la fin de la fonctionnalité que vous avez décrite au panel 1 comme entrant en vigueur dès deux mille douze (2012), c'est-à-dire le profit de consommation pour les fins de la prévision et de la demande.

Là, les données que vous recevrez aux quinze (15) minutes vous en avez besoin pour les fins de la planification et de la demande? Pas que vous recevrez, les données qui existeront aux quinze (15) minutes et que vous recevrez?

R. Bien, c'est-à-dire qu'aujourd'hui il y a déjà, j'imagine, certains membres ici sont au courant, on appelle ça le programme d'étude des profils de consommation, là, dans le jargon hydro-québécois, c'est le PEPC.

Donc il y a un certain nombre de clients

qui ont en ce moment des données aux quinze (15) minutes là, et c'est ce qui permet de faire l'ensemble des études là, entre autres pour la planification des tarifs, pour la planification dans le fond de la demande, et caetera, pour l'entreprise.

C'est des choses qui sont requises là, par la planification tarifaire qui se fait de façon annuellement et ce qui a été mentionné en début de semaine c'est que les nouveaux compteurs en ayant cette information-là vont permettre d'enrichir et d'améliorer les calculs qui sont faits pour l'ensemble de ces débats-là, tarifaires, qui ont lieu de façon annuelle.

Donc c'est un, un intrant important. Donc on parle de, d'études internes là, c'est pour ces besoins-là.

Q. [160] O.K. Vous êtes d'accord que c'est un changement énorme par rapport à ce qui existe actuellement, parce qu'actuellement les données dont vous disposez c'est les données de, au mois ou aux deux mois, puis là, maintenant, vous allez avoir pour l'ensemble de la clientèle des données aux, des données qui ont été, qui sont disponibles aux quinze (15) minutes, qui seront colligées aux

quinze (15) minutes?

M. FABIO CHARBONNEAU :

R. Oui, on est conscient qu'en termes d'information justement l'aspect « Smart Grid » en termes de réseau intelligent quand on parle de la nouvelle génération amène beaucoup plus d'informations qui va permettre une bonne gestion du réseau de, électrique et qui va permettre de donner de l'information plus pertinente à notre clientèle afin que celle-ci sache exactement à quel moment dans sa journée, la consommation, elle est plus élevée et qu'est-ce qu'il peut faire pour la réduire.

Q. [161] Au niveau de la, de la planification de la demande par Hydro-Québec, cette somme considérable de données que vous allez maintenant avoir à votre disposition, est-ce que vous êtes capable de l'absorber, c'est-à-dire d'utiliser, parce que vous me dites que vous avez des données à grain fin, aux quinze (15) minutes, pour un nombre particulier de clients. C'est ce que vous m'avez dit. Là, vous allez l'avoir pour trois, bien à terme pour trois millions (3 M) de clients, trois millions (3 M) d'abonnés.

R. Dans les systèmes qu'on met en place et vous avez

vu on a parlé de l'aspect du réseau IMA, l'infrastructure IMA qui elle discute avec le MDMS qui par la suite s'en va jusqu'à SAP.

Le MDMS, c'est justement c'est sa fonction, si on regarde c'est l'entrepôt de données qu'on pourrait appeler, c'est un entrepôt d'informations qui garde l'ensemble de l'information de mesurage nécessaire des compteurs.

Et c'est là-dessus qu'il y a eu beaucoup de, au point de vue de régie de la confidentialité, tous les éléments sont mis en place pour respecter ces, cet effet-là.

Q. [162] Oui. Bien vous m'amenez à ma question suivante. Cette somme faramineuse de données de tous, de tous les abonnés québécois, tous les jours aux quinze (15) minutes, vous la conservez combien de temps? Est-ce que vous la gardez, je ne sais pas, un mois, vous la détruisez après un mois, après un an, après dix (10) ans, jamais?

Me FRANÇOIS G. HÉBERT :

R. Bien de mémoire, on a répondu à une question suite à une demande de renseignements, là, on ne l'a pas en tête, mais je pense que c'est... Parce qu'on n'a pas la réponse ici là, je pense.

Q. [163] On peut prendre un engagement.

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

On peut vérifier parce que je pense qu'effectivement il y avait une demande de renseignements dans ce sens-là, il faudrait la retrouver, mais on va faire la vérification.

Me DOMINIQUE NEUMAN :

Q. [164] Engagement 14. Est-ce que j'ai dit oui, excusez-moi. 18. La durée, quelle est la durée de conservation et de destruction par Hydro-Québec des données de consommation reçues aux quinze (15) minutes sur tous ses clients.

LE PRÉSIDENT :

Vous avez dit la durée de la conservation et de la destruction. Je pense bien que la durée et la destruction, c'est...

Me DOMINIQUE NEUMAN :

Q. [165] La durée de conservation après laquelle les données sont détruites. Peut-être comme complément à cet engagement, ça serait de spécifier si peut-être après un certain temps si Hydro-Québec peut être peut, pour des fins de confidentialité, préférer conserver ces données, mais de façon amalgamée et non plus individualisée pour chaque client, mais qu'après un certain délai elle a juste besoin de façon amalgamée.

E-18 (HQD) : Quelle est la durée de conservation après laquelle les données sont détruites par Hydro-Québec, des données de consommation reçues aux quinze (15) minutes sur tous ses clients et spécifier si ces données sont gardées de façon individuelle ou amalgamée (Demandé par SÉ/AQLPA).

M. FABIO CHARBONNEAU :

R. Juste une précision, si on ramène le MDMS, le MDMS n'a aucune information directement du client, c'est ça qu'il faut retenir aussi. On fait très attention justement pour que l'information soit vraiment séparée entre l'aspect nominative, tout l'aspect qui permet d'identifier le client.

Le seul élément qui transite dans ces applications-là sont souvent le numéro du compteur pour nous, avec l'information, mais un numéro de compteur sans information à quel endroit qu'il est ou qu'est-ce qui se passe, n'a pas de valeur.

11 h 55

Q. [166] Pour les fins dont vous vous servez de ces données, vous les... vous les avez par numéro de

compteur, mais j'imagine que pour vous puissiez vous en servir pour les fins de la planification de la demande, vous avez besoin d'avoir certaines caractéristiques, à savoir est-ce que... est-ce que c'est un compteur d'un commerce, est-ce que c'est un compteur d'une maison unifamiliale, vous avez besoin... j'imagine que vous avez besoin d'avoir ce genre d'information?

R. Ce type d'information est mis en relation dans le système qui fait la prévision de la demande. Donc le système de prévision de demande, lui va nous demander de l'information, à savoir à quel moment j'ai de besoin d'avoir l'information puis à quel quinze (15) minutes j'ai besoin de voir ça pour une période X. Et de cette information-là, il va y avoir un sommaire, il va être capable de faire ses prévisions en conséquence.

Q. [167] Ce n'était pas ma question. Ma question c'est que vous dites que vous ne pouvez pas identifier le client sauf par un numéro de compteur, mais pour que ça vous soit utile pour les fins de la prévision de la demande, il me semble que vous avez besoin de savoir si les données que vous avez en face de vous sont celles d'une maison unifamiliale ou d'un commerce ou d'un logement locatif?

R. Mais l'élément que j'essaie de vous mettre en perspective, c'est qu'en envoyant le numéro de compteur il y a des... SAP, si on regarde la mécanique, là, puis vous allez voir, SAP doit contenir un nom de client, doit contenir une adresse, à quel endroit le service a lieu, doit contenir toutes ces informations-là qui sont régies selon les règles de confidentialité et qu'on s'assure que seuls les gens qui ont besoin d'avoir accès ont accès puis au moment qu'ils en ont besoin et on s'assure que cette information ça ne se transporte pas par qui... par qui que ce soit sans avoir autorisation.

Cet élément-là réside dans SAP, donc on n'a pas besoin de cette information-là dans l'autre système pour travailler. Donc en séparant l'information, on rend l'information de façon plus confidentielle et on la rend plus anonyme et à ce moment-là, les gens qui y ont accès l'information de SAP pour fins de relation peuvent faire une demande, mais seulement ces gens-là.

M. GEORGES ABIAD :

R. Et si je peux compléter, on ne fait pas l'analyse des prévisions de la demande d'une maison, là, O.K. C'est vrai qu'il y a des unifamiliales puis tout

ça, on est en train de parler d'un modèle d'approvisionnement ou de mode de prévision de la demande pour l'ensemble du Québec, là, par région, là, il y a un regroupement. Dans le fond, ce qui nous intéresse c'est les chiffres là-dedans, ce n'est pas les...

Q. [168] Oui, non, non...

R. ... ce n'est pas à qui ça appartient, là.

Q. [169] Non, j'ai compris, mais de ma manière... de ce que je comprends, à un moment donné, aux fins de la prévision de la demande vous avez besoin de savoir annuellement ou mensuellement ou journalièrement, combien consomment les maisons unifamiliales et de ne pas avoir dans cette donnée un mélange de toutes sortes de consommations qui ne sont pas des maisons unifamiliales.

R. Écoutez, je ne veux pas parler pour les gens de prévision de la demande, mais de mémoire, tu n'as pas besoin de connaître... ce n'est pas par... dans le système de prévision de la demande qu'on va savoir combien de clients, mettons, au tarif résidentiel consomment, là. On sait combien qu'ils consomment. Je veux dire, je ne comprends pas votre question. C'est des profils, hein!

Q. [170] Oui.

R. C'est des... juste des données de profil.

Q. [171] Oui, mais...

R. Anonymes puis qu'on les prend puis on essaie de voir c'est quoi la pointe, c'est quoi la consommation à tel mois, telle journée, on essaie de prévoir la demande des Québécois en matière de consommation basée sur des profils, c'est anonyme. On n'a pas besoin de savoir c'est à qui ça appartient ce profil-là, c'est un regroupement de profils.

Q. [172] D'accord. Est-ce qu'il reste des clients du... de l'option tarifaire Heure juste qui sont encore à cette option tarifaire maintenant ou est-ce qu'ils ont tous... ils ont tous... ils sont tous retombés sur la tarification régulière?

R. Pour vous dire, je pense, la plupart ont débarqué mais il y a peut-être des doutes, là, donc on va prendre un engagement pour vous revenir là-dessus.

Q. [173] Donc l'engagement... engagement 19, est-ce que les clients Heure juste sont tous revenus à la tarification régulière ou est-ce qu'il est prévu qu'ils doivent y retourner à un certain...

E-19 (HQD) : Vérifier si les clients Heure juste sont tous revenus à la tarification

régulière ou s'il est prévu qu'ils doivent y retoourner (Demandé par SÉ/AQLPA) - (Rempli scéance tenante).

R. Ce n'est pas ça que j'ai compris, c'était la question, ils ne sont pas tous revenus parce qu'on sait qu'il n'a pas été concluant, juste quatre pour cent (4 %) on dit oui, là.

Q. [174] Oui.

R. Donc la question, ce que j'ai compris c'est qu'aujourd'hui il y en a-tu encore qui sont dans...

Q. [175] C'est ça.

R. ... dans le programme d'Heure juste.

Q. [176] C'est ça.

R. C'est ça que vous voulez savoir?

Q. [177] C'est ça que je veux savoir. Est-ce que les clients de l'option tarifaire Heure juste ils sont encore ou sont-ils revenus à la tarification régulière ou est-ce qu'il est prévu qu'à un terme qu'ils doivent y retourner.

LE PRÉSIDENT :

Alors, Maître Neuman, je pense qu'on est rendu justement à l'Heure juste pour le déjeuner. On va reprendre à l'heure juste, une heure (1 h), treize heures (13 h).

Me DOMINIQUE NEUMAN :

Je vous remercie.

PAUSE

13 h 00

REPRISE DE L'AUDIENCE

LE PRÉSIDENT :

Alors on reprend. J'étais en train de me demander au rythme où on va là, c'est-à-dire qu'on n'avance pas vite. Je me demandais si ça causait problème qu'on siège au moins jusqu'à quatre heures (16 h), de prolonger jusqu'à quatre heures (16 h). C'est surtout pour la sténographie je pense. Monsieur Larose? C'est correct.

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

De notre côté, il n'y a pas de problème en tout cas.

LE PRÉSIDENT :

Alors on va y aller jusqu'à quatre heures (16 h) puis je ne dis pas ça parce que je veux que le monde pose, donner plus de temps pour poser encore plus de questions. C'est toujours dans un contexte d'essayer un peu de rattraper le temps perdu. Parce que là, selon l'horaire d'origine, on est rendu, on est mardi après-midi, puis là, c'est jeudi après-midi.

Alors, Maître Neuman, cela étant dit, on vous écoute.

Me DOMINIQUE NEUMAN :

Oui.

Q. [178] Alors nous parlions des données que les compteurs peuvent inclure, peuvent... peuvent accumuler.

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

Je m'excuse, je vais interrompre. Peut-être avant ça il y avait une information que vous aviez demandée, donc on a la réponse actuellement.

Me DOMINIQUE NEUMAN :

Oui.

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

Alors on peut en profiter pour vous le donner tout de suite.

Me DOMINIQUE NEUMAN :

C'est fantastique.

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

L'engagement 19 au niveau des gens qui participaient au projet Heure juste, et je pense que c'est monsieur Hébert qui peut donner la réponse.

Me FRANÇOIS G. HÉBERT :

R. Alors on m'informe qu'il y a... il n'y a plus aucun

client qui bénéficie de l'ancien tarif Heure juste, là. Ils sont tous rendus au tarif domestique.

Me DOMINIQUE NEUMAN :

Q. [179] Je vous remercie. Donc, en ce qui concerne donc les données que les compteurs peuvent... peuvent accumuler. On avait une information au tout début du dossier, mais je ne sais pas si ça a évolué, sur laquelle les compteurs pouvaient accumuler jusqu'à trente (30) jours de données, de données de consommation.

M. DENIS PARENT :

R. Alors on avait répondu à la demande de renseignements entre trente (30) et cent deux (102) jours, dépendamment du modèle de compteur. Alors si vous êtes avec un commercial qui est aux cinq minutes, ça va être... l'espace va être de trente (30) jours, au résidentiel ça peut aller jusqu'à cent deux (102) jours.

Q. [180] Au résidentiel ça peut aller jusqu'à cent deux (102) jours, d'accord. Cet... O.K. Comme ces informations donc servent à obtenir des données qui, éventuellement, aideront à la... la prévision de la demande, à la planification de la demande, je veux être sûr que ça inclut tout... tous les compteurs qui seront déployés, donc y compris les

compteurs qui seront déployés auprès des... ce que j'appelle les « optants », ceux qui, éventuellement, choisiraient... choisiraient l'« opting-out », mais qui auraient un compteur... qui auraient un compteur quand même. Donc, ils auraient des données aux quinze (15) minutes?

M. FRANÇOIS BRASSARD :

R. Non.

Q. [181] Et qui seraient conservées pendant... jusqu'à cent deux (102) jours?

R. Non. Comme il a été mentionné ce matin, là, ce qui est sur la table pour le moment on parle d'un compteur électronique le plus standard possible, donc avec aucune fonctionnalité d'accumulation de données. Il n'y a pas de profil de consommation de prévu dans l'appareil, là, à ce stade-ci, là.

Q. [182] O.K. Si je peux me permettre, pourquoi pas? Ça ne vous manque pas pour avoir le portrait complet? Pourquoi avoir... Parce que tout ce qui était en jeu c'est la transmission des données, pas leur existence elles-mêmes?

R. Oui, mais rendu là, il faudrait prévoir un moyen de relève de ces informations-là manuelle et le seul moyen rendu là, c'est via le port optique, donc ça prend un ordinateur portable ou un quelconque autre

moyen pour aller chercher ces données-là. Et là, il y a d'autres impacts sur les coûts qui s'engendrent automatiquement là-dessus, là.

Et il faut comprendre qu'entre où on est actuellement aujourd'hui, si on ajoute l'ensemble des compteurs prévus au projet, je ne pense pas que c'est le pourcentage manquant via l'« op-out » qui va causer problème dans les prévisions de la demande, là. Au contraire, on va être en nette amélioration en termes de données par rapport à ce qu'on a aujourd'hui.

Q. [183] D'accord. Je vais passer maintenant à la question de la transmission des données. Donc, j'ai couvert l'accumulation des données, maintenant je vais passer à la transmission. Donc, les données qui, selon le projet, seraient transmises six fois par jour.

Là encore, je m'interroge sur le besoin d'obtenir transmission des données six fois par jour étant donné que l'usage en bout de ligne, d'une part pour la facturation, les périodes de facturation restent ce qu'elles sont, trente (30) jours, soixante (60) jours, et pour la planification... pour la prévision de la demande. Je comprends qu'il y a beaucoup de données à

l'intérieur du compteur aux quinze (15) minutes, mais vous n'avez pas besoin pour prévoir la demande de les avoir six fois par jour. Actuellement, dans le système actuel vous les avez aux trente (30) à soixante (60) jours, donc c'est un... c'est un... c'est une révolution par rapport à la... au rythme actuel où vous recevez les données. Donc, j'essaie de comprendre quel est le besoin d'obtenir six fois par jour ces données. Vous ne pourriez pas attendre, puisque les compteurs ont une grande capacité d'accumulation, on parle de trente (30) à cent deux (102) jours, vous ne pourriez pas attendre une fois par mois pour que le compteur vous les transmette toutes d'un seul coup?

13 h 07

M. GEORGES ABIAD :

R. En préambule à votre question, il faut se rappeler que la façon dont le principal objectif qui est visé à ce stade-ci et ça va de soi pour même pour l'évolution par après, c'est de s'assurer qu'on a les données qu'il faut facturer dans un contexte où le poste de releveur n'existe plus.

Donc il ne faut pas prendre de releveur. Donc il ne faut pas prendre des chances lorsqu'on a une infrastructure où on peut amener les

informations et les données de consommation à distance, de les prendre une fois par deux mois et risquer à ce moment-là de manquer le coup par rapport à sortir une autre facture et là on va être obligé de garder des releveurs ou du moins d'intervenir manuellement pour aller rechercher les lectures qu'il faut. Autrement dit, mon point est le suivant, c'est qu'on veut s'assurer que les données de consommation qui rentrent, rentrent régulièrement puis qu'on ne manque pas notre coup pour sortir les factures. On veut devenir dans un contexte où c'est lecture à distance.

Ceci étant dit, les six fois par jour, la lecture des six fois par jour, la somme totale reliée à cette lecture-là incluant les profils de consommation c'est moins de deux secondes par jour de trafic, moins de deux secondes par jour de trafic lorsqu'on veut aller tout lire les, les à la fois les données de consommation et les profils de consommation.

Donc à la fois on s'assure que ce n'est pas, ce n'est quand même pas, c'est deux secondes par jour et le deuxième c'est qu'on s'assure qu'on a tout ce qu'il faut dans nos banques de données pour que lorsque le temps de facturer arrive bien

ces données-là sont réelles et sont présentes.

Maintenant, vous pouvez compléter avec monsieur Parent par rapport à votre question.

M. DENIS PARENT :

R. Oui, je vais essayer de vous expliquer un peu au niveau, il y a de l'enjeu aussi pour les transmissions, c'est au niveau de la communication. Alors si on ne veut pas créer de trafic, de collision. Vous savez qu'on est dans une bande de fréquence publique où est-ce qu'il a d'autres appareils qui circulent, donc le fait d'envoyer les données aléatoirement, par période, par bloc de quatre heures et que ça rentre tranquillement dans tous nos systèmes, on maintient un niveau d'activité très faible sur le réseau.

Ce qui va nous aider quand on va vouloir ajouter des nouvelles fonctionnalités, de faire des embranchements/débranchements, etc., on s'assure de la disponibilité du réseau en tout temps.

Donc il y a ce facteur-là. Il y a aussi une optimisation du nombre de paquets. C'est toujours dans l'optique d'envoyer le moins de choses et de créer moins de trafic. Donc le six fois par jour est optimal en termes de dimensions des paquets de sorte que toute l'information arrive et puis on a

tout optimisé le réseau de façon à ce qu'il ne soit pas encombré, qu'il soit performant et qu'il nous assure un taux de lecture avec les chiffres qu'on vous donne aujourd'hui.

Q. [184] Je comprends ce que vous me dites, vous me dites bien d'abord monsieur Abiad parle de la possibilité de pertes de données, d'éviter que si c'était une seule fois par mois ou une seule fois aux soixante (60) jours, que cette fois-là la donnée soit mal transmise et donc elle est perdue, on ne peut pas facturer correctement.

Je comprends ça, mais votre explication pourrait peut-être justifier qu'on transmette les données plus qu'une fois par mois, deux fois par mois, trois fois par mois, quatre fois par mois puis là on est rendu à quelque chose qui est dans un autre univers, six fois par jour. J'essaie de comprendre qu'est-ce qui justifie cet écart énorme par rapport au rythme actuel de transmission des données qu'on a actuellement par relève?

M. GEORGES ABIAD :

R. Outre les explications de mon collègue, monsieur Parent, qui quand même vous a expliqué qu'on a une meilleure performance lorsqu'on maintient six fois par jour et on répartit la, la tâche ou la charge

de travail du réseau, je vous ai dit également que le six fois par jour de consommation et de profil, la somme totale, la somme totale de la lecture des trois point huit millions (3,8 M) de compteurs, six fois par jour là, c'est moins de deux secondes par jour.

M. DENIS PARENT :

R. C'est aussi une recommandation du manufacturier. Mais vous pouvez comprendre qu'avec l'information aux quinze minutes c'est un volume plus important d'information. Donc c'est beaucoup plus facile de traiter ça sur une longue, d'échelonner ça sur une période pour ne pas rien engorger nulle part.

C'est vraiment là la recommandation du manufacturier, c'est vraiment le design optimal pour la meilleure utilisation du réseau.

M. FABIO CHARBONNEAU :

R. Et peut-être une autre spécification. Quand on dit six fois par jour les informations de profil, on ne renvoie pas la même information six fois par jour. On renvoie juste l'information qui s'est passée dans les deux dernières heures de ces compteurs-là pour qu'elle soit envoyée et la fois d'après c'est les autres informations. Donc c'est de l'information incrémentale qui est envoyée.

13 h 12

Me FRANÇOIS BRASSARD :

R. Pour retracer les problématiques qu'il aurait pu y avoir s'il y a des pannes ou autre, imaginez si on augmente la fréquence comme ça... la difficulté à traiter l'information puis de corriger s'il y a eu des erreurs, s'il y a des trous de données, ça devient un travail colossal à faire. Ça fait qu'il est beaucoup plus simple de le faire par petites bouchées que de... que d'essayer de digérer une quantité de données impressionnante à une plus... à une fréquence plus étalée.

Q. [185] Est-ce que ma compression est... ma compréhension est correcte que vous pourriez, si vous le souhaitiez, programmer, même programmer à distance les compteurs pour qu'au lieu de vous émettre les données six fois par jour, qu'ils émettent à une autre période citée? J'ai cru comprendre que...

R. Bien regardez...

Q. [186] ... vous avez... vous pouvez faire ce genre de programmation à distance.

M. GEORGES ABIAD :

R. Oui, mais je pense que vous venez d'entendre l'ensemble des raisons qui, à la fois sont

recommandées par le... par le manufacturier lui-même, la durée... la durée totale de ces... de ces... de ces communications-là, les enjeux d'évolutivité, là, on parle juste des pannes, là, je veux dire, on n'a pas à attendre... on ne peut pas attendre quatre jours avant d'avoir qu'une panne s'est passée il y a quatre jours dans cet endroit, je veux dire, il faut... il faut maintenir cet élément... cet élément de presque en temps réel, là.

Q. [187] Je ne parle pas du « last gasp », là. Le « last gasp » je comprends qu'il s'envoie en temps réel.

R. Oui. Mais je pense que ce que mes collègues nous ont... en tout cas, nous ont dit c'est qu'est-ce que j'ai compris, là, moi, là, je peux leur demander de préciser davantage, c'est que c'est recommandé par le manufacturier, le temps de transmission est minime, deux secondes par jour pour la somme des six fois. Ça rend... ça rend le système plus performant, plus efficient et ça nous rapporte également des façons de faire beaucoup moins coûteuses qui si on fait autrement comme mentionnait monsieur Brassard il y a deux minutes.

Q. [188] Mais ma question c'était de savoir si vous ne

pouviez pas... pas si vous souhaitiez le faire, pas si vous avez déjà choisi de le faire, si vous pouvez le faire, si vous avez la capacité de changer...

LE PRÉSIDENT :

Maître Neuman, là, moi je pense que j'ai compris, là, tu sais. Là vous, vous préféreriez que ça soit envoyé une fois par mois ou une fois par deux mois, là, mais on vous a expliqué pourquoi est-ce que ce n'est pas comme ça que ça fonctionne. Peut-être que ça peut techniquement se faire mais ce n'est pas ça qui a été choisi de faire. Il me semble c'est clair, là, vous n'avez pas à tourner autour de ça pendant... encore une demi-heure, là.

Me DOMINIQUE NEUMAN :

Ce que...

LE PRÉSIDENT :

Ça se fait par paquet six fois par jour avec... il me semble ça a été expliqué, là. Et vous, vous souhaiteriez que ça se fasse autrement mais vous demanderez à vos témoins d'expliquer pourquoi ça devrait se faire autrement puis c'est quoi le problème que ça se fasse comme ça par rapport à ce que vous souhaitez.

Me DOMINIQUE NEUMAN :

Ce que je souhaite simplement mettre en preuve c'est que c'est faisable, parce que effectivement nous avons une preuve qui le propose. On ne sait pas si c'est... ce que je veux simplement c'est que le témoin dise est-ce que c'est faisable. Si ce n'est pas faisable, c'est une information qu'on aura au dossier. Si c'est faisable, c'est une information qu'on aura au dossier. Et puisque nous avons... nous parlons d'autres exemples dans d'autres utilités qui émettent beaucoup moins souvent ou qui mettent le compteur à l'état dormant pendant...

LE PRÉSIDENT :

Pour qu'on en finisse...

Me DOMINIQUE NEUMAN :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

... ce n'est pas ce qui a été choisi de faire. Est-ce que c'est faisable, même si vous avez choisi de ne pas le faire?

M. FABIO CHARBONNEAU :

R. Techniquement, je pense que c'est faisable, l'élément qu'on va tomber dans des éléments, on va donner l'élément d'assurance de la qualité du

nouveau service, ainsi de suite, on va tomber à l'extérieur de tous ces paramètres-là.

Me DOMINIQUE NEUMAN :

Q. [189] Une information de définition, le mot « mesh » en anglais, M-E-S-H, est-ce que je comprends correctement que c'est synonyme de réseau maillé?

M. GEORGES ABIAD :

R. Oui. C'est notre définition, du moins.

Q. [190] D'accord. Le compteur... enfin, les compteurs qui seront installés, je comprends qu'ils comportent deux antennes, une antenne Zigbee a deux mille quatre cents (2 400) mégahertz qui n'est pas activée, qui est là mais qui n'est absolument pas activée à ce stade, et une autre antenne, l'antenne principale de transmission entre le compteur et Hydro-Québec...

LE PRÉSIDENT :

Je m'excuse, Monsieur. Madame, là, au fond de la salle, êtes-vous en train de prendre des photos? Non. D'accord, excusez-moi. On ne prend pas de photo ici, d'accord. Excusez-moi, Maître Neuman, continuez.

Me DOMINIQUE NEUMAN :

Q. [191] Oui. Et l'autre antenne qui est l'antenne

principale de transmission entre le compteur et le routeur, là, qui est à quelque neuf cent-un (901) à neuf cent vingt-huit (928) mégahertz, c'est bien ça?

M. FRANÇOIS BRASSARD :

R. C'est juste parce que c'est le terme que vous utilisez, là, n'est pas tout à fait comme ça qu'on l'aurait décrit, là.

Q. [192] Corrigez-moi...

R. Disons qu'il y a deux... il y a deux... il y a deux radios, là, il y a deux cartes de communication.

Q. [193] Oui, deux cartes de communication mais qui servent d'antenne, là, donc c'est bien ça, est-ce que le mot « antenne »...

R. Bien, c'est qu'il n'y a pas d'antenne extérieure si je compare, là.

Q. [194] Oui, d'accord, d'accord, on se comprend. Donc je vais utiliser le mot « carte de communication ». Et la fonction relais, celle qui permet au compteur de recevoir l'information provenant d'autres compteurs et de la retransmettre à un compteur suivant ou, le cas échéant, au routeur, c'est dans la carte, cette carte principale, là... c'est la même carte que celle qui est utilisée pour transmettre les données du compteur lui-même?

R. Oui, c'est la même carte.

13 h 18

Q. [195] D'accord. Lorsque cette carte de communication émet, je parle de la principale, celle qui émet les données vers le routeur, est-ce qu'il est correct de comprendre qu'elle émet vers l'avant et les côtés en angle, à un moment donné qu'elle n'émet pas vers l'arrière puisqu'il y a une plaque métallique à l'arrière du compteur, donc...?

M. DENIS PARENT :

R. Il y a un spectre de diffusion...

Q. [196] Oui.

R. Et effectivement, c'est beaucoup plus vers l'avant que vers l'arrière. Ça, le panel 4 va sûrement apporter toutes les précisions là-dessus, mais il n'y a pratiquement rien qui est à l'arrière sur un compteur.

Q. [197] Oui. Puisqu'il y a une plaque métallique à l'arrière du compteur, c'est bien cela?

R. Le panel 4, plaque métallique, mais il y a aussi le bâtiment.

Q. [198] Lorsque vous avez reçu les soumissions à votre appel d'offres, est-ce qu'il est correct de comprendre que vous aviez déjà les détails de l'option technologique qui a été proposée, vous

aviez déjà le type de compteur qui était proposé?

Est-ce que c'est bien correct?

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

Juste quand vous dites « vous aviez déjà »

préalablement.

Me DOMINIQUE NEUMAN :

Dans la soumission, dans la soumission qui vous a

été proposée par chacun des soumissionnaires, vous

aviez l'option que ce soumissionnaire vous

proposait, l'option technologique.

R. Absolument, oui.

Q. [199] Est-ce que vous aviez déjà, dans cette

soumission, le type de compteur qui était proposé

déjà?

R. Oui.

Q. [200] D'accord. Est-ce que vous pouvez - et ma

question s'adresse surtout à monsieur Abiad - me

confirmer que les compteurs... En fait, il y a une

déclaration qu'Hydro-Québec a faite publiquement,

mais pas dans le dossier. Donc, j'aimerais avoir

une confirmation que le compteur émet au moins

quelques mille cinq cents (1 500) émissions par

jour.

R. Oui, je...

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

Je pense, ce sera le panel 4 là...

R. Non, non.

Q. [201] ... pour les détails, mais si tout ce que vous voulez c'est confirmation-là...

Me DOMINIQUE NEUMAN :

Oui.

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

... sur ce chiffre-là sans détail là, monsieur Abiad peut le faire.

Me DOMINIQUE NEUMAN :

Ma compréhension, c'est qu'au panel 4, il y a un médecin qui est là et je ne sais pas si le médecin est la personne...

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

Il y a quelqu'un aussi au niveau des mesures.

Me DOMINIQUE NEUMAN :

D'accord.

M. DENIS PARENT :

R. Oui, je peux confirmer là le mille cinq cents (1 500). Voulez-vous que je vous explique qu'est-ce qui se passe? Non!

Q. [202] Oui, oui. Oui. Si vous pouvez, si ça...

R. Bien, je pense que ce serait pertinent pour maître Lassonde.

Q. [203] Donc, les seules transmissions qu'on a parlé pour Hydro-Québec, c'est les six par jour et c'est les seules qui peuvent être relayées par un autre compteur. Le compteur maintenant a son protocole de communication. Je vous ai rappelé qu'on est dans une bande publique, neuf cent deux à neuf cent vingt-huit mégahertz (902 MHz-928 MHz) donc il y a plusieurs fréquences là-dedans. Donc, à chaque minute, les compteurs signalent leur présence à l'autre de leur disponibilité à relayer une information ou de vérifier quel compteur est... se synchronise pour savoir exactement à quel compteur il va communiquer. Donc, c'est une synchronisation aux minutes, ce qui fait le chiffre que vous avez. Et ça, ça contribue à quatre-vingt-dix-huit pour cent (98 %) de l'émission des compteurs. C'est dans sa fonctionnalité de base. Donc, le seul... les seules données d'Hydro là, ça représente un point cinq seconde. Quand je vous dis ce chiffre-là, il n'est pas lancé en l'air. Je peux vous dire qu'on a analysé seize mille (16 000) compteurs pendant six semaines. On a étudié toutes les routes qu'ils ont effectuées et je peux vous confirmer aujourd'hui que le nombre moyen de relais par compteur est de un point vingt-sept. Donc, si vous voulez... si

vous êtes très préoccupée sur les taux de transmission...

Q. [204] Un point vingt-sept, c'est...

R. Un compteur voisin et quart qui passe par un compteur en moyenne.

Q. [205] O.K. Quand vous parlez de synchronisation, est-ce que ça correspond à l'expression synchronisation de l'horloge qu'on a trouvée dans la liste des fonctionnalités possibles?

R. Il y a l'aspect là-dedans, on me confirme. C'est inclus dans cette fonctionnalité-là, oui.

Q. [206] O.K. Donc, synchronisation à l'horloge, donc toutes les X secondes l'horloge est resynchronisée pour être sûr qu'on est bien à l'heure.

M. FABIO CHARBONNEAU :

R. Ce n'est pas à toutes les X secondes, l'horloge se vérifie à toutes les X secondes, mais elle ne fait pas une resynchronisation automatique. Il faut qu'il y ait un débalancement de plus que quelques secondes pour avoir nécessité de se resynchroniser. Donc, c'est plus des vérifications qui se font au fur et à mesure.

Q. [207] Ce signal qui est émis à toutes les quelques secondes, est-ce que ça correspond à l'expression le « ping » que vous aviez employé dans une des

acétates de HQD-6, Document 1?

M. DENIS PARENT :

R. Non.

Q. [208] Non. D'accord. Qu'est-ce que le « ping »?

R. Le « ping », c'est une commande que vous envoyez du Centre de mesurage, le Centre d'exploitation de mesurage pour aller chercher une donnée d'un compteur. C'est nous qui faisons l'action d'aller chercher la donnée du compteur.

13 h 23

M. FABIO CHARBONNEAU :

R. Peut-être une petite correction. C'est une vérification. Le PING c'est un... c'est un élément appelé aussi quand on regarde sur le côté service IP, là. Quand on veut faire une vérification si mon signal se rend bien à l'appareil c'est le PING. Si on utilise l'expression du PING, on va avoir juste à aller faire une connexion avec l'appareil qui nous répond immédiatement, donc on se retrouve dans une situation qu'on a établi un contact. C'est seulement ça le PING. Il n'y a pas de retour de commande à l'intérieur de ça, il n'y a pas de retour d'information.

M. GEORGES ABIAD :

R. Et le PING est souvent utilisé pour vérifier si,

lors d'un rétablissement de service, si les compteurs sont revenus, là. C'est comme on disait l'autre jour, c'est dans le cadre de rétablissement de service là, après les pannes. Le PING c'est un moyen de s'assurer que le service est rétabli.

Q. [209] O.K. Concernant toutes ces... ces émissions, mais qui ne servent pas à transporter des... des données, mais qui servent à signaler que le compteur est présent, qu'il est... qu'il est en ligne, est-ce qu'il serait possible d'utiliser justement cette fonction de PING simplement pour activer le compteur quand vous en avez besoin? En d'autres termes, que le compteur resterait dormant et, lorsque vous avez besoin d'avoir les données, que ça soit six fois par jour ou à n'importe quelle autre fréquence, n'importe quelle autre périodicité, que vous envoyiez le signal en demandant au compteur : « Envoie-moi tes données »?

R. Est-ce que vous parlez ce que j'ai répondu hier dans le sens qu'on a... on a... on s'est informé auprès de nos fournisseurs à savoir... Vous parlez de désactiver la carte de communication?

Q. [210] Je ne sais pas si le mot « désactiver » est approprié, c'est que la carte reste fonctionnelle puisqu'elle peut recevoir, mais elle n'émettrait

pas sauf quand vous envoyez, vous, un message, qu'on appelle ça PING ou autrement, que vous envoyez un message au compteur. Par exemple, six fois par jour vous dites au compteur : « Envoie-moi tes données maintenant »?

R. O.K. Le compteur, le projet qu'on a, le réseau maillé ce n'est pas sa définition. Le réseau maillé, le système, la solution qu'on a proposée, c'est une solution qui a été décrite tantôt avec le six fois par jour, la synchronisation, tout ce qu'on a décrit. Alors c'est ça.

Par contre, hier, je vous ai expliqué qu'une fois qu'on a débranché la carte, il n'y a pas moyen de... de rebrancher à distance parce qu'elle ne marche pas.

Q. [211] Justement je ne parle pas de débrancher la carte. La carte reste... reste... reste fonctionnelle et peut recevoir votre commande n'importe quand. Sauf que, quand elle ne reçoit pas votre commande lui disant d'envoyer ses données, elle n'émet rien, elle... le compteur reste là. C'est comme un téléphone, il ne sonne pas quand on n'appelle pas.

Me FRANÇOIS G. HÉBERT :

R. Maître Neuman, la proposition du Transporteur, le

projet qui est sous étude, là, c'est... c'est un tout. C'est un tout, alors, qui est cohérent. Là, ce que vous tentez d'évaluer c'est est-ce que si on change une composante ça peut fonctionner. C'est un tout qui est... C'est un projet en soi.

Alors, vous, vous arrivez avec des alternatives, mon collègue l'a mentionné, qui, finalement, vient désarticuler ce tout-là. Alors il faut le voir comme un tout, là. Si on désactive temporairement cette carte-là, la fonction maillage n'existera plus.

M. GEORGES ABIAD :

R. Elle n'existerait pas...

Me FRANÇOIS G. HÉBERT :

R. Ou elle va être affaiblie et ce n'est pas notre projet. Tout est basé sur ce maillage-là. En fait, tout est basé, en grande partie le projet repose sur ce maillage-là.

Alors ce que vous explorez, là, c'est un projet alternatif qui n'est pas soumis à la Régie pour approbation.

M. GEORGES ABIAD :

R. Puis on ne sait même pas si ça existe parce que, non seulement ça, le réseau maillé, on l'a dit tantôt, la synchronisation est nécessaire pour

savoir le chemin. Alors, là, vous dites, il faut que la carte soit... qu'elle dorme. Alors comment vous voulez que le compteur à ce moment-là, quand on va lui parler, ou le collecteur, trouver son chemin pour se rendre où est-ce qu'il va se rendre?

Le PING, là, si tous les compteurs dorment et je veux avoir le PING à un collecteur, et tous les compteurs dorment, comment il va trouver le chemin pour se rendre à ce compteur-là qui est au bout du rang là-bas? Il faut qu'il se synchronise, il faut qu'il sache son chemin, il faut qu'il mette à jour sa table. Ce que vous décrivez...

En tout cas on peut explorer beaucoup de choses dans l'hypothétique, là, mais vous comprenez, elle dort la carte et imaginez que les trois millions (3 M) de compteurs dorment. Comment vous voulez que je me rende à l'adresse 1234 à tel endroit? Il n'y a pas de chemin.

Q. [212] Ce n'est pas quelque chose que vous pouvez justement activer par une commande?

LE PRÉSIDENT :

Maître Neuman, je comprends que toutes vos préoccupations sont au niveau du rythme d'émission de radiofréquences, et caetera. Bon. Ça, là, je vais être assez clair, là. On ne va pas réécrire

ici la Constitution du Canada, hein.

Les radiofréquences c'est une juridiction fédérale. Bon. Il y a des équipes de médecins, ingénieurs qui fixent des normes et tout ça, là. Ça, ça se passe au niveau de la juridiction fédérale.

Nous, là, ce qui est pertinent, puis à chaque fois qu'on utilise, qu'on autorise des projets, nous, on regarde études technico-économiques, là, puis souvent les projets sont sujets à toutes sortes d'autres autorisations, que ça soit Commission de protection du territoire agricole, le ministre de l'Environnement, et caetera, et caetera. Alors, nous, on autorise puis c'est conditionnel.

Alors, ici, la question qui est pertinente, là, c'est est-ce que ces appareils et ces réseaux-là, selon la façon dont le Distributeur va les opérer, est-ce que tout ça se fait à l'intérieur des normes canadiennes en vigueur, est-ce que ça respecte ces normes-là. Parce qu'on pourrait discuter des normes canadiennes en vigueur à ne plus finir, mais ce n'est pas de la juridiction de la Régie de les remettre en question.

Nous, comme on doit s'assurer, puis on déjà

posé les questions d'ailleurs, on doit s'assurer que tout ça respecte les normes en vigueur. Et le fait qu'il y ait des normes en vigueur sur le niveau de radiofréquences qui sont permises selon... dans différentes circonstances, là, il y a des présomptions qu'on peut tirer à partir de ça. Ça, ça va être mon travail, là.

Mais, là, si vous pensez que dans les modes d'opération du Distributeur, il y a quelque chose qui n'est pas conforme aux normes en vigueur, ça c'est pertinent. Mais je dois vous dire que, à première vue, pour avoir lu la preuve deux fois puis l'avoir résumée, il y a à peu près quatre-vingts (80) pages là-dedans, je n'ai pas encore vu ça. Alors c'est-tu assez clair là?

13 h 31

Alors vous pouvez poser des questions à savoir si on respecte les normes, mais je ne peux pas entretenir un débat ici à savoir si ces normes-là sont correctes, ne sont pas correctes, si en Europe c'est plus comme ci, puis comme ça, non. Ce n'est pas du tout notre juridiction. D'accord.

Me DOMINIQUE NEUMAN :

Je tiens à vous rassurer. Ce n'est pas du tout le genre de questions que je suis en train de poser

aux témoins. Je suis en train de lui poser des questions pour voir si c'est envisageable de faire les choses d'une autre manière.

LE PRÉSIDENT :

Moi j'en suis à me demander, on pourrait en discuter jusqu'à demain matin de ça, pouvez-vous faire tel ci, pouvez-vous faire un peu moins d'émissions de radiofréquence. Mais à partir du moment où jusqu'à preuve du contraire tout ça se fait à l'intérieur des normes en vigueur. Je me demande qu'est-ce que ça donne.

Me DOMINIQUE NEUMAN :

Je passe à une question d'un type différent.

LE PRÉSIDENT :

Excellente idée.

Me DOMINIQUE NEUMAN :

Q. [213] J'inviterais le panel à regarder la pièce B-46, HQD-4, Document 9, page 6. Excusez-moi, B-46, HQD-4, Document 9, page 6. C'est une réponse à la question S.É./AQLPA 1.21 d).

Me FRANÇOIS G. HÉBERT :

R. Quelle question, Maître Neuman?

Q. [214] 1.21 d).

R. À la page 25, Maître Neuman?

Q. [215] Je vais vérifier, parce que je l'avais

recopiée, donc je vais voir si c'était.

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

C'est à la page 26 d).

Me DOMINIQUE NEUMAN :

Q. [216] D'accord. Il s'agit de la réponse où vous nous indiquez que :

> Le compteur n'est pas muni d'appareils permettant leur géolocalisation. Il n'y a donc pas de radiofréquence émise pour cette fonction.

Et on parlait de la localisation GPS du compteur, c'est bien ça?

LE PRÉSIDENT :

Je pense que vous allez devoir, ça fait plusieurs fois que les gens derrière la salle font des signes à l'effet qu'ils ne vous entendent pas. Alors penchez votre micro plus dans peut-être vous êtes toujours en ligne avec votre écran d'ordinateur, mettons donc le micro dans le milieu de l'écran d'ordinateur là. Ça va aller mieux.

Me FRANÇOIS G. HÉBERT :

R. Maître Neuman, il s'agit de la question 1.21 d).

Me DOMINIQUE NEUMAN :

Q. [217] d) sur la localisation GPS du compteur.

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

La question.

Me DOMINIQUE NEUMAN :

Q. [218] Attendez. Est-ce que vous avez bien la question devant vous?

R. Oui, nous l'avons sous les yeux.

Q. [219] Est-ce que cette réponse que vous nous aviez donnée est toujours valide puisque, il me semble que vous avez mentionné que vous aviez une localisation GPS permanente du compteur.

M. FRANÇOIS BRASSARD :

R. Non, pas du tout. Il n'y avait pas de GPS. Ce qui a été mentionné en début de semaine par monsieur Richard, il parlait de GPS pour les véhicules d'Hydro-Québec...

Q. [220] D'accord.

R. ... pour localiser des véhicules.

Q. [221] D'accord. Je vous remercie. Lorsqu'un compteur se trouve dans un, dans un immeuble, à l'intérieur d'un immeuble qui comporte un obstacle non franchissable par les radiofréquences, par exemple, le sous-sol d'un immeuble institutionnel en béton.

Est-ce que le compteur utilise du filage, un câblo, un câble propre ou un câble déjà

existant, un câble téléphonique pour transmettre les données à l'extérieur?

M. DENIS PARENT :

R. Bon d'abord préciser que ce n'est pas tous les sous-sols, la majorité des sous-sols sont atteignables. Si jamais il y a un cas où est-ce que c'est beaucoup plus difficile de faire sortir le signal, il y a une panoplie de solutions qui sont possibles, soit par des, des appareils supplémentaires ou du filage ou des antennes extérieures, mais on va avoir une... des... on va avoir des solutions qui vont venir renforcir, permettre de faire sortir le signal.

Q. [222] Lorsqu'un compteur se trouve dans un, dans un tel immeuble et que le signal peut quand même sortir de l'immeuble sans équipement supplémentaire, sans filage, bien par exemple qu'il y a un obstacle en béton, mais que le, mais que cet obstacle n'est pas infranchissable complètement, est-ce que ce qui arrive concrètement c'est que le compteur va avoir besoin d'émettre une puissance plus élevée pour franchir l'obstacle?

R. Non.

Q. [223] Pourquoi pas?

R. Vous venez de dire qu'il sort le signal, il n'y a

pas de problème.

Q. [224] Oui, mais s'il y a un obstacle qui réduit, qui réduit la...?

R. Il n'y aura pas d'augmentation de la puissance du compteur, on va augmenter la sortie de l'antenne ou on va, en tout cas, on va travailler des solutions, mais on ne touche pas à la puissance du compteur.

Q. [225] O.K. Si la distance entre deux compteurs qui servent de relais l'un à l'autre croît, par exemple en zone rurale où l'espace entre les différents bâtiments, entre les différents abonnés est plus grand ou par hypothèse s'il manque des compteurs relais entre les deux. Par exemple, s'il y a une ou plusieurs personnes qui ont choisi l'« opting out », est-ce qu'afin de pouvoir émettre adéquement le compteur doit augmenter sa puissance?

R. Non, je vais être précis là, en aucun temps la puissance d'un compteur doit être augmentée. On travaille toujours au niveau des routeurs. Si les transmissions deviennent difficiles sur de longues distances, on va utiliser des routeurs dans nos poteaux de distribution pour faire les relais de l'information.

13 h 37

Q. [226] D'accord. Lorsqu'il y a des compteurs qui

sont groupés est-ce qu'ils communiquent entre eux, est-ce qu'ils se servent de relais l'un à l'autre ou est-ce que cet aspect est désactivé?

M. DENIS PARENT :

R. Non, pas nécessairement, si... je vais faire une analogie, là, les algorithmes sont prévus pour essayer d'atteindre, là, le routeur ou le collecteur en le moins de sauts possibles. Donc dès qu'il y a un des compteurs est capable d'aller dans... de voir un équipement de plus haut niveau, ça va être son chemin privilégié.

Bien, je peux vous dire qu'on est allé voir, nous autres... j'aurais... bien, quand je vous dis que dans le pilote on a eu des taux voisins puis j'ai des chambres de compteurs là-dedans de un virgule vingt-sept (1,27) pour l'ensemble du pilote, on n'a pas observé, là, de... on a fait même des mesures, puis ça le panel 4 va pouvoir exposer dans des chambres de compteurs allant jusqu'à cent treize (113) compteurs et ce n'est pas cent treize (113) fois un, là, c'est vraiment pas ça. Donc on va laisser les gens du panel 4 décrire les mesures qui ont été faites, mais il n'y a pas de... c'est... il ne faut pas faire la règle qu'un compteur va passer par toute

la gang, il va aller chercher déjà le chemin, il y en a un qui va tout de suite envoyer à l'autre côté.

Q. [227] Je tiens à vous rassurer, nous sommes d'accord que c'est pas cent treize (113) fois un comme pour prendre votre exemple. D'ailleurs, nous avons des... nous avons des données qui ont été déposées au dossier puis effectivement c'est... ce n'était pas du... ce n'est pas du tout... ce n'est pas une règle de multiplication, là.

Lorsqu'il y a plusieurs compteurs qui sont groupés est-ce que chacun émet vers le routeur? Donc c'est ce que je comprends, vers le routeur?

R. C'est le même protocole, là, que ce soit un ou plusieurs compteurs.

Q. [228] Est-ce qu'il y a, dans le réseau, et à partir notamment de l'expérience que vous avez pu faire dans les projets pilotes, est-ce que vous avez constaté qu'il y avait un certain nombre de compteurs qui étaient hyperactifs, une certaine proportion, par exemple, trois pour cent (3 %) de compteurs, là, qui émettaient plus que ce qui était prévu dans les protocoles initiaux?

R. Les résultats des pilotes... alors je parle toujours, là, des... pour seize mille (16 000)

compteurs, si j'y va... décompose tout ça, le dernier trois percentile, là, c'est encore en bas du cent mille (100 000) fois, puis ça ça va être le panel 4 qui va pouvoir corroborer tout ça parce qu'encore là, on est dans des taux de transmission puis je pense que je vais dire à peu près de... peut-être dix-neuf (19) voisins pour les trois pour cent (3 %) pire, là, et comme vous savez que c'est des fractions de seconde il n'y a rien... dans tout le pilote, ça se situe entre quatre-vingt-deux (82) secondes est le maximum puis ça a été revalidé par une firme qui avait analysé toutes nos données puis qui a validé notre méthode qu'on a prise, c'est quatre-vingt-quatorze (94) secondes. Ça fait que, écoutez, là, on est toujours dans des niveaux extrêmement faibles par jour.

Q. [229] J'ai un certain nombre de questions sur ces données, mais je comprends qu'il y aura une personne compétente au niveau technique dans le panel 4 qui pourra répondre sur ces... sur ces émissions, d'accord. Je comprends que les émissions des compteurs sont en dessous, sont considérablement en dessous de la... de la norme de Santé Canada, je comprends ça. Je comprends qu'il y a différentes recherches qui soulèvent des

questionnements face à ça, mais que Santé Canada n'a pas... n'a pas modifié sa norme.

Mais malgré cela est-ce que dans son offre standard, et je ne parle pas de « l'opting out », est-ce que dans son offre standard Hydro-Québec considère qu'il y a des endroits particuliers où par prudence, je pense à des hôpitaux, des garderies, on pourrait considérer utiliser une solution de filage plutôt que de radiofréquence?

Est-ce que... et je comprends que vous... je comprends que c'est... tout est conforme, ça pourrait être cent (100) fois, mille (1 000) fois supérieur ça serait conforme à Santé Canada, mais il y a quand même certains questionnements qui existent. Est-ce que c'est quelque chose qui pourrait être considéré par Hydro-Québec?

M. GEORGES ABIAD :

R. Notre solution c'est celle qu'on a proposée, donc il n'y avait pas... il n'y a pas ça là-dedans, non, non.

M. FRANÇOIS G. HÉBERT :

R. Dans la mesure où Santé Canada et le ministère du Québec, le MSSS, a confirmé tout récemment, là, qu'il n'y avait aucun problème pour la santé.

Q. [230] Je comprends ça mais vous êtes... à la fois

certaines inquiétudes, à la fois la question d'acceptabilité sociale et il n'y a pas certains immeubles où vous pourriez utiliser le filage?

M. GEORGES ABIAD :

R. Bien, écoutez, Santé Canada l'a sorti il y a deux semaines sur le ministère... les soins, la santé sociale, là, en tout cas, là, le MSSS, je m'excuse si j'ai déformé le titre, là, mais... qui confirme, là, qu'on est... qu'il n'y a pas de danger pour la santé. C'est comme quand on prend un compteur puis on dit il est certifié Mesures Canada, hein! on est sûr à ce moment-là que ce compteur-là quand on va le mettre chez moi, là, ou chez vous, là, il n'inventera pas de kilowattheure parce que Mesures Canada a dit : « Il va bien mesurer. »

Et personne... on ne questionne pas ça, c'est homologué, c'est testé, on l'installe. La santé c'est la même affaire, on s'est assuré par rapport à Santé Canada, on s'est assuré par rapport au ministère et nos propres recherches et ça dit qu'on est cent (100) à cent vingt mille (120 000) fois inférieur aux normes.

Donc fort de ça on a respecté les travaux que nous on devait faire pour s'assurer que ce soit acceptable pour notre clientèle.

13 h 44

Me FRANÇOIS G. HÉBERT :

R. Et je rappellerais que c'est un tout cohérent ce projet-là. Sujet à la décision que la Régie rendra sur l'option qui a été offerte par Hydro-Québec, l'« opting-out », c'est un tout cohérent.

Alors il ne faut pas commencer à enlever des morceaux ici et là du projet.

Q. [231] Êtes-vous d'accord avec moi que le phénomène de réverbération, lorsqu'il y a des... lorsqu'il y a des obstacles, peut avoir pour effet d'augmenter la densité de puissance autour d'un compteur?

R. On m'indique que la question serait...

Q. [232] Au panel 4?

R. ... mieux... Oui, au panel 4.

Q. [233] O.K.

R. Ça serait préférable de l'adresser à ces gens-là.

Q. [234] O.K. Alors en tenant compte de cette question qui sera posée au panel 4. Mais, cependant, ce que je vais vous demander c'est si vous aviez... est-ce que vous avez le chiffre pour... pour chacune des zones 1, 2 et 3 du projet, mais en tout cas en particulier pour la zone 1 qui fait l'objet de... de ce dossier 3770, le nombre de compteurs qui sont situés à l'intérieur et le nombre de compteurs qui

sont situés à l'extérieur, à l'extérieur d'un bâtiment, intérieur d'un bâtiment ou extérieur d'un bâtiment?

M. GEORGES ABIAD :

R. Bien, comme je vous disais, à Montréal dans le fond on l'a mentionné à plusieurs reprises, Montréal c'est soixante-dix pour cent (70 %) à l'intérieur. Puis ailleurs, en dehors de Montréal, bien, c'est majoritairement à l'extérieur, en très grande majorité à l'extérieur.

Q. [235] Vous avez parlé des soumissions que vous aviez reçues et des options qui étaient offertes. Et j'ai plusieurs interprétations possibles de ce que vous avez dit. Et je vais vous soumettre ces interprétations et vous allez me dire laquelle est la... la bonne.

Ce que j'ai compris c'est que les soumissions étaient ouvertes à toutes les technologies possibles, mais que vous avez reçu, si j'ai bien compris, six soumissions, et que toutes les six soumissions que vous avez reçues étaient des soumissions utilisant la technologie des radiofréquences.

D'abord, est-ce que vous pouvez répondre à ça, est-ce que ça c'est... est-ce que c'est...

R. On peut répondre oui aux trois que vous allez... Il faudrait peut-être...

Q. [236] L'autre c'est est-ce que vous avez relancé les soumissionnaires après que vous avez... et c'est ça que je n'ai pas très bien compris, est-ce que vous avez relancé les soumissionnaires après pour leur demander s'il n'y aurait pas des alternatives autres que les radiofréquences qui pourraient vous être offertes ou, au contraire, est-ce qu'il n'y a pas eu de telles relances?

Et l'autre question c'est est-ce que, dans votre processus lui-même, votre processus d'appel d'offres, est-ce que vous demandiez aux soumissionnaires de vous soumettre plusieurs alternatives éventuelles? Quand je dis alternatives, je parle de différentes technologies.

R. Parce qu'entre la première et la troisième, je ne vois pas la différence. Mais c'est des soumissions ouvertes, c'est-à-dire qu'on a demandé au départ, on a entendu au départ, dès le début quand ils ont reçu les appels d'offres, on leur a demandé que s'ils avaient des solutions autres que le MESH, ou le réseau maillé, qu'ils nous proposent. C'était une soumission ouverte. Donc, n'importe quelle alternative. On avait des feuilles pour ça, là, on

avait monté notre proposition de façon telle que le soumissionnaire pouvait avoir plus qu'une proposition dès le départ.

Q. [237] O.K. Et sur la question de savoir est-ce que vous avez relancé les soumissionnaires après pour voir s'il y avait des alternatives...

R. Bien écoutez...

Q. [238] ... non RF, non radiofréquences?

R. Ils ont tous... Ils ont tous recommandé unanimement le réseau maillé qu'on voit ici, là. Vous voulez dire relancer, je ne comprends pas votre question. On l'a demandé au départ...

Q. [239] Quand vous dites...

R. ... « Si vous avez d'autres solutions, dites-nous-les. »

Q. [240] Quand vous dites « recommandé », c'est qu'ils vous ont soumis des offres qui étaient à radiofréquences, c'est bien ça?

R. C'est ça, exactement.

Q. [241] O.K. Je vais vous remettre un document qui provient de Idaho Power.

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

Vous allez en donner au panel?

Me DOMINIQUE NEUMAN :

Oui, oui, d'accord.

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

Oui, je vais prendre le temps de regarder.

13 h 49

Me DOMINIQUE NEUMAN :

Q. [242] Donc il y a des extraits sur lesquels j'attire votre attention, c'est ceux qui sont indiqués par des traits verticaux à la page 1 et à la dernière page. Où il est indiqué que Idaho Power a mis en place un « Smart Grid » qui comporte un grand nombre de fonctionnalités, là, qui sont les plus modernes qui se comparent à ce dont on discute ici, mais qui utilisent un réseau avec filage. Ils utilisent le terme « advanced digital wire meter ». Je n'ai pas encore posé ma question.

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

Oui.

Me DOMINIQUE NEUMAN :

Q. [243] Donc, ma question au panel c'est, est-ce que vous êtes au courant qui...

LA GREFFIÈRE :

C'est parce que c'est ça, est-ce que pièce est accepté?

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

Bien, c'est là ma représentation. Si c'est tout simplement pour attirer... poser une question à

l'égard d'un « wire technology » c'est une chose. Si on veut que le document, utiliser le document pour faire la preuve de ce que Idaho Power a mis en place, ça j'ai un problème par ailleurs. Parce que, évidemment, ils ne sont pas ici pour qu'on leur pose des questions sur ce qu'ils ont mis en place.

Me DOMINIQUE NEUMAN :

Non.

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

Alors c'est pour ça que je me levais tout de suite, Maître Neuman, c'est pour savoir quel objectif vous poursuivez avec ça. Si c'est dans le contexte limité que j'ai mentionné en premier, je ne m'objecte pas, sinon je m'objecte.

Me DOMINIQUE NEUMAN :

C'est dans le but de poser des questions aux témoins. C'est dans ce cadre-là.

LE PRÉSIDENT :

J'ai compris que vous vouliez leur demander « Pourquoi est-ce que vous avez, alors qu'Idaho Power a choisi un réseau relié par des fils, pourquoi est-ce que vous n'avez pas choisi ça? » Mais, ça, ils ont déjà expliqué pourquoi est-ce qu'ils n'ont pas choisi la fibre optique puis tout ça, là, pourquoi est-ce qu'ils ont choisi le

satellite, pas le satellite, mais les télécommunications avec Rogers. Ça a tout été expliqué ça.

Me DOMINIQUE NEUMAN :

Je ne parle pas de Rogers, je parle du lien avec le compteur... avec le compteur lui-même. Je ne parle pas du lien après le collecteur.

LE PRÉSIDENT :

Bon bien, ça ce n'est pas une preuve, on n'est pas en train de déposer en preuve ce que Idaho Power a fait, là, comme étant une expertise, là, mais je veux dire c'est pour poser une question?

Me DOMINIQUE NEUMAN :

Non, non, mais simplement un exemple.

LE PRÉSIDENT :

Alors posez la question.

Me DOMINIQUE NEUMAN :

Oui. Mais c'est simplement pour demander au panel...

LA GREFFIÈRE :

Est-ce que vous déposez le document?

Me DOMINIQUE NEUMAN :

Oui, d'accord. Donc ça sera C-SÉ/AQLPA, et je n'ai plus le numéro.

LA GREFFIÈRE :

C'est 0033.

Me DOMINIQUE NEUMAN :

Donc 0033.

C-SÉ/AQLPA-0033 : Document relatif à la technologie utilisée par Idaho Power.

Q. [244] Donc, simplement de demander au panel s'il est au courant qu'il y a d'autres réseaux dans le monde. Je donne l'exemple d'Idaho, il y en a... il y en a d'autres également que je n'ai pas apportés, qui utilisent un « Smart Grid » à réseau avec des fonctionnalités modernes, là, comparables à celles que nous avons dans le présent dossier, et qui utilisent du filage pour transmettre les données à partir du compteur.

LE PRÉSIDENT :

Ça, ça serait peut-être une question pas pire pour le panel d'Accenture parce que c'est ça qu'ils ont fait eux autres. Ils ont regardé ce qui se faisait ailleurs, ils ont regardé ce qu'Hydro-Québec fait. En tout cas.

Me DOMINIQUE NEUMAN :

Bien, je vais demander à Hydro-Québec d'abord parce

qu'Accenture vient, en principe, après et il y a un... la personne accompagnant le projet d'Accenture qui est ici présente, donc...

LE PRÉSIDENT :

Non, non, mais c'est parce que, moi, j'ai compris que, selon comment la preuve est structurée, là, Accenture a justement fait une étude de ce qui se passe ailleurs et a expliqué comment Hydro-Québec a procédé, et caetera. C'est ça.

Me DOMINIQUE NEUMAN :

Oui, O.K.. Mais je veux voir si le panel d'Hydro-Québec est au courant de cette... de l'existence de ce type de réseau de « Smart Grid », mais avec câbles.

Me FRANÇOIS G. HÉBERT :

R. Vous avez mentionné tout à l'heure, la question était formulée un petit peu différemment, vous avez fait l'hypothèse que c'étaient des technologies. Il y avait des avantages comparables entre les deux technologies, ce que l'on n'affirme pas ici pour ne pas avoir vérifié la situation de Idaho. Mais mes collègues vont répondre à la question.

M. GEORGES ABIAD :

R. Vous avez remarqué que dans votre « background » de votre photo il y a un focus. C'est un compteur

Landis+Gyr ça.

Q. [245] Oui, ça confirme.

R. Donc, je suis tout à fait au courant de ce projet-là. Même les gens de Landis+Gyr me l'ont expliqué qu'est-ce qui se passe. Écoutez, dans l'appel d'offres il y avait plusieurs éléments à respecter, hein. Ce n'est pas juste le technologique, là, il fallait respecter la rentabilité, les coûts. Et il fallait respecter, bon, bien sûr que le compteur soit homologué. Il y avait à peu près cinq, six zones de critères qui regroupaient, qui étaient évalués pour le choix technologique. Donc, dont une qui est importante qui est de s'assurer qu'on a un coût assez... un coût, une technologie mis ensemble qui fait en sorte qu'on a un projet qui est viable et qui tient la route à moyen et long termes.

Tout ce qui est d'une technologie qu'on appelle PLC ou « Wired » ou par courant porteur, ça requiert des investissements extrêmement... beaucoup plus importants que le réseau MESH aujourd'hui, beaucoup plus importants de par les équipements qu'on doit rajouter sur le réseau, des connexions avec les « sub-stations », ou si vous voulez les postes de... de TransÉnergie pour amener les... ou les postes, là, d'électricité. Parce que

toute l'information va être transportée à travers les fils électriques.

Donc, c'est une question de coûts, d'une part. Et, d'autre part, quand vous avez dit tantôt que c'est performance comparable, malheureusement, ce n'est pas le cas puisque la performance ici est beaucoup plus détériorée parce que, là, vraiment il y a des distances à parcourir par le fil qui n'est pas le cas lorsque ça arrive au niveau des radiofréquences. Ça c'est les explications mêmes de Landis+Gyr.

Et ce type de projet-là est très... Je ne pourrais pas... Je ne veux pas spéculer, mais je serais curieux de savoir combien de clients qu'ils ont à Idaho Power. Parce que, lorsque c'est un site où tu as l'utilité municipale qui a comme tous des clients regroupés avec un « sub-station », le type d'exemple qu'on vient d'avoir là, probablement est mieux adapté pour ce type de clients-là qu'il l'est pour l'utilité comme la nôtre avec quatre millions (4 M) de compteurs. Donc, ça c'est très important aussi à prendre en considération.

Donc, amener ça pour l'expliquer, il faut le mettre vraiment dans son contexte, là, pourquoi une telle utilité prend une telle décision par

rapport à une autre.

13 h 56

Q. [246] Alors je vais vous donner l'exemple d'Hydro-Québec, n'est-il pas exact qu'Hydro-Québec Distribution offre à sa clientèle M, déjà depuis plusieurs années, un service de compteur, je ne sais pas si le terme utilisé c'est intelligent, mais en tout cas des compteurs qui donnent, qui s'appellent, qui portent le nom de Visilec, qui prennent des mesures, je pense aux quinze (15) minutes et qui retransmettent en plus aux clients en temps réel un profil de sa consommation qu'il peut consulter sur son écran d'ordinateur.

Et je parle ici du service Visilec de la clientèle M, mais selon ma compréhension le même service est offert aux clients, au pluriel, aux clients du tarif L et que dans tous ces cas, la transmission des données du compteur à Hydro-Québec se fait par ligne téléphonique?

M. GEORGES ABIAD :

R. Et d'ailleurs pour votre information, je suis content de vous dire que si vous regardez dans les archives de la Régie, c'est moi qui ai déposé le dossier Visilec ici. Alors je connais très bien le dossier.

Q. [247] O.K. Ça tombe bien.

R. Oui, vous savez que d'ailleurs les coûts reliés à donner le service de Visilec font partie des économies que nous avons ici dans le projet parce que vous n'êtes pas sans savoir que dix-neuf mille (19 000) compteurs qui sont reliés, qui ont ce service-là, environ trente, trente-cinq dollars (30-35 $) de ligne téléphonique par mois. Si on prend le trente-cinq dollars (35 $) fois dix-neuf mille (19 000) ou vingt mille (20 000) compteurs fois douze mois, ça en fait des...

Croyez-moi je pense que le chiffre est alentour de six à sept millions (6-7 M) par année juste pour payer pour les lignes téléphoniques. Alors imaginez pour trois point huit millions (3,8 M) de compteurs d'une part à trente-cinq dollars (35 $) par mois.

Donc le fait qu'on introduit la technologie dont on parle ici des compteurs de nouvelle génération dans une infrastructure de mesurage avancée, nous avons seulement en tout et partout d'environ cinq cent soixante (560) lignes téléphoniques pour l'ensemble du Québec qui vont être connectées avec les collecteurs. Et cela pour lire les trois point huit millions (3,8 M) de

compteurs.

Donc vous comprendrez que l'économique là, si vous le faites, Maître, assez rapidement vous allez voir on passe de quelque un million (1 M) par année de frais de télécom aujourd'hui avec la nouvelle génération vers des centaines et des centaines de millions de frais annuels de télécom, là.

Q. [248] Monsieur Abiad, est-ce que vous avez, vous avez je pense rencontrer à quelques occasions, des citoyens, des gens du quartier Villeray, soit seul soit en rencontrant plusieurs, plusieurs personnes à la fois. Je pense que vous avez même rencontré les journalistes du journal local du quartier Villeray.

Avez-vous déclaré que la distance optimale entre une personne et un compteur que ça devrait être d'un mètre, c'est-à-dire de trois pieds environ? Est-ce que vous avez fait une déclaration à l'effet qu'il devrait y avoir une distance d'un mètre entre les usagers et le compteur?

R. Je ne pense peut-être pas le nombre optimal, là. Moi ce que j'ai, ce que je sais c'est que dans le code de sécurité 6 dans le calcul de la formule de Santé Canada, il y a des moyens à calculer donc la

distance entre la personne et le compteur.

Et nous à l'interne, on a défini qu'une distance raisonnable d'un compteur c'est un mètre. Donc on a pris ça comme référence pour être en mesure de donner qu'est-ce que ça représente en matière de, en matière d'« exposure » si vous voulez, d'exposition par rapport à la norme.

Q. [249] O.K.

R. Par ailleurs, on me dit puis avec justesse d'ailleurs que ces précisions-là le panel 4 pourrait donner davantage plus d'information là-dessus.

14 h 01

Q. [250] Quelle est la consommation électrique des, d'un compteur, d'un compteur lui-même, par exemple sur une base annuelle?

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

Je pense que ça a déjà fait l'objet d'une réponse, d'une demande de renseignements, il faudrait la retrouver là, ou Maître Neuman peut la retrouver c'est dans les documents.

LE PRÉSIDENT :

Ça ça doit aller dans les coûts d'opération du Distributeur, il me semble.

Me DOMINIQUE NEUMAN :

D'accord. Bien les coûts.

LE PRÉSIDENT :

Dans les pertes, je pense que ça va dans les pertes, quelque chose comme ça là.

Me DOMINIQUE NEUMAN :

Oui. D'accord. Donc je vais réserver ces questions au panel, au panel 3. En fait je...

LE PRÉSIDENT :

Bien réservez-les si c'est vraiment nécessaire là, tu sais, mais.

Me FRANÇOIS G. HÉBERT :

R. Si on y a répondu, Maître Neuman, vous pourriez la retracer facilement.

Me DOMINIQUE NEUMAN :

Q. [251] D'accord.

M. FRANÇOIS BRASSARD :

R. Oui, puis vous allez voir qu'il n'y a pas, il n'y a pas d'impact par rapport à la situation actuelle. Ça fait que peut-être pas réserver ça pour le panel 3, là. Il n'y en a pas d'impact.

Q. [252] J'ai d'autres questions dans cette ligne-là sur la consommation électrique que je vais poser au panel 3. Pour l'installation.

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

Je vais vous donner la référence, ça peut être utile pour d'autres, alors c'est la réponse à l'engagement numéro 11, c'est la pièce HQD-3, Document 2, c'est à la page 23 de 37.

Me DOMINIQUE NEUMAN :

Q. [253] Merci. Pour installer les routeurs et les collecteurs, est-ce que dans certaines municipalités ou dans toutes, est-ce qu'Hydro-Québec Distribution doit obtenir des autorisations municipales?

Me FRANÇOIS G. HÉBERT :

R. On a répondu à ces questions-là hier ou avant-hier, Maître Neuman, de mémoire.

Q. [254] J'avais une question plus générale, mais je n'ai pas noté qu'il y avait cette question spécifique qui avait été posée.

LE PRÉSIDENT :

Maître Neuman, sans vouloir vous bousculer, on a dit qu'on était beaucoup en retard, vous aviez prévu quarante (40) minutes, vous êtes rendu à quatre-vingts (80) minutes.

Me DOMINIQUE NEUMAN :

Q. [255] O.K. Bien en tout cas juste pour accélérer, pour avoir les réponses, est-ce qu'il...

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

La référence, ce qui a été dit hier c'est qu'en fait la Régie d'ailleurs a juridiction dans la mesure où il y a certains différends qui pourraient survenir, mais que quant au reste Hydro-Québec installe tout ça sur ses propres installations. C'est la réponse qui a été donnée hier par les témoins.

Me DOMINIQUE NEUMAN :

Q. [256] D'accord. Est-ce que vous avez demandé ou obtenu un certificat d'autorisation environnemental du MDDEP pour l'une ou l'autre des composantes du système que vous proposez?

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

Il faudrait commencer peut-être par établir si c'est requis ou non.

Me DOMINIQUE NEUMAN :

C'est exactement le sens de ma question, oui.

LE PRÉSIDENT :

Quand vous regardez la requête et puis les pièces, de toutes les demandes sur l'article 73, ça fait assez longtemps que vous êtes là vous le savez, elles sont toutes structurées selon les items qui sont requis par le règlement. Et dans le règlement il y a un item avez-vous besoin d'autres

autorisations, si vous allez à cette rubrique-là, c'est marqué non.

Ça ne veut pas dire que les fournisseurs eux n'ont pas besoin des autorisations fédérales et autres là, mais le Distributeur a répondu non. Des fois on a besoin d'une autorisation municipale, et caetera, mais c'est, c'est, de mémoire c'est marqué non. Ça ne peut pas faire l'objet d'un très long contre-interrogatoire quand c'est marqué non.

Me DOMINIQUE NEUMAN :

Q. [257] D'accord. Donc la réponse est non à cette question. Je passe à la question des projets pilotes. En réponse à l'engagement 6 un peu plus tôt aujourd'hui, il me semble que... enfin je n'ai pas très bien compris à laquelle des deux parties de l'engagement 6 vous répondiez. Parce que l'engagement 6 vous demandait d'indiquer quelle était la part, combien de compteurs nécessitaient la présence du client, premièrement parmi les dix-neuf mille (19 000) prévus et deuxièmement parmi les douze mille (12 000) effectivement réalisés.

Vous avez donné un chiffre total de huit mille trois cent quarante-deux (8 342) et à l'intérieur de ce chiffre-là le sept mille quatre cent quatre-vingt-un (7 481) applicable à Villeray.

Mais je n'ai pas très bien compris si c'était huit mille trois cent quarante-deux (8 342) par rapport aux dix-neuf mille (19 000) prévus ou par rapport aux douze mille (12 000) installés. Et enfin dans un cas comme dans l'autre si vous pourriez nous dire lequel?

M. GEORGES ABIAD :

R. D'accord.

Q. [258] C'est combien par rapport aux dix-neuf mille (19 000), c'est combien par rapport aux douze mille (12 000)?

R. C'est huit mille trois cent quarante-deux (8 342), huit mille trois cent quarante-deux (8 342) par rapport au, à l'ensemble des compteurs qui ont été installés là.

Q. [259] O.K.

R. Les trois pilotes qui est dix-neuf mille (19 000). Et sur Villeray, sept mille quatre cent quatre-vingt-un (7 481) sur les douze mille (12 000).

Q. [260] O.K. Donc ça répond à la deuxième partie de l'engagement 6. Et la première partie, c'est-à-dire par rapport aux dix-neuf mille (19 000) prévus?

R. O.K. Les dix-neuf mille (19 000) prévus, total de tous les pilotes là.

Q. [261] Oui?

R. Pour donner un chiffre exact, parce que là je vois qu'il y a. Il y a huit mille trois cent quarante-deux (8 342), huit mille trois cent quarante-deux (8 342).

Q. [262] Non, vous venez de dire que c'est huit mille trois cent quarante-deux (8 342) parmi les installés?

R. Excusez-moi, je ne suis pas.

Q. [263] L'engagement 6 vous demande deux choses, vous demande un chiffre par rapport aux dix-neuf mille (19 000) compteurs prévus, puis un deuxième chiffre par rapport aux douze mille (12 000) compteurs installés?

R. Non, ce n'est pas comme ça, c'est l'ensemble des pilotes. Moi je n'ai pas de...

Q. [264] Oui, oui, sur les pilotes, sur les pilotes?

R. Il n'y a pas juste Villeray, il n'y a pas juste Villeray.

Q. [265] Oui, il n'y a pas juste Villeray?

R. Bon, alors l'ensemble des pilotes, pas juste Villeray.

Q. [266] Pas juste Villeray?

R. C'est huit mille trois cent quarante-deux (8 342).

Q. [267] Parmi les dix-neuf mille (19 000) prévus?

R. C'est ça.

Q. [268] Et parmi ces huit mille trois cent quarante-deux (8 342), combien ont été?

R. Non, ce n'est pas ça que j'ai, j'ai sept mille quatre cent quatre-vingt-un (7 481) sur douze mille (12 000) à Villeray.

Q. [269] Prévus ou installés?

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

Je pense qu'il y a une incompréhension dans la rédaction de l'engagement en ce sens que vous semblez référer.

Me DOMINIQUE NEUMAN :

J'ai le texte de l'engagement.

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

Oui, c'est ça, je l'ai également devant moi, mais je pense qu'il y a effectivement deux façons de lire cette question-là. Et ce que vous voulez savoir, c'est sur les compteurs qui avaient prévu pour être installés, quelle était la prévision de compteurs qui étaient à l'intérieur? Et ensuite vous avez la même question pour ceux qui ont dans les faits été installés?

14 h 08

Me DOMINIQUE NEUMAN :

Q. [270] Oui, et non seulement ça, mais le huit mille trois cent quarante-deux (8 342), je n'ai toujours

pas compris si c'est huit mille... s'il y a eu huit mille trois cent quarante-deux (8 342) par rapport à douze mille (12 000) ou si, au contraire, c'est huit mille trois cent quarante-deux (8 342) par rapport au dix-neuf mille (19 000), parce que monsieur Abiad, au début de sa réponse maintenant, là, a dit que c'est par rapport aux douze mille (12 000), mais quelques instants plus tard il a dit que c'était par rapport aux dix-neuf mille (19 000).

M. GEORGES ABIAD :

R. C'est par rapport aux dix-neuf mille (19 000), je n'ai pas dit... est-ce qu'on peut... peux-tu peut-être reformuler, parce que là, je ne comprends pas la question. C'est-tu des prévus avec des réels, c'est-tu le total des pilotes par rapport à Villeray? Ça va me faire plaisir de donner l'information, mais là, c'est parce que je ne comprends pas la question.

Q. [271] Bien, il y a deux... il y a deux chiffres, il y a ce qui était prévu puis il y a ce qui a été effectivement installé, réalisé, O.K., on parle des pilotes, des pilotes. Si vous pouvez... si vous voulez... si vous souhaitez donner une sous-réponse pour Villeray, parfait, il n'y a pas de problème

mais... O.K., donc les pilotes et la sous-réponse pour Villeray.

Donc il y avait un certain nombre de compteurs prévus puis il y a un nombre plus petit qui a été installé. Je veux savoir dans ces deux nombres, le grand nombre c'est dix-neuf mille (19 000), le petit nombre c'est douze mille (12 000). Quelle est la part... quelle est la part... le mot à mot de la question, qui nécessitait la présence du client?

R. O.K. On va le prendre après parce que je ne suis pas...

Q. [272] D'accord, O.K...

R. ... ce n'est pas clair.

Q. [273] ... je n'ai pas de... je n'ai pas de problème, si vous pouvez faire un complément de la réponse à l'engagement 6.

Me FRANÇOIS G. HÉBERT :

R. Mais on peut peut-être se parler à la pause aussi, là, pour clarifier ça, ça pourrait être facile.

Q. [274] Bien, que si monsieur Abiad peut fournir un complément de... à la réponse 6, oui.

R. Mais encore faut-il qu'il y ait un complément à fournir, là, on va en parler à la pause, Maître Neuman.

LE PRÉSIDENT :

Et puis la pause ça c'était prévu pour à peu près deux heures et demie (14 h 30) parce qu'on a dit qu'on irait jusqu'à quatre heures (16 h 00) après, là, mais là j'imagine que vous allez avoir fini avant ça.

Me DOMINIQUE NEUMAN :

Ça dépend de la longueur des réponses!

LE PRÉSIDENT :

Mais là, je le dis en blague, là, mais, tu sais, quand je vois du monde qui prévoit quinze (15) minutes puis qui passe une heure, vous c'est quarante (40) minutes, là, ça fait... je vous l'ai dit tantôt, j'avais... ça faisait déjà quatre-vingts (80) minutes, je me suis demandé, bien, qu'est-ce que ça donne de demander au monde... aux intervenants de nous indiquer combien de temps ça prend pour leur contre-interrogatoire et nous on fait des calendriers puis il y a beaucoup de gens qui dépendent de ces calendriers-là puis on ne respecte pas ça, tu sais, alors...

Me DOMINIQUE NEUMAN :

Écoutez, je suis très conscient, je suis en train de...

LE PRÉSIDENT :

On est...

Me DOMINIQUE NEUMAN :

... je suis en train de... je suis en train de descendre dans ma liste...

LE PRÉSIDENT :

Il faut faire attention pour ne pas tomber en amour avec les problèmes, là, tu sais, puis plus finir, là, tu sais. Je comprends que c'est intéressant, là, tu sais, mais en tout cas...

Me DOMINIQUE NEUMAN :

Monsieur, je suis en train de passer en... de défiler ma liste pour voir si... quelles sont les questions qui restent. Non, mes autres questions sont pour le... sont pour le panel 4.

LE PRÉSIDENT :

Alors merci, Maître Neuman. Nous sommes rendus à le Syndicat canadien de la fonction publique, soit maître Bertrand ou bien maître Guimond. Je vois que c'est maître Bertrand.

CONTRE-INTERROGÉ PAR Me RICHARD BERTRAND :

procureur de SCFP-FTQ

Q. [275] Alors je vais essayer d'être entendu, là, parce que derrière ça pose effectivement un problème, même sans avoir une voix de ténor de

l'opéra, apparemment c'est assez difficile. J'aimerais juste faire une mise au point avant d'aller dans mes questions plus précises parce que beaucoup de questions techniques qui ont été posées sur l'ensemble de ce que peut faire un compteur intelligent, j'ai compris de l'entrée en matière que ce n'était pas dans les cartons d'Hydro-Québec l'ensemble de ces fonctions-là, que ce qui était à l'étude devant la Régie, c'était le remplacement des compteurs justifiait exclusivement par la lecture à distance et le branchement et le rebranchement à distance. J'ai bien compris?

M. GEORGES ABIAD :

R. C'est-à-dire les fonctionnalités sont dans la technologie, mais ne sont pas activées dans les revenus, si vous voulez, les bénéfices ne sont pas inclus.

Q. [276] Parfait. Donc je comprends qu'il n'y a pas de preuve non plus, je n'ai pas vu de preuve sur les coûts possiblement afférents à la mise en opération de ces fonctionnalités-là qui sont dans le « hardware » des compteurs mais qui ne sont pas... qui ne sont pas en fonction actuellement.

R. C'est-à-dire que lorsqu'on a dit... monsieur Richard, on va prendre cas par cas puis on va faire

un cas d'affaire dans... pour chacun...

Q. [277] Oui.

R. ... des...

Q. [278] Parfait.

R. ... chacune de ces fonctionnalités-là avec sa rentabilité.

Q. [279] Parfait. Non, je voulais juste m'assurer, là, que personne va tenir pour acquis que l'ensemble des fonctionnalités potentielles que l'on retrouve dans le « hardware » des compteurs est un bénéfice ou une plus-value à l'approbation du projet d'Hydro-Québec sans qu'on imagine qu'il puisse y avoir des coûts afférents, donc je tiens pour acquis pour l'instant qu'on ne va parler que de... du bénéfice invoqué par Hydro-Québec relativement à la lecture à distance et au rebranchement et branchement à distance.

LE PRÉSIDENT :

C'est ce que monsieur Richard a expliqué plusieurs fois hier.

Me RICHARD BERTRAND :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

Qu'il n'a pas voulu faire son « business case » et ses gains d'efficience, là, ses économies c'est au

niveau de lecture à distance, branchement-débranchement. Il aurait pu faire toutes sortes d'extrapolations pour le... les gains et les... il n'y a pas juste des gains, il y a toujours des coûts, hein! il n'a pas fait de... il n'a pas poussé son « business case »...

Me RICHARD BERTRAND :

Tout à fait.

LE PRÉSIDENT :

... à aller plus loin que ça.

Me RICHARD BERTRAND :

Tout à fait, c'est ce que j'avais...

LE PRÉSIDENT :

Oui.

Me RICHARD BERTRAND :

... compris aussi...

LE PRÉSIDENT :

C'est ça.

Me RICHARD BERTRAND :

... mais comme beaucoup de questions...

LE PRÉSIDENT :

Oui.

Me RICHARD BERTRAND :

... ont été posées relativement à ça je voulais bien être sûr que le débat n'avait pas dévié et que

ce soit moi qui soit à côté de la question.

LE PRÉSIDENT :

Non, non.

Me RICHARD BERTRAND :

Je constate avec plaisir que j'avais bien compris dès le départ.

LE PRÉSIDENT :

Ça a dévié, mais vous, vous êtes juste correct, là.

14 h 15

Me RICHARD BERTRAND :

Q. [280] Bon. Parfait. Maintenant, j'aimerais ça revenir à une information qui nous est arrivée, en fait, un peu à la dernière minute, je dirais, en fait, lors du début des audiences, relativement à l'effet de la modification des normes de Mesures Canada qui justifierait en quelque sorte qu'on passe la surmultipliée dans le remplacement des compteurs. Si je ne m'abuse et sauf erreur de ma part, ce n'était pas quelque chose qui était développé dans le premier document de présentation qui était HQD-1. Alors, évidemment, vous me permettrez d'aborder cette question qui n'était pas prévue dans les quelques minutes que j'avais prévues à l'origine.

Évidemment, on sait un peu ce que c'est que

Mesures Canada, mais j'aimerais que, pour les bénéfices du tribunal et pour une application diligente de l'audience, vous nous rappeliez, dans un premier temps, les normes... lorsque les normes de Mesures Canada ne sont pas respectées par une compagnie d'électricité - ce qu'on a appelé ici à quelques reprises une « utilité », mais je crois que c'est un anglicisme - alors, quelles sont les conséquences pour la compagnie d'électricité?

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

Je vais juste me permettre une précision. Vous dites qu'il a été mentionné seulement en début d'audience. J'attire votre attention sur le HQD-4, Document 13 qui date du vingt-trois (23) novembre deux mille onze (2011) auquel il est fait spécifiquement référence à la nouvelle norme de Mesures Canada.

Me RICHARD BERTRAND :

Ça n'a pas été beaucoup développé, c'est ce que je voulais dire, alors que c'est devenu un élément très important lors de la présentation de monsieur Richard, on a une page là-dessus.

Q. [281] La réponse?

M. FRANÇOIS BRASSARD :

R. Bon. Tout d'abord, de notre côté, on est...

D'abord, Mesures Canada est l'organisme canadien là qui, dans le fond, est responsable pour l'aspect « mesures » au Canada. Il y a une... c'est constitué comme une loi là. Je vais arrêter là là, je suis quelqu'un de technique. Nous, on est accrédité par Mesures Canada. Maintenant, lorsque... nous autres, c'est sûr qu'un des premiers risques, c'est de perdre notre accréditation. Vous comprendrez que bon an mal an, on a quatre cent à cinq cent mille (400-500 000) compteurs dont leur sceau est expiré. Ça fait que c'est sûr que, pour nous, perdre cette accréditation-là et perdre le droit de faire de l'échantillonnage pour prolonger les durées de sceau des équipements, ça représente des sommes d'argent colossales.

Maintenant, depuis quelque temps, Mesures Canada a aussi... il y a eu un changement au niveau de la Loi, puis ça, je ne voudrais pas trop élaborer là-dessus. Mais, maintenant, depuis le Bill C-14, il y a des pénalités financières qui vont être applicables. Je parle, on ne doit pas dire « utilité » là, mais vous excuserez mon anglicisme, mais...

Q. [282] Non, non. On se comprend, oui.

R. Puis, si vous allez... si on va sur le site de Mesures Canada, c'est maintenant public là, il va y avoir des pénalités par compteur non conforme, par compteur avec des sceaux expirés et il y a même des pénalités à plus haut niveau qui vont s'appliquer dorénavant aux entreprises qui ne respecteront pas la réglementation. C'est un renforcement de Mesures Canada des normes et de l'application de ces normes-là.

Q. [283] O.K. Donc, je comprends que ça a des conséquences de nature financière dans l'éventualité où Hydro-Québec ne remplacerait pas des compteurs ou ne ferait pas l'échantillonnage nécessaire. Au risque de voir... si vous perdez votre accréditation et vous êtes empêché de faire l'échantillonnage, vous allez devoir confier ça à une firme accréditée en échantillonnage, ce qui représenterait des coûts, j'ai bien compris?

R. Oui, exactement là. Puis, il y a dans ces cas-là aussi plusieurs risques. À chaque fois qu'on a des lots de rejetés, des échantillons qui ne sont pas complétés, le rapport de force est important là. On a des lots de compteurs de vingt mille, trente mille (20-30 000) compteurs.

Q. [284] O.K. Je voulais juste qu'on mette en lumière

que ça ne remet évidemment pas en question la possibilité pour Hydro-Québec de fournir de l'électricité. Ces conséquences ne vont pas jusque-là?

R. Bien, c'est-à-dire que les compteurs sont, dans certains cas, vous comprendrez que s'il n'y a pas de compteur après une maison, il n'y a pas d'électricité dans la maison là parce que c'est des embases « socket » là.

Q. [285] Oui, je comprends que si... Non, sauf que si le compteur n'est pas vérifié dans les délais prévus par Mesures Canada, il ne va pas, j'imagine, s'autodétruire comme dans Mission Impossible, je présume qu'il continue de fonctionner.

R. Effectivement, mais vous comprendrez que...

Q. [286] C'est ce que je voulais dire.

R. ... l'entreprise tire ses revenus de ces appareils-là et il va de soi que toute imprécision au niveau de ces appareils-là a des impacts à nouveau financiers pour l'entreprise.

Q. [287] De façon plus précise, parce que ça a été mentionné, est-ce que vous pourriez nous rappeler, à moins que ma mémoire me fasse défaut, avant que ma collègue me reprenne, que j'aurais mal lu le document, quels vont être les changements en

pratique qui vont intervenir et à quel moment? J'ai cru comprendre que c'était en deux mille quatorze (2014) que ces nouvelles normes entraient en vigueur. Ça peut avoir quoi comme effet pratique?

14 h 20

R. Ces normes sont en vigueur actuellement.

Q. [288] Oui.

R. Il y a eu différentes, comment dirais-je, différentes discussions pour l'application des ces normes-là au niveau des compteurs mécaniques. Donc, la norme est déjà en vigueur, elle est en vigueur pour les compteurs électroniques.

Maintenant, elle sera en vigueur à partir du premier (1er) janvier deux mille quatorze (2014) pour les compteurs électromécaniques. Principalement, c'est une norme qui, si on parle, nous, en ce moment on parle de la norme SS06. Cette norme, cette norme-là apporte divers changements, là, à l'application.

Donc, entre autres, au lieu d'utiliser un plan statistique par variables, on est par attributs. La première caractéristique de ça c'est que les tailles d'échantillons vont être plus élevées, donc on peut parler approximativement d'un vingt-deux mille (22 000) compteurs annuellement,

là, ça c'est une projection de deux mille quatorze (2014), à échantillonner, vingt-deux mille (22 000) compteurs à rapatrier et à tester.

Ensuite cette norme-là comporte...

Q. [289] Je vous interromps juste deux secondes. Vous parlez des compteurs électromécaniques ici?

R. À vingt-deux mille (22 000), je tiens compte de la population, l'ensemble.

Q. [290] Non, je veux dire quand vous parlez qu'il y aurait des... Je comprends que cette nouvelle norme n'a pas pour effet de rendre obsolètes ou illégaux ou inutilisables ou contraires à la réglementation l'utilisation de compteurs électromécaniques, dans un premier temps?

R. Cette norme-là dans le fond est la norme qui définit l'échantillonnage et les règles, et elle est plus sévère que les réglementations actuellement en vigueur.

Q. [291] O.K. Ce que je veux dire... Alors je comprends que vous seriez contraints de procéder à un échantillonnage plus important des compteurs électromécaniques qui sont déjà installés?

R. Oui.

Q. [292] Mais, dans l'éventualité où ces compteurs électromécaniques qui, selon ce que j'en comprends

de la preuve, sont d'une durabilité assez impressionnante, sont encore fonctionnels, vous seriez encore autorisés à les utiliser?

R. Exact. Ce qu'il faut comprendre c'est qu'on ne pourra plus prolonger les compteurs comme on le faisait auparavant. Donc, par exemple, auparavant un lot de compteurs qui obtenait un niveau 1, qui est le meilleur niveau de qualité, on pouvait le reconduire à chaque fois, maintenant ça ne sera plus possible. Les périodes d'extension vont être régressives, donc on ne pourra plus garder les appareils sur un long laps de temps.

Comme j'ai commencé à expliquer hier, le Distributeur a beaucoup optimisé, là, le recyclage des appareils mécaniques dans le passé. Ça nous place dans une position actuelle où, pour se conformer à cette norme-là, qui exige une homogénéité parfaite des lots de compteurs, on va devoir dans le fond scinder nos lots de compteurs en de plus petits lots. Et, ça, ça a comme conséquence qu'on va devoir prendre plus d'échantillons, il va y avoir plus de rejets.

Il faut comprendre également que cette norme-là ne permettra plus d'excentriques. C'étaient des choses qu'on pouvait faire avant,

maintenant on ne pourra plus. Un compteur excentrique c'est, par exemple, on pouvait, si vous avez un échantillon de trois cents (300) compteurs, on avait le droit, par exemple, à ce qu'un résultat soit très à l'écart des autres résultats. Et, ça, c'est beaucoup relié aux compteurs mécaniques. Maintenant on ne pourra plus faire ça.

Donc, les simulations qu'on a opérées actuellement nous amènent à un taux de rejets relativement élevé des appareils mécaniques face à cette nouvelle norme-là.

Et sur les communiqués du gouvernement fédéral, qui sont disponibles sur le site Internet, je pense qu'il y a différentes informations disponibles. On parle de lots de compteurs qui devront être retirés avant la date d'échéance. On parle dans le fond de prolongations qui vont devoir être réduites.

Et, comme je disais tantôt, le renforcement des normes dans le fond est très clair et Mesures Canada demande aux utilités, les avertit qu'elles vont devoir être proactives dans leur gestion des lots de compteurs afin, dans le fond, de se respecter aux engagements. Et ce qui est clairement indiqué c'est que l'application

seulement de la norme de SS06 ne sera pas suffisante pour démontrer dans le fond la diligence raisonnable de l'entreprise.

Q. [293] O.K. Je comprends donc qu'il va y avoir des normes plus strictes relativement aux échantillonnages, aux vérifications des compteurs électromécaniques qui pourront quand même être légalement utilisés, mais dans les conditions prévues par la réglementation?

R. Oui, en autant qu'ils passent les... les nouvelles réglementations.

Q. [294] O.K. En ce qui concerne les compteurs électroniques, il y a un même resserrement de la réglementation?

R. Effectivement, la norme est la même. Il faut dire que dans le fond les compteurs électroniques sont arrivés au monde, si je peux le dire ainsi, avec cette réglementation-là dans les dernières années. Les compteurs électroniques n'étaient pas... on ne pouvait pas les échantillonner avec la norme qui était utilisée pour les compteurs mécaniques à l'époque.

Ce qu'il faut comprendre un peu c'est qu'il y avait une norme transitoire qui avait été développée avec l'arrivée des compteurs mécaniques

et c'est cette norme transitoire-là qui a évolué avec la connaissance qu'on a eue des appareils électroniques et qui a donné lieu à la nouvelle norme.

Q. [295] O.K. Donc, je comprends que, même avec les compteurs électroniques, vous êtes astreints à des normes d'échantillonnage plus sévères que ce qui était... ce qui existait avant l'amendement des... des normes qui viennent d'entrer en vigueur et qui vont être en vigueur en deux mille quatorze (2014) pour les électromécaniques?

R. Bien, ce n'est pas tout à fait ça que j'ai dit. Dans le fond ce que j'ai expliqué c'est que, là je n'osais pas trop noyer les normes, mais la norme qui existait auparavant pour l'échantillonnage c'est la norme LMBEG04. Cette norme-là n'était pas disponible, on ne pouvait pas l'utiliser pour les compteurs électroniques. Donc, il y avait une norme transitoire qui avait été développée et cette norme transitoire-là était, dès le départ, plus sévère et plus complexe que la norme LMBEG04. Et c'est cette norme transitoire-là qui a donné lieu à la nouvelle publication qui est la SS06.

14 h 26

Q. [296] Alors cette norme transitoire qui a donné

lieu à la nouvelle publication c'est celle qui sera applicable aux actuels compteurs électroniques.

R. Oui, là, c'est ça...

Q. [297] C'est ça?

R. ... c'est ça qui est applicable, oui.

Q. [298] C'est ça.

R. Mais comme je vous dis, dans le fond...

Q. [299] C'est juste ça que je vous demande.

R. ... ils sont arrivés... ils sont arrivés au monde avec une norme...

Q. [300] Avec cette norme-là...

R. ... qui était plus sévère...

Q. [301] ... qui continue de s'appliquer?

R. C'est ça, mais ils sont arrivés au monde avec une norme plus sévère...

Q. [302] Donc...

R. ... donc tout a été aligné, si on veut, dans ce sens-là. C'est pour ça que la durée de vie des appareils électroniques est plus... elle est moins élevée...

Q. [303] Oui, oui.

R. ... puis ça va en ce sens-là.

Q. [304] Et je comprends que cette norme nouvelle est également applicable aux nouveaux compteurs de nouvelle génération?

R. Définitivement.

Q. [305] Donc ces normes sévères de vérification, d'échantillonnage, de changement à possiblement à intervalles plus réguliers va s'appliquer à tout le parc de compteurs, que l'on parle des électromécaniques, des électroniques ou des compteurs dits intelligents, c'est exact?

R. Oui.

Q. [306] Bon. Parlons justement des compteurs électromécaniques dans un premier temps. Il y en a encore combien approximativement à Hydro-Québec?

R. Deux millions neuf cent cinquante mille (2 950 000), là, un petit peu moins, à peu près trois millions (3 000 000).

Q. [307] J'ai compris du témoignage de monsieur Abiad qu'ils étaient tous actuellement en parfait ordre de marche et qu'on pouvait se fier aveuglément à la lecture qu'ils font puisque jamais Hydro-Québec ne laisserait en place des compteurs qui ne seraient pas fiables?

R. Les compteurs actuels qui sont en service sont conformes puis on suit les réglementations applicables.

Q. [308] Vous avez mentionné dans le document... le document que vous avez produit au début de

l'audience sur la page... à la page 4 d'un document qui émet... qui porte la cote, je pense, B-0098, je m'excuse, je n'ai pas la cote HQD sous la main, mais il a été produit au début de l'audience, HQD-6, document 1, excellent.

À la page 4, alors on voit à la page de gauche trois rubriques sur lesquelles vous avez voulu attirer notre attention, « le parc vieillissant », dont on avait déjà discuté, sur lequel je reviendrai plus loin, « le resserrement des normes de Mesures Canada », dont je comprends qu'elles seront les mêmes qui seraient applicables à tous les compteurs, les électromécaniques, les électroniques et les nouveaux que vous souhaitez installer.

Et vous ajoutez également comme troisième rubrique que « les compteurs électromécaniques ne sont plus produits en Amérique du Nord ». Alors évidemment vous spécifiez en Amérique du Nord, ils sont fabriqués où maintenant?

R. C'est-à-dire que peut-être qu'il y a un... il y a un débat sur la linguistique, là, mais actuellement vous avez dans cette acétate-là les fournisseurs... presque l'ensemble des fournisseurs qui fournissent l'Amérique du Nord. Ces fournisseurs-là, certains

n'ont jamais fait de compteurs électromécaniques mais donc les fournisseurs ne fournissent plus d'appareils mécaniques.

Et ce qu'il faut comprendre c'est qu'en Amérique du Nord on suit des standards NC ça fait qu'il est fort possible puis, en fait, c'est... ça existe, il existe des endroits ailleurs dans le monde où il se fait des compteurs électromécaniques, mais encore là faut-il qu'ils aient le standard nord-américain et qu'ils soient approuvés par Mesures Canada.

Q. [309] Je comprends que puisqu'il y en a encore deux millions neuf cent cinquante mille (2 950 000) en fonction, qu'il doit y avoir des compteurs électromécaniques qui répondent aux normes de Mesures Canada puisque vous auriez déjà été obligé de les retirer. Alors je présume qu'il se fabrique des compteurs électromécaniques ailleurs qui répondraient aux mêmes normes que celles qui dont déjà... que les compteurs qui sont déjà installés?

R. Non, je pense qu'on...

Q. [310] Dans deux millions neuf cent cinquante mille (2 950 000) foyers du Québec?

R. Non, je pense qu'on ne s'est pas compris, là. Dans le fond, il y a principalement dans l'industrie

deux standards électriques, là, si on peut dire. Il y a le standard NC, il y a le standard CEI. Ça fait que je ne peux pas acheter un compteur fait en Russie pour une norme CEI pour installer sur une maison ici où le compteur NC c'est un compteur rond, là, « socket » avec quatre mâchoires, là, et ça ne marche pas, là, ce n'est pas le même appareil.

Q. [311] Alors je vais être plus spécifique si ma question n'était pas claire. Est-ce qu'il existe... est-ce qu'il se fabrique ailleurs, si vous ne connaissez pas la réponse vous me le dites et vous pouvez prendre l'engagement de le vérifier, est-ce qu'il se fabrique ailleurs... j'ai la bêtise de penser qu'on utilise au Québec et en Amérique du Nord un certain nombre d'équipements même extrêmement sophistiqués en matière d'électronique qui ne sont pas fabriqués en Amérique du Nord, je pense que presque tout le monde ici en a un sur son bureau, alors est-ce qu'il existe ailleurs qu'en Amérique du Nord des gens qui fabriquent des compteurs électromécaniques dont vous pouvez présumer qu'ils devraient être conformes aux normes qui sont applicables au Canada?

R. Écoutez, avec toute la bonne foi qu'on peut avoir,

là, je vous dirais qu'actuellement on n'a pas trouvé de fournisseurs, là, qui sont approuvés Mesures Canada et qui...

Q. [312] Est-ce que vous en avez cherché?

R. Bien oui, il y a des fournisseurs en Chine qui existent, là, puis à date, pour le moment, on n'en a pas trouvé, là.

Q. [313] Vous avez... quand est-ce que vous avez cherché des fournisseurs de compteurs électromécaniques? Vous m'étonnez un peu, là, puisque compte tenu des projets que vous aviez de changement du parc des compteurs vous me dites que vous avez, parallèlement à ça, cherché des fournisseurs d'un nouveau compteur électromécanique?

R. Non, mais Monsieur, dans le fond, afin de valider l'information on a fait ce que j'appellerais une diligence raisonnable, c'est-à-dire de vérifier qu'est-ce qui est... qu'est-ce qui était sur le marché. Maintenant, écoutez, la planète étant ce qu'elle est...

Q. [314] Il y en a peut-être puis vous l'ignorez?

R. Écoutez, mais vous comprendrez qu'il faut avant tout qu'il soit approuvé Mesures Canada et puis pour le moment, bien, ma foi, on parle bien d'un

nouveau compteur qui serait fabriqué.

Et vous comprendrez aussi que pour nous l'intérêt c'était simplement aussi de... il faut comprendre qu'il y a de ça plusieurs années, recycler les compteurs était utile lorsqu'on avait des pièces mécaniques pour pouvoir les réparer et faire, dans le fond, des modifications aux appareils.

Quand même qu'on trouverait un compteur tchécoslovaque qui pourrait être modifié et ensuite requalifier à Mesures Canada, il faut voir, là. Vous savez, on avait cent cinquante (150) modèles de compteurs dans le parc.

14 h 50

Il y a de cela pas très longtemps là on avait un compteur pour mesurer les kilowattheures, un compteur pour mesurer les watts, un compteur pour mesurer les VA et ça sur un seul client.

Vous savez la société était rendue où est-ce qu'elle est aujourd'hui, vous comprendrez qu'aujourd'hui on ne veut pas réinstaller trois compteurs chez un client, on pense qu'installer un compteur chez un client est une bonne approche.

Q. [315] Ce n'était pas là ma question. Tant mieux si vous êtes content d'avoir répondu ça. Je vous

poserai une autre question.

LE PRÉSIDENT :

Peut-être, Maître Bertrand, avant que vous, juste, on est rendu à l'heure de la pause, on va aller jusqu'à quatre heures (4 h 00), on va faire une pause de quinze minutes. Vous pourrez continuer après.

Me RICHARD BERTRAND :

Parfait.

LE PRÉSIDENT :

Alors vous avez la parole, Maître Bertrand.

Me RICHARD BERTRAND :

Q. [316] Oui, d'accord. On m'a fait remarquer qu'on ne m'entendait pas à l'arrière. J'expliquais j'ai le réflexe de regarder les témoins auxquels je pose la question ce qui m'éloigne du micro et avec ma taille j'ai tendance à être un petit peu haut.

Donc vous m'excuserez, je vais cesser de vous regarder quand je vous pose la question, mais présumez que de tout coeur je vous regarde. Et je vais regarder le micro pour qu'on puisse m'entendre convenablement. Ça va?

Alors j'avais, je n'avais pas terminé la première série relativement à l'utilisation de compteur autre. Vous avez mentionné qu'il y avait

possiblement des compteurs électomécaniques qui étaient fabriqués ailleurs, sans avoir s'ils étaient conformes aux normes NC.

J'aimerais savoir maintenant à votre connaissance personnelle et vous me le dites si vous le savez naturellement. Quelles sont les autres provinces au Canada où des compteurs électromécaniques sont toujours en fonction ou utilisés? Je sais, on me dit qu'au Québec il y en a près de trois millions (3 M), ailleurs dans les autres provinces est-ce qu'il y en a encore?

R. Oui, dans le fond, ceux qui, en Ontario c'est sûr que c'est presque disparu, parce que dans le fond les initiatives AMI sont beaucoup en place. En Colombie-Britannique est en voie également de déploiement. L'Alberta est aussi avec des grandes initiatives de déploiement. Les Maritimes installent du compteur RF de même type que nous. Ça fait que oui il reste encore des parcs résiduels à différents endroits. Il y a les Prairies qui ont peut-être des idées sur la table là.

Q. [317] O.K. Mais je comprends qu'à moins de faire des, des spéculations sur ce que les Prairies voudraient voir appliquer, je comprends que quand vous parlez de système en voie de déploiement, ça

signifie qu'il y a nécessairement encore des lecteurs, des compteurs électromécaniques qui sont en fonction dans toutes ces provinces? Oui ou non?

R. Mais dans toutes les provinces, bien écoutez, vous me dites sur ma base personnelle.

Q. [318] Oui, si vous le savez?

R. Sur les endroits où il y a eu des déploiements massifs il n'en reste plus. Mais les endroits où il n'y a pas de déploiement massif d'une nouvelle technologie, oui, il en reste.

Q. [319] O.K. Je comprends qu'outre l'Ontario, c'est à peu près la totalité des autres provinces où il n'y a pas eu ce que vous appelez un déploiement massif?

R. Oui, mais comme je vous disais la Colombie-Britannique sont assez bien engagés à ce stade-ci. L'Alberta il y a quand même plusieurs endroits de déplacés aussi.

Q. [320] Alors je comprends que minimalement pour les provinces des Prairies et tous les endroits où ils sont en voie de déploiement, ces gens-là trouvent des fournisseurs pour les pièces et pour l'entretien de leurs compteurs électromécaniques ou du moins on peut le présumer?

R. Non, moi je ne peux pas vous confirmer ça. Non, ceux que je connais moi ils achètent, ils font

comme nous, ils étirent la, ils étirent tant qu'ils peuvent, mais je veux dire dans le fond ils s'approvisionnent en compteurs électroniques puis la plupart ont une carte de communication.

LE PRÉSIDENT :

Maître Bertrand, je veux juste, vous pourriez presque même présumer là que des compteurs électromécaniques, moi je suis à peu près convaincu qu'en Chine ou en Inde que vous pourriez faire faire des compteurs électromécaniques, puis je pense qu'ils sont suffisamment sophistiqués même pour vous faire des compteurs électromécaniques qui satisferaient un devis puis qui seraient acceptables selon les normes ici au Canada, en Amérique du Nord.

Mais ça c'est bien beau ça, mais ce n'est pas le projet du Distributeur.

Me RICHARD BERTRAND :

Non.

LE PRÉSIDENT :

Le Distributeur n'a certainement pas l'intention de remplacer ces compteurs électromécaniques par d'autres compteurs électromécaniques.

Me RICHARD BERTRAND :

Non, assurément pas, Monsieur le régisseur.

LE PRÉSIDENT :

Moi je pense que vous pouvez même présumer que ça peut se faire ailleurs. Je suis à peu près convaincu.

Me RICHARD BERTRAND :

Parfait. Oui, ça me semblait avoir une certaine pertinence dans le mesure où le régisseur se présente devant la Régie avec le projet d'investir un milliard de dollars (1 G$) pour changer la totalité des compteurs du Québec et veut convaincre la Régie qu'il s'agit d'un investissement qui est opportun pour l'ensemble de la population du Québec et qu'à toutes fins utiles on ne peut pas passer à côté de son projet, que tous les autres seraient à toutes fins utiles de mauvais projets.

Ça me semblait d'une certaine pertinence de démontrer qu'il y avait peut-être des avenues alternatives dont on tentera de démontrer qu'elles sont moins coûteuses.

LE PRÉSIDENT :

Mais ce qu'il faut regarder, c'est le « business case » du projet. Est-ce que cet investissement dans la phase 1 de presque cinq cent millions de dollars (500 M$) ça se justifie.

Me RICHARD BERTRAND :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

Ça se justifie.

Me RICHARD BERTRAND :

Oui, alors c'est pour ça, écoutez, le principal argument, le principal argument, vous avez regardé les documents que nous avons déposés. Vous aurez compris que le principal argument du Syndicat est d'ordre économique et non pas d'ordre technologique.

Je suis prêt à admettre que les compteurs intelligents sont beaucoup plus sophistiqués sur le plan technique que les compteurs électromécaniques. Je suis pas un expert comme mon collègue, moi je vous dis la vérité, quand je vous dis que je suis un profane.

Sauf que je pense que puisqu'on en a discuté abondamment des vertus et des possibilités et des coûts et de la nécessité surtout de changer le parc, je pense que ça peut avoir une certaine pertinence ces questions-là.

Mais je n'entends pas vous plaider qu'on devrait acheter des électromécaniques neufs partout. Je voulais démontrer que c'était possible

de fonctionner avec et que rien ne nous obligeait à les remplacer la semaine prochaine.

14 h 54

Cela dit de toute façon j'en arrivais au compteur électronique puisque depuis, on sait que depuis quelques années c'est ceux-là que l'on installe.

Q. [321] Alors les compteurs électroniques que vous installez actuellement ils sont fabriqués où?

M. FRANÇOIS BRASSARD :

R. En Caroline du Sud.

Q. [322] Donc je comprends qu'il n'y a pas de difficulté d'approvisionnement ni de conformité avec les normes NC? Je parle évidemment des compteurs non intelligents ou moyennement intelligents suivant qu'ils ont ou non émetteurs ou pas émetteurs.

J'ai compris qu'on avait deux sortes là. Je vais y aller très simplement. J'ai compris qu'on avait deux sortes de compteurs électroniques, les compteurs de première génération qui ne font que faire une lecture électronique qui doit être lue visuellement par le releveur de compteurs.

Et on a les compteurs électroniques de deuxième génération qui eux sont des, des compteurs

qui sont émetteurs, à la grande surprise de Monsieur le régisseur hier, et qui eux sont lus par des, ce qu'on appelle dans le milieu, les MOM, les micro-ordinateurs de main?

R. Oui.

Q. [323] Les deux sont des compteurs électroniques. Actuellement, vous nous mentionnez que vous installez, on va y revenir tout à l'heure, essentiellement des compteurs électroniques qui sont des compteurs émetteurs.

Mais il existe également des compteurs électroniques qui ne sont pas des compteurs émetteurs, qui sont facilement disponibles sur le marché?

R. Bien c'est-à-dire qu'actuellement si on prend le compteur résidentiel, l'achat de base, la carte radiofréquence est intégrée, je l'ai mentionné je pense hier, est intégrée dans l'affichage. Ça fait que donc c'est ce qu'on achète.

C'est un compteur qui est conforme bien sûr aux normes NC, approuvé Mesures Canada, l'usine est d'ailleurs accréditée par le fédéral. Et pour faire un compteur, ce type, je parle toujours du résidentiel, pour faire un compteur que le RF n'est pas dedans dans le fond, il faut faire un devis

particulier pour faire enlever la carte radiofréquence et ça va devenir comme dans le fond une production spéciale. Parce que dans le fond l'offre, l'offre régulière c'est, c'est tellement maintenant intégré sur la carte d'affichage, c'est que le RF vient avec là.

Q. [324] Oui, mais je comprends puisque... je comprends que ça va faire l'objet d'un autre débat. Mais vous allez offrir aux gens qui veulent faire un « opting out » du nouveau système que vous entendez mettre en application, l'installation d'un compteur qui soit « full proof » si vous me permettez cette expression-là au niveau des émissions d'ondes, et que ces nouveaux compteurs ou enfin que ces anciens compteurs électroniques ne seront ni munis d'une carte ni même susceptibles être munis d'une carte. Monsieur Abiad je pense disait ils sont totalement inintelligents ou quelque chose comme ça. Je ne me rappelle plus l'expression amusante qu'il utilisait ce matin.

Mais je comprends que ce que vous allez, vous avez l'intention de proposer aux clients qui vont se prémunir de l'option de retrait, c'est l'installation à leurs frais d'un compteur qui ne serait pas intelligent ni susceptible de l'être

pour être certain, pour rassurer ces clients-là qu'il n'y aura pas émission de radiofréquence de quelque nature qu'elle soit. C'est exact?

R. Dit simplement, ça va être le même compteur RF qu'on a puis on va simplement faire enlever le « chip » RF sur la carte d'affichage.

Q. [325] O.K.

R. Tout simplement.

Q. [326] Donc pour ce qui est de ces compteurs électroniques, il n'y a aucun problème d'approvisionnement. Ils sont eux visés par les mêmes normes de Mesures Canada que celles qui se sont toujours appliquées à eux? Si j'ai bien compris votre réponse à ma question tout à l'heure.

R. Bien Monsieur, Monsieur Bertrand, vous comprendrez qu'on est dans un domaine où est-ce que pour le fournisseur, je le mentionnais tantôt, l'offre de base, si on peut l'expliquer comme ça, maintenant est le compteur radiofréquence.

Ça fait qu'on va [etre sujet aux mêmes problématiques là, ce marché-là évolue. Ça fait que oui on est capable de s'approvisionner pour le moment. Maintenant si vous me posez la question sur combien d'années, je ne peux pas vous dire.

Parce que comme on l'a expliqué depuis le début, l'offre de base est rendue au compteur avancé, ça fait que c'est sûr que ce qui va arriver c'est que les prix d'approvisionnement des appareils non standards vont augmenter. C'est, c'est ce qui nous attend.

Q. [327] Mais on n'en est pas encore là si j'ai bien compris. Alors les compteurs électroniques...

R. On s'en vient.

Q. [328] ... les compteurs électroniques sont utilisés encore dans toutes les provinces où minimalement on utilise les électromécaniques je présume?

R. Là je ne comprends pas votre question.

Q. [329] Vous avez mentionné tout à l'heure qu'en Ontario ils étaient très avancés dans l'implantation d'un système de LAD. En ce qui concerne la Colombie-Britannique ça s'en venait. Dans les Prairies probablement pas. Dans les Maritimes ça commence.

Je comprends que dans toutes ces provinces, et c'était la question de tout à l'heure, les foyers sont munis soit de compteurs électromécaniques soit de compteurs électroniques de première ou deuxième génération qui ne sont pas des compteurs intelligents?

R. En fait là.

Q. [330] Oui ou non?

R. Bien là, si vous voulez reprendre votre question, c'était pas mal long.

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

On va laisser le témoin répondre. Ce n'est pas, ce n'est pas un oui ou un non quand on présume un tas de choses, le témoin a tout à fait le droit d'apporter les précisions nécessaires.

Me RICHARD BERTRAND :

Q. [331] Je comprends, Monsieur, c'est parce que vous avez fait la remarque avec raison que les audiences duraient beaucoup plus longtemps, mais ce que je remarque c'est que les réponses durent parfois plus longtemps que ce que la question nécessite. Alors ce n'était pas très compliqué ma question.

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

Dans ce cas-ci la question était très longue.

Me RICHARD BERTRAND :

La question était longue et la réponse pouvait être courte.

R. Pourriez-vous formuler la question, s'il vous plaît?

Q. [332] Alors je vous demande, est-ce qu'à votre connaissance on installe encore des compteurs

électroniques dans les provinces autres que l'Ontario?

R. Quel type de compteurs électroniques vous parlez?

Q. [333] De première ou de deuxième génération qui ne sont pas des, quand je parle de compteurs électroniques, présumez pour l'instant que mes questions visent les compteurs électroniques qui ne sont pas lisibles à distance, à ce moment-là je vous parlerai de compteurs LAD.

Si je vous parle de compteurs électroniques, je vous parle de ceux qui ont remplacé les électromécaniques qui peuvent être soit des compteurs émetteurs soit des compteurs non émetteurs?

15 h

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

Là on va avoir un problème de terminologie parce que depuis le début on utilise les compteurs électro comme étant également les compteurs qui vont être installés dans le cadre du projet. Alors je pense qu'il va y avoir un problème de terminologie si on change la signification des termes utilisés alors je me permets juste de vous suggérer que vous soyez clair à savoir s'ils émettent ou s'ils n'émettent pas.

Me RICHARD BERTRAND :

C'est parce que...

Me FRANÇOIS G. HÉBERT :

Communicant ou non communicant.

Me RICHARD BERTRAND :

C'est parce que ce qu'on a appris c'est qu'il y avait des compteurs électroniques qui n'étaient pas émetteurs, qu'il y avait des compteurs électroniques qui étaient émetteurs et qui étaient lus par des MOM mais qui n'étaient pas pour autant des compteurs intelligents prévus dans le plan d'implantation d'Hydro-Québec qui est soumis à la Régie.

LE PRÉSIDENT :

Ça je pense qu'on a...

Me RICHARD BERTRAND :

Je pense...

LE PRÉSIDENT :

... baptisé ça comme étant des compteurs électroniques première génération puis ce dont on parle, là, c'est des compteurs nouvelle génération, là...

Me RICHARD BERTRAND :

Parfait.

LE PRÉSIDENT :

... LAD.

Me RICHARD BERTRAND :

Alors quand je parle de compteurs électroniques je ne parle pas des compteurs LAD, je parle des compteurs autres que les électromécaniques.

LE PRÉSIDENT :

Mais, en fait, vous, vous voulez savoir si... tant qu'à offrir une option « d'opting out » pourquoi est-ce que vous ne gardez pas l'ancien compteur électromécanique, en d'autres mots, c'est ça que vous voulez savoir?

Me RICHARD BERTRAND :

Ou le compteur... non, non, c'est parce qu'Hydro-Québec nous suggère, et je comprends qu'ils soient intéressés à installer tout ce nouveau système parce que sur le plan gadget électronique on veut tous avoir le dernier modèle de iPad ou de iPod. Mais la question que je pose c'est : est-ce qu'on est capable de fournir à la population le service auquel elle a droit et est-ce qu'Hydro-Québec est capable d'obtenir une lecture de compteur qui représente la réalité de la consommation avec les équipements électroniques, c'est que ça.

M. FRANÇOIS BRASSARD :

R. Bien, peut-être pour...

Q. [334] Alors donc...

R. ... peut-être pour préciser, c'est parce que dans le résidentiel, Hydro-Québec n'a acheté que dix mille (10 000) compteurs électroniques avec... sans fonctionnalité radiofréquence et on a fait ça en 2004 et on n'en a pu jamais rachetés. Hier, quand on a parlé de compteurs électroniques non communicants c'est parce que vous comprendrez qu'on a un parc avec des compteurs commerciaux, industriels, institutionnels et on a dans cette gamme de clientèle-là des compteurs électroniques qui ne sont pas communicants. Mais pour ce qui est du compteur résidentiel, on en a acheté dix mille (10 000) en 2004 puis l'offre du marché était radiofréquence et on n'en a plus jamais rachetés dans le résidentiel.

Q. [335] De toute façon, pour les fins de la discussion, là, quand je vous parle de compteurs électroniques ça comprend les émetteurs et les non-émetteurs, ceux qui ne sont pas lisibles à distance, d'accord, je comprends d'ailleurs... j'ai compris de votre... du témoignage qui avait été rendu par le témoin précédent que l'on installe

d'emblée dans tous les nouveaux foyers ou partout où c'est nécessaire de le faire actuellement, et tant que le projet LAD ne sera pas approuvé par la Régie, des compteurs électroniques émetteurs, c'est la règle, vous en installez même cent mille (100 000) par année.

R. Oui.

Q. [336] C'est ça?

R. Oui.

Q. [337] Bon. Je comprends que des lecteurs... des compteurs électroniques qui ne peuvent... qui ne sont pas émetteurs, et c'est pour ça que je vois il y a deux catégories de compteurs électroniques, les compteurs électroniques qui ne sont pas émetteurs vous en avez installés un certain nombre, vous n'en installez plus mais vous allez en réinstaller pour les gens qui vont faire « l'opting out »?

R. Oui.

Q. [338] C'est bien ça? Bon, on se comprend. Alors c'est... vous avez mentionné que ces compteurs étaient fabriqués en Caroline du Sud et qu'actuellement comme Hydro-Québec, partout où il n'y a pas l'implantation d'un système LAD ce sont les compteurs que l'on installe?

R. Oui, je pense je l'ai dit deux, trois fois, là.

Q. [339] C'est ça?

R. Oui.

Q. [340] Parfait. C'est parce qu'avec toutes ces interruptions, là, parfois c'est utile de revenir puis de repréciser certaines choses. Vous... ça m'amène une dernière question sur ces distinctions entre compteur émetteur et non émetteur. J'ai vu dans une audience précédente il y a une différence de prix entre un compteur émetteur et un compteur non émetteur, si je ne m'abuse, qui est environ 10 $ du compteur? Vous êtes au courant de ça?

R. Là vous faites référence à quoi?

Q. [341] À une audience... écoutez...

R. Parce qu'actuellement... en tout cas...

Q. [342] C'était, attendez un peu, ça n'a pas été produit ici mais je pensais que ça serait à votre connaissance. Dans une demande qui a été faite à la Régie qui était la R-3677, Hydro-Québec a produit dans un document qui à l'époque était le HQD-19, document 1, des prix d'appareils de mesurage. Le compteur 392JD sans radiofréquence était à 57,52 $, et le compteur 392J9 était à radiofréquence, donc qui peut être lu avec un MOM, était à 66,44 $. Je comprends que c'est cette deuxième catégorie que vous installez à raison de cent mille (100 000) par

année?

R. Il faudrait que je vois le document parce que 392J9 pour nous ça réfère à un appareil de type mécanique avec une carte électronique, c'est une appellation pour Hydro-Québec standardisée, là, quand c'est un 392J avec le chiffre 9 ça fait référence à une population qui a été installée en 96 et qui est en déclin. Il nous en reste quatre-vingt-six mille (86 000) de ces types de compteurs-là et ils ne sont plus fabriqués.

D'ailleurs c'est un bel exemple d'appareil qui est en pérennité actuellement, on en a quatre-vingt-six mille (86 000) puis le système de lecture est de plus en plus problématique, il va falloir les changer rapidement.

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

Est-ce que vous avez une copie du document...

Me RICHARD BERTRAND :

Oui, oui, oui...

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

... parce qu'à ce moment-là on pourrait...

Me RICHARD BERTRAND :

... j'ai copie de... oui, j'en ai déjà une pour vous...

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

... bon, on pourrait le donner au...

Me RICHARD BERTRAND :

On pourrait vérifier, écoutez...

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

... moins savoir de quoi on parle.

Me RICHARD BERTRAND :

... je ne veux pas... je ne veux pas vous induire en erreur. J'avais cru comprendre, à la lecture du document, qu'il s'agissait, dans un cas, d'un compteur électronique émetteur et dans l'autre d'un compteur électrique non émetteur et je voyais une différence d'environ 10 $ pièce.

15 h 07

LE PRÉSIDENT :

Ça, c'est une question qui va être... dans l'autre dossier aussi, t'sais.

Me RICHARD BERTRAND :

Ça pourrait être aussi une question de le conjoncture économique, mais c'est parce que techniquement, il y a peut-être une raison là. C'est parce que c'est assez difficile de trancher au couteau, Monsieur le régisseur. Parfois, on a des questions qui sont un peu mixtes.

LE PRÉSIDENT :

Oui, oui. Non, c'est ça, mais dans l'autre dossier, il y a déjà un forfait qui est demandé pour changer le compteur là. Les questions se posent.

Me RICHARD BERTRAND :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

Si c'est un compteur électronique sans radiofréquence, c'est quoi la différence de prix, mais...

Me RICHARD BERTRAND :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

... en tout cas.

M. FRANÇOIS BRASSARD :

R. Mais, écoutez, parce que 392JD pour nous, ça référait à un compteur radiofréquence. Mais là, écoutez là, en deux mille huit (2008), ça a été produit pour deux mille neuf (2009) là, je ne peux pas vous dire. De toute façon, ça ne reflète pas... ça ne reflète pas la situation de deux mille douze (2012) de toute façon.

Q. [343] Mais, est-ce que j'ai raison...

R. Parce que même pour le compteur bi-énergie qui est écrit en dessous, 392J6, ça, le J6, je peux vous

dire que c'était... ça devait être des anciens compteurs. Mais, encore là, c'est... aujourd'hui on a des compteurs électroniques dans le bi-énergie également là.

Q. [344] O.K. Écoutez, ce sont des documents qui avaient été produits par Hydro devant la Régie là. Peut-être qu'ils sont obsolètes. Est-ce que vous pouvez me dire s'il y a une différence de prix entre un compteur électronique émetteur et un compteur électronique non émetteur?

R. Bien, à ce stade...

Q. [345] Je ne parle pas de nouvelle génération, je ne parle pas du LAD là.

R. Bien, à ce stade-ci, je vous dirais que c'est relativement spéculatif là, mais... Parce que vous comprendrez qu'actuellement on espère ou on pense que les prix pourraient se ressembler, mais on est conscient qu'en demandant aux fournisseurs de produire des appareils avec une carte sans la portion radiofréquence, bien, il pourrait y avoir éventuellement un certain coût, dépendamment des volumes, parce que, dans le fond, on va sortir du standard de production de l'usine.

Il faut comprendre qu'une usine qui produit ou trente mille (20-30 000) compteurs par, dans le

fond, « shift » de travail, excusez l'anglicisme, bien, quand t'arrives avec une commande de moins d'appareils faits différemment, bien, il y a des coûts additionnels pour ça.

Q. [346] C'est pas ça. La question qui m'intéressait, c'était si vous étiez en mesure de savoir si, au moment où on se parle, il y a une différence de prix. Ce qui m'aurait amené à vous demander pourquoi vous installez les compteurs qui sont dix dollars (10 $) plus cher à raison de cent mille dollars (100 000 $) par année, si vous avez l'intention de changer le parc au complet dans les cinq prochaines années. Mais, puisque vous ne connaissez pas le prix exact du compteur, je vais passer à la question suivante.

Vous avez parlé également, dans les documents produits, de l'installation d'un centre d'excellence, je ne sais pas, c'est une compagnie suisse, si on doit dire Landis+Gyr ou landis+Gyr, enfin, peu importe. Ce centre d'excellence n'existe pas encore au moment où on se parle? L'implantation au Québec d'un centre d'excellence Landis+Gyr, est-ce qu'il existe?

M. GEORGES ABIAD :

R. Non.

Q. [347] Non. O.K. Est-ce que Landis+Gyr s'est engagée par contrat à créer ce centre-là ou c'est un projet?

R. Oui.

Q. [348] Ils se sont engagés par contrat?

R. Oui.

Q. [349] Est-ce que vous pouvez me dire ça va entraîner la création de combien d'emplois?

R. Comme on l'a mentionné à plusieurs reprises, on parle de soixante-quinze... environ soixante-quinze (75) emplois.

Q. [350] De quelle nature?

R. Plus éventuellement, à terme, ça peut aller jusqu'à deux cents, deux cent cinquante (200-250).

Q. [351] O.K. Qui ne seraient pas des employés d'Hydro-Québec, je comprends là.

R. C'est une usine d'assemblage, entre autres.

Q. [352] O.K. Et les emplois seraient de quelle nature?

R. Comme je vous dis, c'est une usine d'assemblage...

Q. [353] D'assemblage.

R. ... de compteur CII avec des calibrages. Bon. Il y a toute une description là qui guide cette usine-là.

Q. [354] Et cette usine-là devrait normalement entrer

en fonction quand?

R. Les plans sont en train d'être travaillés avec Landis+Gyr compte tenue justement des audiences. Parce que vous savez que tout ça, il y a une préparation, mais il y a aussi un coût d'envoi qui doit se faire une fois que nous avons... nous aurons l'autorisation du projet pour la Régie.

Q. [355] J'aimerais revenir quelques instants sur la question de la volumétrie des compteurs. Je sais qu'on en a déjà parlé et je vais vraisemblablement en reparler dans des questions de nature économique, mais juste une petite précision.

On sait que, dans un premier temps, dans le document HDQ-1, Document 1, à l'Annexe B, à la page 57, et c'était une erreur manifestement qui a été corrigée puisque, dans un premier temps, Hydro-Québec ne prévoyait aucunement le remplacement sur une période de vingt (20) ans des compteurs intelligents qu'ils installeraient entre deux mille douze (2012) et deux mille dix-sept (2017). Cette erreur a été corrigée puisque vous dites maintenant « non, il faudrait les remplacer ».

À une question qui avait été posée au panel précédent, je pense qu'on nous a référés à ce celui-ci, sinon au troisième, vous avez mentionné

que les compteurs avaient une durée de vie utile ou comptable de quinze (15) ans. Alors, comme dans le document que vous avez vraisemblablement maintenant sous les yeux, les derniers compteurs intelligents de nouvelle génération seraient installés en deux mille dix-sept (2017). Je présume qu'en deux mille trente et un (2031) la quasi-totalité de ces compteurs devraient avoir été remplacés sur la base que vous avez vous-même fixée de quinze (15) ans. Et j'ai fait le calcul exact en n'additionnant pas les deux cent deux mille huit cent dix-huit (202 818) compteurs qui seraient installés en deux mille dix-sept (2017), et j'arrive à un chiffre de sept millions quatre cent quarante-sept mille six cent quarante-quatre (7 447 644) compteurs.

Vous nous avez parlé de quatre millions huit cent quatre-vingt-dix-neuf mille (4 899 000), ce qui est une différence considérable, à un taux de remplacement, nous avez-vous dit, de vingt-huit pour cent (28 %). J'aimerais que nous expliquiez cette distorsion?

R. D'abord, il n'y a pas de distorsion et il n'y a pas eu d'erreur. Je vous dis, j'ai poursuivi dans votre préambule là, vous parlez d'erreur, de justification, de correction.

Q. [356] Alors, si vous me permettez avant... Si vous me permettez, je vais vous préciser là pour ne pas vous induire en erreur. Mais, à la page 57 de 58 de HQD-1...

R. Oui.

Q. [357] ... qui est le document original du trente (30) juin deux mille onze (2011), vous avez un tableau qui est le tableau B-1 « Volumétrie des compteurs ». Alors, à gauche, vous avez le scénario IMA qui est le scénario proposé à la Régie où il y a les derniers compteurs installés sont installés en deux mille dix-sept (2017) et le total des compteurs installés entre deux mille douze (2012) et deux mille trente et un (2031) s'élève à trois millions huit cent vingt-cinq mille deux cent trente et un (3 825 231), ce qui serait un chiffre équivalant à celui du scénario de référence, c'est-à-dire dans le cas où la proposition d'Hydro-Québec ne serait pas accueillie.

Hors, il nous apparaissait tous impossible que les compteurs qui ont une vie utile de quinze (15) ans qui ont été installés en deux mille douze (2012) ne soient pas renouvelés jusqu'en deux mille trente et un (2031) et c'est comme ça qu'on est arrivé avec une nouvelle proposition en disant que

ce n'était pas trois millions huit cent vingt-cinq mille deux cent trente et un (3 825 231), mais que c'était plutôt quatre millions huit cent quatre-vingt-dix-neuf mille (4 899 000). Ce n'est peut-être pas une erreur, mais c'est un changement.

15 h 15

R. Ce n'est pas une nouvelle proposition. Vous me permettez, on va le vérifier, puis on va vous revenir parce que, à ma connaissance et de mon souvenir parce que c'est quand même, j'ai regardé les chiffres, nous avons la proposition. On va arrêter, on va vérifier puis on va donner. Parce que, à ma connaissance, de mon souvenir, c'est parce que c'est quand même j'ai regardé les chiffres, nous avons toujours maintenu le vingt-huit pour cent (28 %) dès la seizième (16e) année jusqu'à la vingtième (20e). Alors ce n'est pas une erreur.

Ça, ça visait à démontrer, j'ai l'impression, de comment entre les deux scénarios les trois point huit millions (3,8 M) de base dès le départ se remplaçaient, excluant qu'est-ce qu'on remplace dans le scénario IMA.

Parce qu'il n'y a jamais eu... jamais eu de corrections économiques sur... à ma

connaissance, sous réserve. Je prends l'engagement de regarder puis je vais vous revenir. Mais le « business case » qu'on a déposé comprenait déjà le remplacement de vingt-huit pour cent (28 %).

Q. [358] Comprenait déjà le remplacement. Excellent. Sauf que le tableau B1, disons, vous me concéderez peut-être qu'il portait à confusion.

Maintenant la question...

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

Maître Richard, je pense que les commentaires éditoriaux... Posez les questions, il vous répond en vous corrigeant. Posez des questions plutôt que de faire des affirmations qui, à chaque fois, demanderaient soit que je me lève, soit que le témoin vous corrige.

LA GREFFIÈRE :

Mais est-ce qu'il y a eu un engagement formel ou non?

Me RICHARD BERTRAND :

Pas encore.

LA GREFFIÈRE :

Non. O.K., merci.

M. GEORGES ABIAD :

R. Bien, moi, je suis... Comme je vous dis, là, à moins qu'il y ait de l'information contraire, on me

dit que non. Mais je peux...

Me RICHARD BERTRAND :

Q. [359] Non, non.

R. Demain matin je pourrai le confirmer, mais je pense qu'on a changé des chiffres.

Q. [360] Non, je présume, Monsieur Abiad, que le chiffre exact est quatre millions (4 M), que vous avez proposé est quatre millions huit cent quatre-vingt-dix-neuf (4 899 000) puisque je l'avais dans les documents d'Hydro. Alors, ça, je ne remets pas ça en question.

La question que je pose est celle-ci. C'est puisque vous partez d'une durée de vie utile de quinze (15) ans, j'aimerais que vous m'expliquiez pourquoi vous arrivez à un chiffre de quatre millions huit cent quatre-vingt-dix-neuf mille (4 899 000), puisqu'à partir de ce tableau il y aurait en fait les trois millions six cent mille (3,6 M) compteurs environ qui auraient atteint leur durée de vie utile avant deux mille trente et un (2031), et donc que vous ne remplacez pas au complet puisque vous n'arrivez pas à sept millions quatre cent quarante-sept mille (7 447 000).

R. Je pense que, regardez, vous me lancez des chiffres, je vais essayer de vous répondre. Je vais

essayer de voir. Je vais vous dire qu'est-ce que j'ai compris, là, puis vous me dites si c'est bien ça votre question.

Vous voulez savoir comment se fait-il qu'il y a des compteurs que je remplace, par exemple, en deux mille douze (2012), si on prend votre tableau.

Q. [361] Oui.

R. Pour être précis.

Q. [362] C'est le vôtre en fait.

R. Trois cent trente mille trois cent quatre-vingt-onze (330 391) vous le voyez là?

Q. [363] Hum, hum.

R. Pourquoi après quinze (15) ans, par exemple, à partir de la seizième (16e) année pourquoi je ne le remplace pas au complet parce qu'après quinze (15), supposément, c'est la durée de vie comptable...

Q. [364] Oui.

R. ... et votre question à moi c'est pourquoi vous ne le remplacez pas au complet. C'est-tu ça la question?

Q. [365] Oui.

R. Bon, parfait. Parce qu'il y a un balisage qui a été fait, on a répondu ça là-dedans, dans lequel on constate que, et monsieur Richard vous l'a dit,

qu'il y a une différence entre une durée de vie comptable puis une durée de vie réelle, là, de l'actif, de son fonctionnement.

Et, selon le balisage qui a été fait parmi les entreprises qui ont... qui ont des compteurs électroniques qui ont atteint quinze (15) ans, le taux de remplacement qui a été fait après quinze (15) ans, on a constaté dans l'expérience de ces entreprises-là qu'il y avait une validité de renouveler le sceau, si vous voulez, ou qu'il soit certifié pour être utilisé plus longuement.

Nous, on a pris ce pourcentage-là que ça représentait les expériences ou le retour d'expériences des autres utilités qui avaient de l'électronique depuis plus que quinze (15) ans, et on a... on a rajouté un pourcentage de... bien, plus conservateur. Puis on a dit, O.K., au cours des cinq prochaines années, pour compléter le vingt (20) ans, on va remplacer l'équivalent de vingt-huit pour cent (28 %) de tout le parc de compteurs qui va être déployé entre deux mille douze (2012)-deux mille dix-sept (2017), d'où les chiffres qui se rajoutent aux trois millions huit cent vingt-cinq mille (3 825 000).

Q. [366] Mais je comprends à ce moment-là que la... la

prémisse de quinze (15) ans n'est pas exacte puisque vous dites que dans la réalité ça va être moindre?

R. Non. On dit que la... Là, on peut aller dans l'économique, parce qu'il faut aller dans l'économique à ce moment-là, on dit que la durée de vie comptable, la durée de vie suggérée est de quinze (15) ans pour un compteur électronique. Au même titre d'ailleurs pour les compteurs électromécaniques, là, Mais je pense que monsieur Brassard vous l'a expliqué. C'est vingt-cinq (25) ans. Vous le savez comme moi qu'il y a des compteurs qui ont cinquante (50) ans encore qui fonctionnent, là, hein.

Q. [367] Oui.

R. Qui ont cinquante (50). Là, les normes vont se resserrer davantage, là, à partir de deux mille quatorze (2014) là-dessus pour renouveler les sceaux. C'est le même... C'est la même réalité qui s'applique dans l'électronique, Monsieur Bertrand. Sauf que ce qui arrive à ce moment-là dans l'électronique c'est que la durée de vie au départ elle est différente.

Et deuxième chose, nous, Hydro-Québec, comme monsieur Brassard vous l'a dit, on a de

l'électronique depuis deux mille cinq (2005). Si j'avais de l'électronique depuis deux mille... mil neuf cent quatre-vingt-cinq (1985) ou quatre-vingt-dix (90), j'aurais pu voir après quinze (15) ans comment l'électronique se comporte dans notre utilité. On n'en a pas, donc on s'est fiés sur les entreprises qui se sont mis de l'électronique...

Q. [368] O.K.

R. ... depuis plus longtemps que nous, puis voir comment est-ce que les compteurs électroniques se comportent après quinze (15) ans. Est-ce qu'il est jeté? Est-ce qu'il est recyclé? À combien de pourcentage? C'est quoi sa fiabilité? Alors on s'est inspirés de ça pour donner à notre scénarios un sens de réalité beaucoup plus que juste une hypothèse un peu prise en l'air, là.

Q. [369] O.K., je comprends. Donc, je comprends évidemment qu'il n'y a pas de banc d'essais, il n'y a pas eu de période de projets pilotes suffisamment longue ici pour qu'on puisse établir chez nous dans notre climat exactement ce que ce serait. Donc, vous avez fait une projection basée sur des comparaisons pour l'instant, c'est exact?

R. Oui.

Q. [370] Sur la question économique j'y reviendrai,

c'est autre chose.

R. Oui. Oui, exactement.

Q. [371] Ça va.

R. Et c'est ce qu'on a fait.

15 h 20

Q. [372] Ça répond à ma question. Ça va. Vous avez mentionné, particulièrement vous puisque vous êtes maintenant sur la sellette, Monsieur Abiad, que la... Hydro-Québec en était venue à la conclusion de la nécessité de passer au système LAD, en particulier parce que c'était la tendance actuelle de l'industrie. Je pense que c'est une expression que vous avez utilisée à quelques reprises.

Quand vous parlez de l'industrie, c'est qui l'industrie?

R. Premièrement, ce n'est pas la tendance, j'ai dit c'est le standard de l'industrie.

Q. [373] Ah! Le standard de l'industrie.

R. Ce n'est pas une nouvelle tendance, c'est un standard. L'industrie, je pense dans la présentation de monsieur Richard on vous a donné quelques exemples à la fois du point de vue des fournisseurs. Regardez, Maître Bertrand, si vous regardez le prix, par exemple, qui aurait pu être une barrière d'entrée dans le cadre des compteurs

de nouvelle génération, vous avez vu qu'au cours des cinq dernières années, jusqu'en deux mille neuf (2009), on passe de trois cents (300 $) à cent dollars (100 $). Donc, ça c'est déjà une barrière qui a tombé.

Q. [374] Hum, hum.

R. Qui a fait ouvrir un peu plus, que c'était rendu beaucoup plus accessible cette technologie-là. Ça c'est de un.

De deux, l'électronique, comme vous avez vu, monsieur Brassard vous l'a dit, c'est ce qui a été adopté depuis quelques années. On n'en fait plus de l'électromécanique, donc on fait... on fait de l'électronique avec radiofréquences. Ça c'est le deuxième.

Troisième. La lecture à distance, la technologie s'est améliorée puis c'est devenu robuste, c'est devenu mature. Et des utilités à travers le monde, la Californie a commencé en premier, l'Europe, l'Italie depuis deux mille quatre (2004), deux mille cinq (2005). Alors donc...

Q. [375] Je vais vous interrompre, Monsieur Abiad. Ça, vous nous l'avez déjà bien expliqué. Ma question était plus précise que ça. Quand je vous dis, alors

la question ce n'était pas de savoir si c'était une tendance ou un standard, la question c'est : c'est qui l'industrie, donc l'échantillonnage dont vous nous parlez qui se sont ralliés au LAD c'est qui? Est-ce que c'est uniquement ceux dont nous a parlé monsieur Richard dans sa présentation?

R. Je m'excuse, je vous ai dit que les fournisseurs, les fabricants de compteurs, hein, je veux dire s'il n'y a pas de fabricants de compteurs, je m'excuse, il n'y a pas d'industrie. Alors les fabricants de compteurs, leur offre, leur offre maintenant c'est l'électronique nouvelle génération. Commençons par eux autres, là. Vous êtes d'accord avec moi, l'industrie c'est ça on parle... moi, c'est ça que je vous dis, là.

Q. [376] Non, je n'ai pas à être d'accord avec vous. Je veux juste avoir une réponse à ma question.

R. Non, non, non, mais c'est parce que je réponds à votre question c'est qui l'industrie.

Q. [377] Oui.

R. Je vous dis si vous n'êtes pas capable... si on n'est pas capables de nous entendre ensemble que les fabricants de compteurs font partie de l'industrie, on a un petit problème, là. C'est ça que je veux dire. Alors c'est les fabricants de

compteurs, qui font partie de l'industrie, que maintenant leur offre est... Bon, si le fournisseur son offre est de nouvelle génération parce que ses clients, la contrepartie, en veut. Alors donc c'est les utilités.

Q. [378] O.K.

R. Alors c'est ça l'industrie. C'est l'offre et la demande. Donc, l'utilité installe des... Ils installent des compteurs nouvelle génération et les fabricants fabriquent des compteurs nouvelle génération. La technologie est plus robuste. Le prix a baissé. Ça devient attrayant pour l'utilité. Ils le prennent puis ils l'adoptent, puis là il y a le développement qui se fait là-dedans.

Q. [379] O.K.

R. C'est tout ça qui s'est fait.

Q. [380] Alors si on parle d'utilités qui se seraient mises d'accord avec les fournisseurs d'équipements pour passer au système LAD, est-ce que vous pouvez me dire... Vous avez déjà parlé, vous avez déjà mentionné qu'il y avait un certain nombre de provinces au Canada qui s'en allaient vers ça. Est-ce qu'il y a... Il y a combien d'États américains qui ont décidé de passer au LAD au moment où on se parle?

R. Je vous suggère, Maître Bertrand, de le prendre au panel 4.

Q. [381] Panel 4, d'accord.

R. Panel 4, oui. Parce qu'Accenture va être là.

Q. [382] D'accord. Alors j'imagine que la réponse serait la même si je demandais combien de pays européens sont passés au LAD?

R. Dans la présentation de monsieur Richard il y avait une partie, mais je vous suggère...

Q. [383] C'est ça je voulais savoir si c'était... si c'était complet?

R. Non, non, c'est un extrait.

Q. [384] C'est juste un échantillon?

R. C'est un extrait.

Q. [385] O.K. Je vais réserver ma question pour le panel numéro 4.

Est-ce qu'il est exact, Monsieur Abiad, que les compagnies échantillonnées et mentionnées par monsieur Richard font partie d'une association qui se réunit pour discuter de ces choses-là?

R. Pas à ma connaissance.

Q. [386] Non?

R. Je ne suis pas capable de commenter là-dessus.

Q. [387] L'Association Eddison Illuminating Company

est-ce que ça vous dit quelque chose?

R. Non.

Q. [388] Parce que je vous ai vu, j'ai vu des documents où vous siégiez là-dessus.

R. Excusez-moi, répétez le...

Q. [389] L'AEIC, Association Eddison Illuminating Company.

R. Non. C'est-à-dire que c'est une association et je reçois de l'information de la part de cette... de cette association-là comme information, mais je ne siège pas vraiment sur...

Q. [390] Non?

R. Non.

Q. [391] Parce que j'ai vu passer des documents, vous étiez indiqué comme représentant d'Hydro-Québec au sein de cette association-là, c'est une information erronée?

R. C'est une information dans le sens que je suis représentant sans... vraiment très inactif.

Q. [392] O.K. Vous êtes... Vous êtes quand même représentant d'Hydro-Québec là-dessus?

R. Je ne suis pas le seul représentant comme je vous dis.

Q. [393] Non, non, non, non, je ne vous pas dit que c'était votre créature.

R. Non. Je suis inactif là-dessus.

Q. [394] O.K. Question un petit peu plus technique maintenant. J'ai cru comprendre, évidemment, qu'une des vertus de ces formidables compteurs c'était de... de prévenir Hydro-Québec en cas de panne. Et que, bon, évidemment, s'il y a une panne d'électricité je présume que le signal n'est pas transmis par le courant électrique normal, il doit y avoir une pile qui transmet, qui permet au compteur de fonctionner et d'envoyer cette information-là, si je ne m'abuse?

M. FRANÇOIS BRASSARD :

R. Non. C'est le fameux débat qu'on a eu ce matin, là, sur le fameux « Last gasp », là.

Q. [395] Je suis désolé. Oui.

R. Dans le fond il y a un condensateur dans le compteur. Le condensateur, lui, sa tâche c'est de maintenir le niveau de courant à un certain niveau.

Q. [396] O.K.

R. Donc de permettre...

Q. [397] Même en cas de panne?

R. Oui. Dans le fond ça permet au compteur de rester... dans le fond d'avoir suffisamment d'énergie pour transmettre ses données une dernière fois.

Q. [398] O.K.

R. Et tout est calibré en fonction de : est-ce que je suis le premier de la chaîne ou le dernier, là. Ça fait que tout est calibré en fonction de ça.

Q. [399] O.K. Est-ce que... Est-ce que cette composante doit être remplacée ou si ça fait partie intégrante du compteur?

R. Non, ça fait partie intégrante du compteur. Ce n'est pas une pile, là, donc c'est un composante passive si on peut dire.

Q. [400] O.K. Donc, sa durée de vie est la durée de vie du compteur?

R. Oui. Et c'est une composante électronique, là, c'est comme... C'est un condensateur dans le fond.

Q. [401] Parfait. Me voilà éclairé, si j'ose dire.

Quelques petites questions sur les projets pilotes.

15 h 27

J'ai compris que le, les projets pilotes avaient été interrompus avant qu'on ait atteint le nombre qu'on s'était fixé à l'origine de foyers dans lesquels on installerait les compteurs intelligents. L'objectif n'était pas encore atteint, on a parlé de cinq mille (5000) compteurs dans Villeray seulement n'auraient pas été

installés contrairement aux prévisions?

M. GEORGES ABIAD :

R. L'objectif, l'objectif n'était pas en matière de compteurs, l'objectif c'était de s'assurer que la facturation de bout en bout de façon sécurisée, de façon intègre, que le centre d'exploitation de mesurage soit en fonction. Que toutes sortes d'abdication de performance soient au rendez-vous pour dire que le projet était complété.

Ce n'était pas le nombre. Le nombre était un moyen pour atteindre ça. Mais ce n'était pas le seul moyen et ce n'était pas un incontournable là.

Q. [402] Or, donc il n'y avait pas, ce que vous nous dites c'est qu'il n'y avait pas de nombre minimal?

R. Comme j'ai dit avant-hier je crois au départ, Maître Bertrand, on avait juste dix mille (10 000) compteurs de prévus. On pensait dix mille (10 000) compteurs étaient suffisants. On l'a augmenté un peu parce qu'on trouvait qu'on n'avait pas assez fait à Villeray pour tester l'interne.

Par exemple, les, c'est-à-dire que les compteurs localisés à l'intérieur des maisons. Donc ça ça a fluctué tout au long de la planification puis en mars, en mars deux mille onze (2011) on l'a vraiment fixé autour de vingt-cinq (25) à vingt-

sept mille (27 000) là.

Q. [403] O.K. C'est parce que j'avais un trouble qui s'était jeté dans mon âme en regardant votre document HQD-1, Document 1, à la page 43 de 58, il y a un tableau qui s'appelle Analyse de risque et mesures de mitigation. Et dans le carré de gauche, Défaillance TI, vous soulignez l' :

> Importance de poursuivre les projets pilotes

et vous parlez de

> (25 000 compteurs de nouvelle génération) d'ici au déploiement massif.

J'avais cru, peut-être à tort, que ce vingt-cinq mille (25 000) compteurs là avait une certaine importance, puisque vous soulignez le mot importance et que vous y avez mis fin à dix-huit mille (18 000) si je ne m'abuse?

R. Oui.

Q. [404] C'est peut-être une figure de style?

R. Non, non, vous ne vous trompez pas, c'était d'abord on est très heureux de savoir que cette défaillance-là on a pu la maîtriser et de ne pas l'avoir avec moins que vingt-cinq mille (25 000) compteurs.

D'ailleurs mon collègue, monsieur Charbonneau, peut vous en donner davantage. Dans le fond ce que j'essaie de vous dire, c'est que ça a été beaucoup mieux et ça a été, le résultat était au-delà de nos attentes par rapport aux nombres à atteindre.

Q. [405] Donc vous avez jugé a posteriori que le nombre de vingt-cinq mille (25 000) n'était plus nécessaire?

R. Comme je vous disais, honnêtement, on est parti à dix mille (10 000), on a monté à vingt-sept mille (27 000), on a redescendu à vingt-cinq mille (25 0000) on a fini à vingt mille (20 000). C'est je veux dire, c'est ça la réalité.

Puis l'important en bout de ligne c'était de s'assurer que les résultats attendus puis la preuve est faite, Maître Bertrand, c'est que depuis le mois de janvier, depuis qu'on l'a annoncé d'ailleurs fin décembre, on facture les clients.

Q. [406] O.K.

R. On facture.

Q. [407] Vous avez mentionné que bien que vous ayez mis fin aux projets pilotes alors qu'il y avait dix-huit mille (18 000) foyers branchés. Il y avait eu d'autres branchements qui s'étaient effectués,

que le chiffre exact dont on devait parler c'était près de vingt mille (20 000) maintenant?

R. On vous l'a expliqué, c'est que lors de la, lorsqu'on a donné le contrat à notre prestataire externe, donc en l'occurrence Capgemini pour faire les installations.

Il y a eu des compteurs qui étaient localisés à l'intérieur pour lesquels notre prestataire, nos installateurs sont allés au rendez-vous puis il n'y avait personne. Donc on laisse une carte pour que les clients nous appellent.

Après avoir annoncé le vingt-trois (23) janvier que donc on a complété d'un point de vue opérationnel nos pilotes. Les clients et il y a des clients quand même qui avaient eu cette carte-là qui nous ont recontactés. Il y en a qui avaient des chambres de compteurs, qui voulaient, qui ne voulaient plus qu'un releveur rentre là avec la gestion des clés que ça représente.

Alors ils nous ont appelé pour changer ces compteurs-là pareils. Il y en a d'autres qui avaient pris des rendez-vous puis ils ont dit « moi je maintiens mon rendez-vous même si vous avez fini ».

Alors donc les opérations n'étaient pas, on ne faisait pas de la sollicitation comme on le faisait avant, mais on répondait aux attentes des clients qui nous appelaient.

Q. [408] Oui, mais je comprends que ce sont des gens qui essentiellement avaient, s'étaient déjà vu annoncer que leur compteur serait changé et qui n'avaient pas encore pu voir ces compteurs être changés avant la fin du projet et donc ce sont, c'est la poursuite de ce qui était déjà prévu?

R. Comme je vous dis à partir du vingt-trois (23) janvier nous n'avons fait aucune sollicitation. Mais effectivement c'était des gens.

Q. [409] Qui avaient déjà été sollicités.

R. On dit la même affaire.

Q. [410] Oui, oui, c'est ça.

15 h 31

R. Ils étaient déjà sollicités. Lesquels nous avons laissé une carte pour dire quand vous allez être prêts appelez-nous pour qu'on vienne changer vos compteurs. Ils nous ont rappelé puis...

Q. [411] Moi ce que j'avais compris c'est qu'il s'agissait de gens qui n'avaient été contactés d'aucune façon par Hydro à cet effet-là, qu'ils n'avaient pas reçu de sollicitation d'aucune sorte

avant le vingt-trois (23) janvier et qu'ils auraient pris l'initiative d'appeler Hydro pour leur dire, aie! écoutez, vous ne me l'avez pas offert mais moi j'en veux un... C'est pas ça?

R. Si c'est votre intention de préciser ça vous l'avez atteint, moi ce n'est pas ça que j'ai dit.

Q. [412] O.K.

R. Ce que j'ai dit c'est qu'on les a appelés avant, c'était des gens qui avaient été contactés par notre prestataire avant et qu'ils n'étaient pas présents lors de la présence, on a laissé une carte pour qu'ils nous appellent.

Q. [413] O.K., parfait, ça répond à ma question parce que ça me semblait devoir être précisé. J'ai lu également dans le journal cependant, vous parliez que tout fonctionne bien, qu'il y avait un lot de quatre mille (4 000) compteurs qui avait été retourné au fabricant. Est-ce que cette information-là publiée dans les journaux est exacte?

M. FRANÇOIS BRASSARD :

R. Oui, à l'époque, oui.

Q. [414] Pour quel motif?

R. Oui, là c'est parce que, dans le fond, il faut comprendre qu'Hydro-Québec procède à un contrôle

qualité à la réception. Nous avons des normes extrêmement sévères à ce niveau-là. Il faut voir ça d'un côté extrêmement positif, là. Dans le fond, on est proactif et c'est ce qu'on fait pour l'ensemble des approvisionnements que, dans le fond, on fait dans notre vie courante, là, donc vous parliez tantôt de nombre de compteurs qu'on change par année, tous les compteurs font l'objet et on fonctionne par échantillonnage, et lorsque, dans le fond, selon nos normes d'échantillonnage on trouve un certain nombre de rejets, bien, le lot va être rejeté. Rendu là, le fabricant est obligé de reprendre le lot à ses frais. Il doit revoir les compteurs.

Là j'y vais de mémoire, là, on avait un compteur qui avait une... il y avait eu un appareil de trouvé dans le lot, de mémoire, là, puis quand ils ont repris le lot ils n'en ont pas retrouvé d'autre puis c'était... je pense qu'il y avait un compteur qui redémarrait, là, il y avait une espèce de problème de démarrage, là, ça fait que c'était un compteur qui n'aurait pas pu être installé chez un client.

Q. [415] Et c'était un lot de quatre mille (4 000)?

R. De mémoire, oui, là, ça me fait du sens, là. Si

vous voulez le chiffre exact il faudra vérifier mais ça me fait du sens, là, en termes de...

Q. [416] Ce qui m'intéresse ce n'est pas tellement de savoir c'est quatre mille (4 000), trois mille huit cent quatre-vingt-deux (3 882), c'est de savoir combien il y avait de lots qui étaient défectueux?

R. C'était un lot, là, oui.

Q. [417] Parfait. Je pense que ça complète mes questions techniques.

LE PRÉSIDENT :

Alors je vous remercie, Maître Bertrand. On est rendu à l'Union des consommateurs, Maître Sicard. Alors comme je l'ai dit un peu plus tôt, là, on va aller jusqu'à quatre heures (4 h) puis ça va être suffisant à quatre heures (4 h), là.

Me HÉLÈNE SICARD :

En fait, comme maître Bertrand a couvert certaines de mes questions j'espère que ça va être suffisant pour moi aussi mais on va voir à l'usage, voilà.

LE PRÉSIDENT :

Je pense que vous allez faire... devoir faire de gros efforts...

Me HÉLÈNE SICARD :

Oui, oui...

LE PRÉSIDENT :

... pour vous approcher du micro.

Me HÉLÈNE SICARD :

... on vient de me dire : plus fort et je vais...

CONTRE-INTERROGÉS PAR Me HÉLÈNE SICARD :

Q. [418] Alors Hélène Sicard pour l'Union de consommateurs. Est-ce que ça va à l'arrière? Bon. Alors dans un premier temps... je vais laisser les gens... bon. Je vais continuer avec, en fait, un sujet qu'a abordé maître Bertrand qui est la pièce HQD-4, document 13, page 12 qui nous parle des... de Mesures Canada et de certaines normes, et pour ma consoeur, tout à l'heure, là, qui a fait un commentaire, je voudrais juste lui préciser, je ne sais pas si elle était au dossier à ce moment-là mais c'est parce que cette pièce nous est parvenue en novembre, le vingt-trois (23) novembre, après nos preuves donc et on n'a pas eu une chance d'avoir des demandes de renseignements d'ailleurs sur cette pièce-là. C'est une des pièces qui fait partie de ce lot de pièces déposées sans demande de renseignements mais je vais être brève là-dessus. Et je vais vous demander de...

Me FRANÇOIS G. HÉBERT :

R. Excusez, Maître Sicard.

Q. [419] Ah! oui.

R. C'est parce qu'on n'a pas... on n'a pas bien entendu le...

Q. [420] HQD-4...

R. ... le numéro de pièce.

Q. [421] ... document 13, page 12. Alors...

R. Merci.

Q. [422] ... c'est une pièce où vous avez, au milieu de la page, là, une espèce de tableau qui nous donne des normes de Mesures Canada. Alors on voit, là, sceau initial dix ans, premier essai, huit ans, deuxième essai, six ans, troisième essai, quatre ans, et ensuite deux ans. Alors ça je comprends que ce sont ces nouvelles normes qui vont être applicables et qui sont applicables maintenant?

M. FRANÇOIS BRASSARD :

R. Oui, c'est ce qui est en vigueur actuellement pour des lots de compteurs électroniques, là.

15 h 29

Q. [423] Est-ce que ce sont également les normes qui vont être applicables aux compteurs LAD?

R. Oui.

Q. [424] Bon. Alors si je prends votre tableau qui est à la page HQD-1, Document 1, annexe B page 57, et les informations qu'on nous a données à savoir vous

recommencez, là, en deux mille vingt-sept (2027).

Me FRANÇOIS G. HÉBERT :

R. Juste un instant, Maître Sicard, c'est parce que ça un petit peu vite, là.

Q. [425] Je sais.

R. On est en fin de journée puis on veut juste récupérer les documents auxquels vous faites référence.

Q. [426] O.K.

R. Pour bien répondre à vos questions. Alors vous avez dit HQD-1, Document 1?

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

Q. [427] Annexe B.

Me HÉLÈNE SICARD :

Q. [428] Annexe B page 57, si je ne me trompe pas,là. Bon. Alors j'ai compris des témoignages, là, qu'on a donc deux mille douze (2012) trois cent trente mille (330 000) compteurs, deux mille treize (2013)... Bon, voilà. Alors nous avons nos cinq ans d'installation initiale et on recommencerait en deux mille vingt-sept (2027), si j'ai bien compris le témoignage de monsieur Abiad tout à l'heure et le reste de la preuve, avec vingt-huit pour cent (28 %) de tous ces compteurs-là?

M. GEORGES ABIAD :

R. C'est vingt-huit pour cent (28 %), oui, des compteurs qui sont de deux mille douze (2012) jusqu'en deux mille dix-sept (2017).

Q. [429] O.K. Maintenant je constate, par contre, que votre certification, votre sceau initial, lui, il se termine en deux mille vingt-deux (2022) pour le premier lot?

R. Oui, exact.

Q. [430] Bon. Est-ce que vous avez prévu, dans votre analyse de risque technologie et tout, qu'en deux mille vingt-deux (2022), quand il y a la révision de ce premier sceau, il pourrait y avoir une série de lots rejetés par Mesures Canada?

M. FRANÇOIS BRASSARD :

R. Oui. Dans le fond c'est pour ça que ce qu'on a de prévu, nous, puis ça fait partie de notre exploitation et c'est pour ça que ce n'est pas des coûts additionnels dans le fond dans le projet, c'est qu'après six ans on va commencer à prendre des échantillons. Dans le fond, on veut effectivement pas se retrouver le matin de la dixième (10e) année avec l'ensemble de compteurs qui sont rejetés.

Ça fait que donc, dans le fond, on va pouvoir suivre la qualité des... du parc, là, avec

des échantillons après six ans de chacune des... des quantités des compteurs qui vont avoir été installés à chaque année.

Ce qu'il faut comprendre c'est que, de là, bon, les compteurs vont être extensionnés selon les... selon les normes, là. Donc, comme vous pouvez voir. Et c'est de là, c'est l'ensemble de ces règles-là qui constituent, là, la durée de vie de quinze (15) ans.

Et, effectivement, vous comprenez que, dans le fond, ça ne sera pas quinze (15) pile, là. S'il y a quelqu'un qui a un compteur qui a été extensionné mettons dix (10) ans, il y avait un sceau initial de dix (10) ans puis il est extensionné pour huit ans ou pour six ans, bien, il va se ramasser à dix-huit (18) ans, à seize (16) ans. Et, graduellement, vers le vingt (20) quelques années, là.

Q. [431] O.K.

R. Ça fait que c'est comme ça que ça fonctionne.

Q. [432] Mais est-ce qu'il y a une possibilité qu'un certain nombre de compteurs soient retirés justement pour ne pas mettre en péril peut-être vos lots au complet avant deux mille vingt-sept (2027) puis qu'il y ait des coûts à assumer pour les

remplacer ces compteurs-là? Puis est-ce que c'est prévu puis est-ce que c'est possible techniquement? Puis je poserai la question, là, si c'est possible techniquement, aux gens à l'économie après, pourquoi ce n'est pas là.

R. Définitivement, c'est comme ça que les normes fonctionnent, là. Ça fait que donc on fonctionne par échantillonnages. Ça fait que, oui, ça fait partie, là, des...

Q. [433] Des risques techniques.

R. ... des frais d'opération courants du Distributeur, là, oui.

Q. [434] Bon. Alors si je résume bien votre réponse, il est possible qu'avant deux mille vingt-sept (2027), il y ait un risque technique qui... qui est réaliste que certaines compteurs doivent être retirés?

R. Oui. Dans le fond quand on suit les normes c'est comme ça que ça fonctionne...

Q. [435] O.K.

R. ... d'assurer la qualité du parc puis la précision des mesures.

Q. [436] Maintenant...

M. GEORGES ABIAD :

R. Excusez.

Q. [437] O.K.

R. Mais cette logique-là, non seulement... non seulement on a des budgets déjà à la base, parce que là on a mis juste le coût à la marge entre les deux scénarios.

Q. [438] Oui.

R. Si vous dites ce raisonnement-là sur le scénario IMA, il faut faire le même raisonnement sur le scénario référence.

Q. [439] Oui, oui.

R. Hein, vous comprenez?

Q. [440] On va y revenir.

R. Il n'y a rien qui se perd, rien qui ne se crée ici, là. La différence c'est on va probablement tomber sur la même affaire.

Q. [441] D'ailleurs, puisqu'on parle du scénario de référence, je vais faire une petite parenthèse deux minutes. L'engagement 5 dont on parlé tous les deux, là, suite... après qu'il ait été donné. Si on prend donc cette pièce qui visait l'engagement 5 qui était le tableau, je m'excuse, qui était le tableau de HQD-6, Document 1. Je vais vous trouver la page dans une minute.

15 h 41

Alors c'est la page 6 du document de

présentation de la journée 1. C'est juste pour bien comprendre parce que j'avais mal compris ce que vous avez dit et que tout le monde comprenne la même chose.

Alors si je prends ce tableau, j'ai une courbe pour les prix des compteurs LAD et si je continue cette courbe deux mille dix, deux mille onze (2010-2011) mon prix reste stable à cent dollars (100 $)?

R. Exact.

Q. [442] Si je veux faire la courbe pour les compteurs électroniques que j'avais appelé première génération, mais on comprend qu'ils sont lus par quelqu'un qui passe dans la rue ou tout près là, les compteurs, alors je pars à cinquante pour cent (50 %) et la courbe continue tout le long donc en deux mille neuf (2009) je suis autour de cinquante dollars (50 $), en deux mille dix (2010) et en deux mille onze (2011)?

R. Exact.

Q. [443] O.K.

R. Ah, excusez, ce n'est pas ça, ce n'est pas ça.

Q. [444] C'est parce que c'est, bien voilà, quand on s'est parlé.

R. O.K., c'est parce qu'il faut qu'on précise ce que

je vous ai dit. C'est que la courbe...

Q. [445] Précisez?

R. ... la courbe elle est aussi plus chère au début là.

Q. [446] O.K.

R. O.K.

Q. [447] Mais ce qui m'intéresse c'est vraiment c'est les années actuelles. Alors pour deux mille neuf (2009), deux mille dix (2010), deux mille onze (2011) je serais à, autour de cinquante dollars (50 $)?

M. FRANÇOIS BRASSARD :

R. Vous comprendrez qu'on n'avait pas d'intention de, de fournir des prix parce qu'on a des contrats actuellement avec nos fournisseurs. Ça fait que dans le fond ce qu'on, ce qu'on mentionne là c'est que si on dit que la base c'est cent (100), bien on vous donne cinquante dollars (50 $).

Q. [448] Vous me donnez cinquante pour cent (50 %)?

R. Cinquante pour cent (50 %) dans le fond.

Q. [449] C'est ça.

R. Mais le prix réel n'est pas ça, mais on vous donne une base.

Q. [450] Un ordre de grandeur pour le marché?

R. De différence, de différence entre les deux.

Q. [451] O.K. Alors si votre prix n'était pas cent dollars (100 $), ça serait quand même cinquante pour cent (50 %). Voilà c'est ce qu'on voulait clarifier. Bon.

Alors donc si je suis ce scénario et le nombre de compteurs, je serais à cinquante pour cent (50 %) de prix si je renouvelle et je suis retournée là à HQD-1, Document 1, Annexe B.

Si par exemple pour deux mille douze, deux mille treize (2012-2013) on conservait certains des compteurs existants, si je renouvelais ces compteurs existants ou une partie je serais à cinquante pour cent (50 %)?

M. GEORGES ABIAD :

R. Excusez-moi, je n'ai pas compris.

Q. [452] Si par exemple en deux mille douze (2012) au lieu d'installer trois cent trente mille (330 000) LAD, j'installais par exemple cent mille (100 000) LAD, si je conserve mes anciens compteurs je n'ai pas d'autres dépenses, mais si je renouvelle les compteurs électroniques dont la durée de vie est terminée, la dépense est à cinquante pour cent (50 %)? Je vais prendre ça avec le panel économique.

Me FRANÇOIS G. HÉBERT :

R. Bien peut-être, c'est ce que je vous suggérerais, Maître Sicard.

Q. [453] O.K. Alors l'engagement est clarifié. O.K. ça c'est terminé. Je vais continuer avec la pièce de présentation pour quelques minutes. Ma question va s'adresser à madame Viens.

Dans votre, en premier dans votre c.v., il n'est pas indiqué, il est indiqué que vous avez suivi des cours d'ingénieur. Vous avez un diplôme comme ingénieur. Mais il n'est pas indiqué si vous êtes membre de l'Ordre des ingénieurs conseils du Québec par, pourriez-vous nous dire si vous en êtes membre ou pas?

Mme NATHALIE VIENS :

R. Je suis membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

Q. [454] O.K. Merci. Maintenant je vais vous amener au tableau de la page 5 et la question ne s'adresse pas directement à vous, mais c'est plutôt à tout le panel suite à une réponse donnée par monsieur Abiad tout à l'heure, vous nous avez dit que vos, vos études, vos analyses du marché vous ont porté à évaluer là à quinze ans la durée de vie de vos compteurs là où il y a des compteurs, je présume que ce sont des compteurs LAD, déjà installés?

M. GEORGES ABIAD :

R. Non, ce n'est pas ça que j'ai dit.

Q. [455] O.K. Bien expliquez-moi.

R. J'ai dit qu'après quinze ans, après quinze ans, le pourcentage de remplacement des compteurs électroniques...

Q. [456] Hum, hum!

R. ... compte tenu que nous n'avions pas l'expérience, nous n'avons pas l'électronique depuis plus de quinze ans, on s'est fié sur un travail de balisage d'autres utilités publiques à travers le monde qui ont déjà l'électronique, mais qui avaient l'électronique de plus que quinze ans.

Q. [457] O.K.

15 h 46

R. Et on leur a demandé à quel rythme vous avez remplacé ces compteurs-là. Après quinze (15) ans est-ce que vous allez remplacer le parc au complet, on va remplacer... C'est ça qu'on a fait.

Q. [458] Quand vous me dites « qui ont l'électronique » est-ce que vous visez des compteurs LAD comme ce que vous visez, là, qui sont intelligents, qui communiquent réseau, ou c'est le... le compteur électronique semblable à celui que vous avez déjà dans votre parc depuis deux

mille quatre (2004)?

Mme NATHALIE VIENS :

R. L'étude portait sur des compteurs unidirectionnels en communication et bidirectionnels.

Q. [459] Et bidirectionnels. Combien d'industries bidirectionnelles ont des compteurs depuis quinze (15) ans qui ont été... Je recommence. Dans votre étude, vous avez considéré combien de compagnies qui ont le bidirectionnel depuis plus de quinze (15) ans?

R. Il y a déjà un engagement qui a été pris à demander ce balisage que je suis en train de regarder à l'interne si je peux vous le fournir. Donc, à l'instant même je ne peux pas répondre à cette question.

Q. [460] Vous allez... O.K. Vous allez dans votre balisage inclure, vous assurer que cette question est incluse?

R. Donc, la question est de mettre disponible ce document, donc vous aurez le nombre de compagnies qui a été regardé et qu'est-ce qui a été regardé, si nous pouvons mettre à votre disposition ce document.

Q. [461] O.K. Dans les compagnies, puis là je suis... je retourne... Je suis avec vous, Madame Viens,

vous pouvez garder le micro. À la page 5, nous avons un beau tableau qui nous parle d'extraits de projets IMA dans le monde. Pouvez-vous nous dire... Vous n'avez pas besoin... Je comprends, là, que les noms c'est privilégié et ça peut être vos clients. Mais en pourcentage combien, quel pourcentage des compagnies qui apparaît sur ce tableau ne sont pas des gens qui ont fait affaires avec vous?

R. Je ne possède pas...

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

Ça, je vais soulever une objection. Là, il y a une question de confidentialité sur ça.

Me HÉLÈNE SICARD :

Je ne demande pas les noms, je demande un pourcentage. Et Accenture a fait une étude, donne une opinion sur certaines choses, donne des tableaux. Je comprends, parce qu'il y a eu une question que certains d'entre eux seraient des clients d'Accenture. Mais j'espère et je pense que les gens ont droit de voir s'il y a une certaine objectivité dans les études qui ont été faites. Et si des entreprises qui n'ont pas été clients et qui ne sont pas clients d'Accenture, ont également été prises en considération dans les analyses.

LE PRÉSIDENT :

Expliquez-moi tranquillement pas vite, là, qu'est-ce que vous voulez, qu'est-ce que vous cherchez là?

Me HÉLÈNE SICARD :

Je cherche à savoir dans ce tableau, puis la question aurait porté également à d'autres données de... de comparables qui sont fournis par Accenture, si dans ces comparables qu'elle nous soumet et dans ses études elle a pris en considération, finalement, des entreprises qui n'ont pas été son client et ne sont pas son client.

LE PRÉSIDENT :

Bien, Accenture c'est une gigantesque compagnie qui a un chiffre d'affaires de je ne sais pas combien de milliards, là, qui a des clients partout dans le monde.

Me HÉLÈNE SICARD :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

Donc, c'est une entreprise qui est capable de nous donner des informations sur qu'est-ce qui se fait ailleurs. Beaucoup de ces informations-là vont venir du fait qu'ils ont travaillé avec différentes compagnies.

Me HÉLÈNE SICARD :

Hum, hum.

LE PRÉSIDENT :

Mais j'essaie de voir. C'est déjà beau qu'on ait... qu'on ait un panel avec Accenture qui a une expérience dans le monde, alors ils savent qu'est-ce qui se passe ailleurs. Vous pourrez leur poser des questions. Mais, là, vous voulez savoir si, quand ils relatent l'expérience qu'il y a eu dans le monde, s'ils parlent juste de leurs clients?

Me HÉLÈNE SICARD :

Ou s'ils parlent d'une vision plus globale.

LE PRÉSIDENT :

Bien, vous allez avoir du monde d'Accenture sur le quatrième panel.

Me HÉLÈNE SICARD :

Alors je réserve la question pour le quatrième panel?

LE PRÉSIDENT :

Vous leur demanderez, mais je veux dire je trouve que c'est un certain privilège qu'on a d'avoir une entreprise qui a une vision, qui a travaillé un peu partout dans le monde, là. Puis ils sont disponibles pour répondre à vos questions, qu'est-ce qui s'est fait ailleurs, comment ça s'est fait.

Il me semble que...

Vous voulez dire que, vous, vous pourriez inférer que, s'ils ne parlent que de leurs clients, ce n'est pas objectif?

Me HÉLÈNE SICARD :

Possiblement.

LE PRÉSIDENT :

Je veux dire quelqu'un qui vend de la crème en glace à ville de Laval c'est quelque chose, s'il en vend partout dans le monde il a une expérience différente. Tu sais je ne sais pas. Vraiment là, j'ai de la misère à voir où vous vous en allez avec ça, là, tu sais.

Me HÉLÈNE SICARD :

Bien, à voir, écoutez, je peux vous le dire, c'est quoi l'objectivité d'Accenture dans tout le processus.

LE PRÉSIDENT :

Pardon?

Me HÉLÈNE SICARD :

C'est quoi l'objectivité par rapport au projet.

LE PRÉSIDENT :

Oui.

Me HÉLÈNE SICARD :

Et je réserve mes questions, on y reviendra au

panel 4. On va sauver le temps pour tout de suite.

15 h 52

Q. [462] Alors je retourne à Mesures Canada et cette fois-ci la norme, on retrouve à différents endroits et je vais vous donner les pièces, Mesures Canada. Alors dans la présentation nous avons la pièce HQD-6, Document 1, page 21 où nous avons les seuils de Santé Canada en réponse à mon confrère, maître Bertrand, tout à l'heure, on a établi clairement que vous avez, et c'est à la pièce HQD-1, Document 1, page 33, établi vos mesures. C'est à partir de un mètre.

Mais la limite recommandée par Santé Canada c'est six millions (6 M), là je vois le W tiret mètre carré (6 W/m2). Cette mesure-là elle est absolue, elle n'est pas à un mètre?

Me FRANÇOIS G. HÉBERT :

R. Est-ce qu'on peut vous inviter à retenir votre question pour le panel 4, qui va s'occuper des questions de santé.

Q. [463] Puis qui vont avoir les réponses aux mesures. O.K.

R. Oui

Q. [464] Je vais vous en posez une autre sur celui-là, si parce qu'on a, j'ai appris comme Maître Lassonde

hier que nous avions huit cent mille (800 000) compteurs qui émettaient. Si je vous demandais, autrement je vais le poser au panel 4, ces huit cent mille (800 000) compteurs qui sont ce que nous appelions hier la première génération émettrice, qui émettent tout le temps, si on les reproduit sur le tableau de la page 21 pour leur intensité moyenne comparable on pourrait mettre un mètre aussi à ce moment-là pour suivre votre tableau, il serait à combien?

R. Alors je vous référerais également à l'autre panel. Mais je veux...

Q. [465] Voulez-vous prendre compte comme l'engagement que le panel puisse me donner les réponses tout de suite qu'il n'y ait pas à revenir.

M. FRANÇOIS BRASSARD :

R. Les documents sont déjà prêts.

Q. [466] Ah, o.k., parfait.

Me FRANÇOIS G. HÉBERT :

R. Mais Maître Sicard, j'aimerais apporter une petite information. Suite à la discussion qu'on a eu hier sur la publicité des compteurs radiofréquences, notre confrère du Syndicat nous a remis un document là, entre autres, et c'est des recherches qu'on poursuit qui est daté du douze (12) mars deux mille

neuf (2009) où on annonçait clairement dans un dossier de la Régie qu'il y avait des compteurs avec radiofréquences qui étaient installés sur le réseau.

Q. [467] Hum, hum!

R. Alors je veux juste porter ça à votre attention. C'était peut-être une surprise, mais on en a déjà parlé dans des audiences publiques ici.

Q. [468] Maître Hébert, merci, mais on...

R. Moi-même, on fait ces recherches-là comme je le mentionnais juste pour rectifier peut-être.

Q. [469] Je ne vous ai jamais dit que vous n'en aviez jamais parlé là?

R. O.K.

Q. [470] J'ai dit moi j'en avais pas connaissance, je l'ai appris...

R. C'est ça, mais on fait ces recherches-là.

Q. [471] ... ça m'a été confirmé hier.

R. On fait ces recherches-là puis on vous fournira d'autres informations également.

15 h 31

Q. [472] Juste m'assurer que j'ai fini de cette pièce pour tout de suite. Je m'excuse, je couvre... parce que mon confrère a couvert plusieurs questions, là, il y en a que j'ai...

LE PRÉSIDENT :

Pardon, il nous reste cinq minutes, là, si vous avez quelques petites questions rapides, là, ça serait... puis vous pourrez... si vous en avez d'autres, bien, vous les poserez demain matin, là. Puis demain je vous rappelle que nous siégeons sans pause pour le déjeuner, là, mais on va aller jusqu'à une heure. On essaiera de prendre une pause santé un peu plus longue.

Me HÉLÈNE SICARD :

Q. [473] Au niveau technique, on a parlé à cause du mode retrait d'un ou deux pour cent (2 %) d'absence de compteurs bidirectionnels, là, qui ne poseraient pas de problème. Mais au niveau technique, avez-vous étudié la possibilité de conserver certains de vos compteurs qui sont encore bons ou qui n'ont peut-être même pas atteint le dix ans minimum de Mesures Canada, et de regarder où ils se situent pour éviter justement qu'on n'ait pas à amortir tout ça immédiatement, et avez-vous regardé, donc quelle serait la concentration de ces anciens compteurs maximale qui serait acceptable puis qu'on puisse quand même commencer à implanter LAD mais à un rythme peut-être un peu plus lent?

M. GEORGES ABIAD :

R. Mais il y a peut-être... là c'est une partie à votre réponse... à votre question maintenant. Parlons tout de suite pour l'électronique, là, communicant, c'est communicant la radiofréquence, dont ça il y a déjà huit cent quelque mille compteurs, on ne peut pas les réutiliser, là, dans un cadre de l'option de retrait, là.

Q. [474] Non, non, vous confondez, là. Hier on a parlé de l'option de retrait. Je ne vous parle pas de les conserver à cause de l'option de retrait, moi je vous parle de les conserver pour éviter qu'on ait à assumer dès le début de l'implantation du projet un amortissement très important de matériel qui est encore très bon mais qui serait autrement retiré. Alors moi je vous demande avez vous regardé, là, puis c'est quoi votre seuil parce que je peux vous expliquer un petit peu où je m'en vais.

Vous avez remplacé des compteurs depuis 96 mais essentiellement depuis 2004 qui sont ces compteurs unidirectionnels. Je présume, puis vous pourriez regarder, vous avez, je suis certaine vous connaissez les endroits où ils sont installés, que si je vais en banlieue de Montréal, dans les nouveaux développements, je vais essentiellement

trouver ces compteurs-là par blocs, ils vont être... ils vont être comme la ville... Blainville a grandi, il y en a un groupe là, Vaudreuil-Dorion a grandi, il y en a un grand groupe là. Alors avez-vous regardé cette possibilité, là, de garder un pourcentage et d'amener à une durée de vie un peu plus longue ces compteurs-là par poche?

15 h 57

R. Dans le panel 3, on va pouvoir répondre à ça de façon plus détaillée par rapport aux coûts, mais on va juste, point de vue technique, il y a deux éléments là-dedans. Il y a un point de vue économique là. Vous savez que c'est un projet d'efficience là et il va falloir qu'on accélère le déploiement des compteurs de nouvelle génération parce qu'il va falloir accélérer les gains d'efficience qui sont attendus dans ce projet-là, ça, c'est un. Alors, du point de vue économique, on va le voir plus en détail pourquoi je vous dis ça, au panel 3.

Et en ce qui concerne le technique là, bien, c'est un réseau maillé, donc on ne peut pas laisser des endroits où il y a, comme on dit, des trous qui vont nous mettre en péril dans la lecture de ces données-là à distance. Alors, donc il y a

une technique et il y a une économique aussi. On est conscient qu'on est en train d'envoyer des compteurs qui pourraient être encore bons. On va essayer de les recycler là. Je vais réserver ma réponse au panel 3, vous allez comprendre quel plan de match qu'on a. Mais, le but ultime, l'objectif, c'est de s'assurer d'aller chercher, pour deux mille dix-huit (2018), la baisse, comme monsieur Richard l'a dit, la baisse en coût d'opération de quatre-vingt-deux millions (82 M$) par année récurrents à partir de deux mille dix-huit (2018), c'est ça qui est important en ce qui concerne le point de vue économique.

Q. [475] Mais, ce que je comprends de votre question, mais avez-vous évalué la mesure du trou qu'on pourrait avoir? C'est parce qu'il nous dit qu'il ne veut pas avoir de trou là où ça... Mais, si on a un ou deux pour cent (1 %-2 %), déjà on a un trou. Est-ce qu'on peut aller à cinq pour cent (5 %) puis quand même fonctionner?

R. Non, regardez, ce n'est pas ça le projet. C'est un réseau maillé, c'est à travers le Québec. On veut offrir le même service idéalement à tout le monde. C'est universel ce qu'on veut faire. Et le cinq pour cent (5 %) ou le trois pour cent (3 %) ou le

deux pour cent (2 %) de trou là, on peut en faire des cas de figure d'ici... honnêtement, il y en a tellement là. Puis, de toute façon, ce n'est pas le projet. Ce n'est pas ça le projet qui est ici présentement.

Q. [476] O.K.

LE PRÉSIDENT :

Alors, sur cette réponse, nous allons ajourner à demain matin.

Me HÉLÈNE SICARD :

O.K. À demain. Alors, il me restera quelques questions, mais pas beaucoup. Merci.

AJOURNEMENT DE L'AUDIENCE

_____

Je, soussigné, JEAN LAROSE, sténographe officiel dûment autorisé à pratiquer avec la méthode sténotypie, certifie sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle de la preuve en cette cause, le tout conformément à la Loi;

Et j'ai signé :

_____

JEAN LAROSE
Sténographe officiel